



JOURNAL DES DEBATS

677

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 19 – 2016

Séance

du mercredi 21 décembre 2016

Présidence : Anne Roy-Fridez, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

6. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification financière des investissements pour la période 2017-2021 (*suite*)
7. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2017
8. Question écrite no 2846
Stands de tir : état des lieux en 2016. Christophe Terrier (VERTS)
9. Question écrite no 2847
Gare CJ du Noirmont : quand le personnel n'est plus là, les automates dansent, mais personne ne sourit... Jean Bourquard (PS)
10. Motion no 1157
APEA : un contrôle approfondi des processus s'impose. Romain Schaer (UDC)
11. Postulat no 366
Primes d'assurance maladie impayées : reconsidérer l'indemnisation des assureurs maladie. Serge Caillet (PLR)
12. Modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale (première lecture)
13. Interpellation no 863
Système J : quelles actions pour quels effets et à quels coûts ? Raphaël Ciochi (PS)

(La séance est ouverte à 14.15 heures en présence de 60 députés.)

La présidente : Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre le traitement de notre ordre du jour. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir rester attentifs et je pense qu'il sera préférable de vous donner une pause en milieu d'après-

midi plutôt que de privilégier les allers et venues qui ne rendent pas service à la clarté des débats. Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir rester à votre place jusqu'à la pause de l'après-midi qui sera peut-être autour des 16 heures. Merci de votre attention et de votre active collaboration.

6. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification financière des investissements pour la période 2017-2021 (*suite*)

La présidente : Nous allons prendre maintenant la septième proposition de modification de la planification financière.

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 (page 34) – SIN / Traversée de Courroux

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de planification inchangé.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	50'000 francs
	2018 :	50'000 francs
	2019 :	50'000 francs
	2020 :	600'000 francs
	2021 :	1'100'000 francs

Rubrique 420.6300.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	-120'000 francs
	2021 :	-130'000 francs

Majorité de la commission :

Modification de la planification selon proposition de la commune de Courroux, soit réduction du coût global mais répartition différente et avancement des montants.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	100'000 francs
	2018 :	500'000 francs
	2019 :	900'000 francs
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Rubrique 420.6300.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	-100'000 francs
	2019 :	-180'000 francs
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la minorité de la commission de gestion et des finances : Il m'incombe de défendre la minorité de la CGF concernant la modification du plan financier et planification des investissements et, ce, sur le point de la traversée de Courroux.

Si le coût global proposé est en diminution, l'avancée des montants charge de façon indiscutable le budget 2017 et surtout le plan d'investissements 2018-2019 sans autre compensation. Une telle proposition aura pour effet des diminutions ailleurs. Est-ce réellement ce que nous voulons ?

De plus, avec les chiffres annoncés, la Confédération devrait donner un subventionnement. Cependant, étant donné que le projet a été revu et que c'est une solution moins complète qui nous est proposée, nous n'avons aucune garantie que la Confédération octroie un subventionnement pour un projet «light». Ce qui, bien-entendu, aggraverait encore les finances cantonales.

Enfin, si le peuple accepte en février FORTA, cela permettra alors que le contournement de Courroux soit financé par la Confédération.

Le Gouvernement a reçu la commune de Courroux. Il a été clairement expliqué à cette dernière que priorité est accordée à Courrendlin. En effet, vu le trafic supporté ces dernières années, rétablir la situation de cette commune est une nécessité.

Pour la minorité de la commission, il paraît évident de ne pas précipiter les choses et de ne pas modifier le plan d'investissements.

N'oublions pas que chaque montant ajouté mettra en péril le frein à l'endettement accepté par les Jurassiennes et les Jurassiens.

Au vu de ce qui précède, la minorité de la CGF vous invite à refuser la proposition faite par le groupe socialiste. Je vous remercie de votre attention.

M. Raphaël Ciocchi (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Courroux connaît un fort développement démographique et, partant, un accroissement du trafic routier depuis de nombreuses années. Pour rappel, la localité est traversée par plus de 12'500 véhicules par jour, posant de sérieux problèmes de sécurité et de nuisances sonores. Concrètement, l'aménagement local du village n'a pas été mis en adéquation avec la croissance démographique de Courroux et celle de la région du Val Terbi. On aurait dû mieux intégrer le problème du trafic.

Comme à Courrendlin, depuis près de vingt ans, les autorités communales et cantonales promettent des mesures mais aucune intervention digne de ce nom n'a encore été entreprise pour améliorer la situation.

Avec la planification cantonale 2017-2021, la traversée de Courroux n'apparaît pas, à nouveau, comme une priorité. En effet, quelques petits montants sont ventilés pour des études de 2017 à 2019 et des travaux prévus en 2020.

Permettez-moi toutefois d'indiquer que les études menées jusqu'à ce jour faisaient état d'un projet conséquent dont le financement pouvait être problématique pour le Canton et

la commune. Il s'agissait en fait d'un projet estimé à 10 millions de francs comprenant le catalogue complet des interventions sur l'entier du tracé communal, c'est-à-dire des interventions en matière de chaussée, de trottoirs, de carrefours, de canalisations et de conduites industrielles.

Après des années d'attente, tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'état de la chaussée est déplorable et qu'elle constitue un risque indéniable également pour les piétons et les cyclistes. Pour les populations concernées de Courroux et du Val Terbi et pour tous les autres utilisateurs de ce tronçon, il est donc urgent de remédier à cette situation.

Fort de ce constat et suite à différentes interventions de la population, interventions soutenues par l'ensemble des partis politiques représentés au niveau communal, une variante au projet initial a été développé en partenariat avec le Service des infrastructures. Un projet «allégé» certes (l'importance des interventions a été revue) mais un projet qui répond en bonne partie aux améliorations recherchées aussi bien par la commune que par la population de Courroux, c'est-à-dire :

- la sécurisation des piétons et des cyclistes;
- le réaménagement des carrefours à risque, notamment celui situé devant le bâtiment communal;
- la réfection de la chaussée avec la pose d'un nouveau revêtement phono-absorbant;
- l'amélioration des arrêts destinés aux transports publics.

Une majorité de la commission a été sensible à la proposition d'adaptation des montants et du calendrier ainsi qu'aux arguments sécuritaires développés. Une proposition qui, même si elle n'est pas optimale, a le mérite :

- premièrement, de pouvoir se réaliser dans un laps de temps raisonnable, avec comme objectif une fin des travaux prévue en 2019, soit deux, trois ou quatre ans avant la réalisation de FORTA;
- deuxièmement, de répondre en bonne partie aux attentes essentielles de la population et des usagers de la route, comme dit précédemment;
- et, enfin, elle a le mérite, et pas des moindres, d'être supportable financièrement par la commune et le Canton, qui voit sa facture globale, sa contribution globale diminuer de 350'000 francs sur la période. S'il n'y a pas là une réflexion consensuelle qui tient compte de la situation financière aussi bien du Canton que de la commune, il n'y en a alors peut-être jamais !

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir la proposition de la majorité de la commission.

M. Thomas Stettler (UDC) : Juste peut-être une petite correction.

Quand il y a une défense de minorité/majorité, je crois que c'est une erreur de dire que c'est le groupe socialiste ou qui que ce soit qui la porte. Une idée est portée à la commission, qui est soutenue par une majorité ou une minorité et je voulais juste corriger cela.

Maintenant pour ce cas concret. Ce n'est pas seulement parce que j'habite la commune de Courroux car, personnellement, je n'utilise pas beaucoup cette route, mais ce qui est fondamental ici est que l'on a un projet de la commune qui, depuis plus de vingt ans, réfléchit à l'assainissement de la sécurité et de la qualité de la route. Le montant qui est prévu est beaucoup trop conséquent, autant pour la commune que pour le Canton. Et c'est bien pour cela que le Canton a décidé de repousser aux calendes grecques la réalisation de cette route.

Aujourd'hui, on a une décision sage de l'unanimité du conseil communal, qui dit «On va faire l'essentiel», c'est-à-dire garantir la sécurité et la qualité de la vie des habitants. Et, moi, je pense que cela est essentiel de dire qu'on est prêt à ne pas amener un monstre projet qui va prendre de l'argent dans toutes les caisses où, en fait, il n'y en a pas ! Ici, on a un projet qui sera réalisé et, à la fin, le Canton et la commune auront économisé beaucoup d'argent en gardant l'essentiel.

Personnellement, je pense que ce cas-ci devrait faire école dans tous les conseils communaux qui ont des problèmes de circulation, où des projets tels que celui-ci devraient être apportés à l'avenir à ce Parlement.

C'est bien pour ça que mon groupe soutiendra unanimement cette proposition.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Les arguments entendus à cette tribune sont intéressants dans le sens où la commune a eu la bonne idée de redimensionner son projet. Malheureusement, elle a aussi eu la volonté d'avancer tous ces montants en amont, beaucoup plus tôt que prévu et cela, bien évidemment, péjore la planification financière de façon à ce que, déjà en 2019, il y aura un déficit de 532'000 francs par rapport à la limite du frein à l'endettement au niveau des investissements, respectivement de 665'000 francs au niveau du fonctionnement.

Si l'idée était bonne au départ de redimensionner, pourquoi l'avoir tiré en avant aussi tôt, sachant qu'on a quand même des limites financières qui sont une réalité et auxquelles on ne peut faire face que difficilement qu'au prix d'efforts dans d'autres domaines ?

Maintenant, Monsieur Ciochi, vous avez parlé des véhicules qui traversent ou qui sortent de Courroux. Mais il ne faut pas oublier que la moitié à peu près de ces véhicules vient de Courroux. Donc, quand le village s'est développé, il eut été louable d'avoir un plan d'aménagement local, un plan de développement aussi, qui intègre la mobilité et qui aurait pu empêcher d'être dans cette situation, maintenant quand même difficile.

Concernant Monsieur Stettler – Monsieur le député Stettler qui n'écoute pas... c'est bon il écoute (*Rires.*) – vous avez parlé des calendes grecques tout à l'heure. Vous avez dit que le projet est remis aux calendes grecques. Il était prévu d'être bien avancé en 2021 déjà dans le projet initial que le Gouvernement soutient encore maintenant. Donc, ce n'est pas les calendes grecques puisque les calendes grecques sont bien au-delà de 2021 ! (*Rires.*)

Pour en revenir à ce qui est proposé, nous saluons l'effort de la commune mais nous souhaitons que les montants prévus initialement soient maintenus pour ne pas arriver dans des situations difficiles en 2019, avec des contraintes financières qui nous obligeront à proposer des réductions au niveau d'investissements ou du fonctionnement pour ne pas dépasser le frein à l'endettement.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 16.

Rubrique 420.5010.00 (page 34) – SIN / Traversée de Courrendlin

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	50'000 francs
	2018 :	100'000 francs
	2019 :	850'000 francs
	2020 :	1'500'000 francs
	2021 :	1'500'000 francs

Minorité de la commission :

Modification de la planification, selon demande de la commune de Courrendlin, avec avancement des études entièrement en 2017 et des montants pour la réalisation des travaux d'une année.

Rubrique 420.5010.00 :	2017 :	150'000 francs
	2018 :	850'000 francs
	2019 :	1'500'000 francs
	2020 :	1'500'000 francs
	2021 :	0 franc

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la majorité de la commission : Concernant la proposition d'avancer d'une année le financement des études et la réalisation de la traversée de Courrendlin, la nette majorité de la CGF invite le groupe socialiste à retirer sa proposition.

En effet, un courrier a été adressé à la commune de Courrendlin, dans lequel confirmation est donnée qu'il n'est techniquement pas réalisable d'avancer les études de 2018 à 2017, ainsi que les travaux d'une année, vu les délais de procédure.

La commune de Courrendlin a été régulièrement informée et il semblait qu'elle comprenait les tenants et aboutissants de ce dossier.

Si la proposition devait être maintenue, la majorité de la CGF vous invite donc à refuser cette proposition qui, de toute façon, ne pourra être réalisée. Je vous remercie de votre attention.

M. Raphaël Ciochi (PS), rapporteur de la minorité de la commission : Je l'entends de la part de la personne qui rapporte au nom de la majorité, il semblerait que la traversée du village de Courrendlin ne soit techniquement pas faisable. Il n'est pas faisable d'avancer dans la réalisation des études et des travaux.

La minorité de la commission en prend acte. Elle souhaiterait également avoir cette confirmation de la part du représentant du Gouvernement.

Dans tous les cas, est-ce que le ministre peut nous réitérer la volonté du Gouvernement d'aller rapidement de l'avant dans ce dossier ? Cas échéant, effectivement, nous retirerons notre proposition de minorité.

Je profite au passage ici de poser une autre question en plus de la confirmation souhaitée de la part du Gouvernement. Au vu de l'importance de ce dossier et de la patience des habitants et habitantes de Courrendlin, à l'égard notamment des désagréments liés à la circulation et au chantier de l'A16, des démarches ont été entreprises auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU), il nous intéresserait – si cela est possible – de connaître le résultat des démarches et les possibilités éventuelles d'une contribution fédérale au réaménagement de cette traversée-là.

Merci, Monsieur le Ministre, merci au Gouvernement pour cette confirmation et ces quelques précisions.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Concernant la traversée de Courrendlin, effectivement, il est techniquement impossible de suivre le planning proposé par la minorité de la commission, représentée par le rapporteur, M. Ciocchi, et ceci a été également confirmé à la commune de Courrendlin, avec laquelle de très bons contacts sont établis pour ce projet entre le Service des infrastructures et en tout cas la commune représentée par son maire. Et, donc, ce n'est pas du tout l'image que vous voulez donner d'une commune qui est traversée par du trafic, qui est aux abois. C'est une commune qui a de l'ambition, qui voit maintenant ce trafic de l'A16 éliminé, qui souhaite développer son centre, refaire sa route et qui a un dynamisme que nous saluons.

Dans ce cadre-là, comme vous l'avez mentionné, Monsieur Ciocchi, nous avons aussi de très bons contacts avec nos quatre élus fédéraux, qui participent à des discussions maintenant avec l'Office fédéral des routes. Et le principe de la discussion est de dire que la route de Courrendlin a permis de ne pas créer une piste de chantier pour accéder à l'A16 et a donc permis à l'OFROU d'éviter des frais de construction de routes de chantier. Et c'est là que nous en sommes au niveau des discussions. Il y a déjà eu une rencontre avec une délégation des élus fédéraux, des représentants de l'Etat jurassien et l'Office fédéral des routes. Maintenant, nous devons monter un dossier plus précis pour que l'Office fédéral des routes entre en matière. Et nous avons de bons espoirs d'obtenir une participation significative de l'Office fédéral des routes pour la traversée de Courrendlin, ce qui permettra de réduire la facture de la commune et du Canton. Et le maire de Courrendlin est informé de ces démarches. Voilà où nous en sommes.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, chers députés, de maintenir la proposition initiale du Gouvernement.

La présidente : Voilà, Monsieur le Député, vous avez la réponse du Gouvernement. Est-ce que vous souhaitez maintenir ou retirer votre proposition ? Vous pouvez venir à la tribune.

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour votre confirmation et vos engagements clairs. La minorité retire donc bien évidemment sa proposition. Merci beaucoup.

La proposition de la minorité de la commission est retirée.

La présidente : Merci, Monsieur le Député. Nous n'allons donc pas voter sur cette proposition et est donc maintenue la proposition du Gouvernement qui était dans la planification financière.

Rubrique 420.5010.00 (page 34) – SIN-SCR / Itinéraires cyclables Chevenez–Rocourt et Grandgourt–Buix

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé.

Rubrique 420.5010.00 :

<i>Itinéraire Chevenez-Rocourt</i> :	2017 :	40'000 francs
	2018 :	10'000 francs
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

<i>Itinéraire Grandgourt-Buix</i> :	2017 :	270'000 francs
	2018 :	310'000 francs
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Minorité de la commission :

Augmentation du montant à disposition pour un projet prêt à être réalisé et plus important sur l'itinéraire Chevenez–Rocourt et réduction des montants correspondants sur le tronçon Grandgourt–Buix.

Rubrique 420.5010.00 :

<i>Itinéraire Chevenez-Rocourt</i> :	2017 :	200'000 francs
	2018 :	300'000 francs
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

<i>Itinéraire Grandgourt-Buix</i> :	2017 :	110'000 francs
	2018 :	20'000 francs
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la majorité de la commission : Je défends ici la majorité de la CGF, tâche non moins difficile étant donné que le sujet est ajoulot et que je ne voudrais en aucun cas privilégier l'une ou l'autre des communes de Rocourt ou Basse-Allaine.

Comme vous le savez certainement, à ce jour devrait exister une piste cyclable «Francovélosuisse». Pour nous, il est primordial de ne pas mettre en péril ce dossier en modifiant le plan d'investissements.

De plus, en maintenant ce qui est prévu sur le plan, nous sommes sûrs de ne pas perdre les différentes subventions octroyées pour le tronçon Grandgourt–Buix.

Il faut également relever que, pour les pistes cyclables, ce sont les communes qui sont maître d'œuvre et le Canton a deux ans pour verser la subvention à partir de la présentation du décompte final au Canton.

De ce fait, si le projet Chevenez–Rocourt est prêt, il nous paraît évident que c'est à ces communes de se manifester afin d'obtenir les subventions.

La nette majorité de la CGF vous invite donc, eu égard aux arbitrages qui ont été faits, à refuser la proposition faite par la minorité. Je vous remercie de votre attention.

M. Raphaël Ciocchi (PS), rapporteur de la minorité de la commission : Je vous le promets, on ne se lasse jamais de moi ! (*Rires.*)

Plus sérieusement, la minorité de la commission est pleinement consciente que l'itinéraire Grandgourt–Buix fait partie de la «Francovélosuisse» et que, à ce titre, des montants doivent être alloués afin de terminer ce tronçon important et de ne pas perdre – effectivement Madame la Députée – les subventions idoines d'Interreg et de la NPR. Toutefois, il semblerait... il est même quasi certain que la réalisation de ce tronçon soit toujours au point mort considérant notamment un certain nombre de désaccords avec des propriétaires.

A contrario, nous avons eu l'information – qui a été également confirmée en commission – que la réalisation de l'itinéraire cyclable Chevenez–Rocourt était techniquement prête. Les études sont terminées, les problèmes fonciers résolus : bref, les travaux pourraient être lancés de suite.

Une minorité de la commission vous invite dès lors à modifier la ventilation des montants concernant les itinéraires cyclables précités pour des questions de faisabilité et d'efficacité. Il ne s'agit pas ici d'opposer des projets, et encore moins de diviser, mais simplement de tenir compte de la réalité.

Plus fondamentalement, en matière d'itinéraires cyclables, la minorité de la commission est d'avis que notre Parlement devrait plutôt décider d'un montant global pour la période 2017-2021, montant qui serait ensuite utilisé en fonction du degré d'avancement des projets cyclables et des volontés des communes concernées.

C'est dans cet esprit que je vous invite à soutenir la proposition de la minorité.

La présidente : Nous avons donc deux propositions. J'ouvre la parole aux représentants des groupes... aux autres membres de la commission. La discussion générale est ouverte; la discussion générale n'étant pas demandée, elle est close. Est-ce que du côté du Gouvernement, on souhaite s'exprimer... sur les propositions et non pas sur la popularité de Monsieur le député Ciochi. (*Rires.*) Nous allons passer au vote final.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 38 voix contre 18.

Rubrique 430.5040.00 (page 38) – SIN-SBD / Nouvelle salle de sport

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé.

Rubrique 430.5040.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	300'000 francs
	2020 :	1'000'000 francs
	2021 :	2'000'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation et anticipation des montants à disposition pour réalisation d'une salle double ou triple modulaire.

Rubrique 430.5040.00 :	2017 :	300'000 francs
	2018 :	1'000'000 francs
	2019 :	2'000'000 francs
	2020 :	2'700'000 francs
	2021 :	0 franc

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : La minorité de la commission estime qu'il manque aujourd'hui deux salles de sport à Delémont pour les besoins cantonaux. De plus, elle estime qu'une salle triple modulaire coûte moins cher que deux salles séparées d'une part et que l'on peut la réaliser pour 6 millions d'autre part.

Suite à cette proposition, nous avons eu une discussion très intéressante au sein de la CGF. Effectivement, la loi fédérale prescrit trois heures de gymnastique par semaine pour l'école obligatoire. Par contre, pour ce qui concerne l'enseignement post-obligatoire, il n'est pas du tout certain qu'il en soit de même. Compte tenu de cet élément, le Gouvernement a décidé de mener une analyse à ce sujet. Celle-ci permettra ainsi de définir précisément les besoins tout en ne contestant pas qu'ils existent sur Delémont. Toutefois, en tenant compte de la nouvelle donne concernant l'enseignement de la gymnastique au niveau du post-obligatoire, les besoins seront sans doute bien inférieurs à ceux des trois salles qui étaient

indiqués dans la réponse du Gouvernement au postulat no 315.

Il est avéré qu'il existe également quelques besoins pour la ville de Delémont et qu'il serait intéressant de rechercher ensemble des synergies afin de satisfaire les besoins en salles de sport. Le montant de 3,3 millions qui figure dans la planification des investissements démontre bien la volonté de réaliser une nouvelle salle de sport à Delémont. Cependant, préalablement, il y a lieu de définir au mieux le projet le plus rationnel afin d'utiliser judicieusement les deniers publics.

Eu égard à ce qui précède je vous recommande, chers collègues, au nom de neuf membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit les montants inchangés de la rubrique 430.5040.00 qui figurent dans le projet du plan financier des investissements. Je vous en remercie par avance.

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la minorité de la commission : Un rapport suite à un postulat accepté par le Parlement lors de la dernière législature a démontré qu'il manquait, dans le Jura, trois salles de sport à Delémont, trois à Porrentruy et une à Saignelégier.

Tous les groupes parlementaires ont reçu récemment deux enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) ayant participé à ce groupe et qui vous ont apporté des chiffres démontrant ce besoin. Besoin scolaire d'abord puisque les calculs faits tiennent compte des obligations légales en la matière, de l'école obligatoire aux écoles du secondaire 2.

Précisément, lors de la dernière séance de la CGF, et le président de la commission vient de le relever et de le rappeler, l'obligation légale de dispenser trois leçons au secondaire 2 a été contestée par le ministre des finances s'appuyant, naturellement, sur des renseignements reçus des services cantonaux concernés. Pourtant, l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique du 23 mai 2012 – c'est donc très récent – est limpide sur ce point à son article 49, alinéa 3, je cite : «Dans les écoles du degré secondaire supérieur, l'éducation physique doit comporter au moins 110 leçons par année scolaire. Les leçons sont réparties de manière régulière sur toute l'année scolaire».

Voici pour les écoles postobligatoires à plein temps. Ces 110 leçons minimum représentent en fait trois leçons sur 37 semaines d'école. En déduisant les jours fériés, les activités annexes particulières spéciales de l'école, les camps, y compris les camps de sport qui ne sont pas comptabilisés dans les 110 leçons, selon l'ordonnance toujours, il est évident que la norme de trois leçons par semaine doit être retenue.

Pour les écoles professionnelles, à l'article qui suit, dès que la formation atteint 520 leçons annuellement, ce qui est le cas pour la plupart des formations duales, le nombre de leçons est de 80 au minimum annuellement. Ici, en fonction du nombre de formations et leur cumul dans les écoles professionnelles, on dépasse les 110 leçons du Lycée (pour un enseignant par exemple), de l'Ecole de commerce ou encore de l'Ecole de culture générale.

Rappelons encore que la notion d'EPS se traduit de plus en plus en éducation physique et à la santé plutôt que sportive.

Voilà ce qu'il en est des besoins scolaires.

Un besoin existe aussi pour les sociétés sportives et pour les clubs sportifs d'élite. Cela va se traduire, semble-t-il, par un bon résultat du côté du HCA. On le sait, le BCB, lui, est

par contre en sursis, sa salle ne répondant plus aux normes imposées par la ligue. On ne peut l'ignorer dans un canton où la structure sports-arts-études est présentée comme un fleuron et existe parce que le Jura a des clubs d'élite dans plusieurs sports.

La proposition que nous formulons se focalise aujourd'hui sur Delémont, où le besoin semble le plus pressant. Ceci plus encore depuis l'oubli, volontaire semble-t-il, de la construction d'une halle à Strate J. Une école, la HEP, formant des enseignants qui doivent dispenser l'EPS n'a pas de salle de sport dans son bâtiment. C'est tout de même étrange !

Notre proposition est complémentaire à celle du PCSI que nous soutiendrons également tout à l'heure et qui s'intéresse aux besoins à développer durant la prochaine législature du côté de Porrentruy. La législature prochaine devra aussi assurer les besoins pour les Franches-Montagnes.

Notre proposition prévoit la construction de trois salles. Mais, en fait, ce sont des projets de trois salles modulables, modulaires, qui ont été réalisées notamment dans le canton de Fribourg pour un montant de 6 millions. Avec 3,3 millions comme proposé au plan d'investissement, on n'arrive pas à construire une salle seule. Il faudra prévoir au minimum deux salles, voire trois salles modulaires.

Notre proposition est naturellement maximale. Si la construction de ces trois salles répond aussi à des besoins communaux, la ville de Delémont devra participer aux investissements. Mais les besoins communaux ne sont pas perçus de la même manière à l'Hôtel du Gouvernement et à l'Hôtel de ville.

L'exemple de Fribourg, qui a dû dès 2007 construire des salles de sport suite à une décision de justice basée sur une plainte de parents qui n'acceptaient pas que les obligations légales en matière d'enseignement de l'éducation physique ne soient pas respectées, doit nous faire réfléchir. En annonçant que nous tenterons sur les deux prochaines législatures de répondre aux normes légales, avec notre proposition et celle du PCSI qui suit, on a bien des chances d'éviter une aussi mauvaise expérience que celle vécue par Mme Chassot à l'époque.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Vaste sujet que celui-ci. Peut-être rappeler quand même que le Gouvernement est sensible effectivement à cette question des salles de sport. Ceci est prouvé par le fait que nous avons déjà pris cette question en mains. Un groupe de travail a été créé, avec pour objectif très clair déjà de résoudre la question des élèves qui doivent faire du sport à l'extérieur indépendamment de leur volonté. On peut toujours faire du sport à l'extérieur mais pas de façon contrainte. Donc, il y a déjà ceci qui doit être réglé en août 2017.

Et notre objectif est – et je l'ai déjà exprimé exactement dans les mêmes termes à la CGF – d'enfin, pour août 2018, pouvoir mettre sur pied cette question de la troisième heure, et je parle ici de toute l'école obligatoire.

Maintenant, le manco est très clair. Il s'agit des 9^{es} années d'école secondaire, la première année de l'école secondaire, où il n'y a que deux leçons hebdomadaires à la place des trois qui sont prévues. Personne ne conteste ceci au sein du Gouvernement. Cela va être mis en place. C'est vrai que cela a pris du retard. Nous sommes parmi les derniers de Suisse à ne pas avoir appliqué cette norme, et je parle bien encore de l'école obligatoire. Donc, ce sera fait et fait le plus rapidement

possible, c'est-à-dire échéance en août 2018 avec ce précédent en août 2017, donc la prochaine rentrée, s'agissant des leçons de sport dans les salles.

Maintenant, il est important, après ce petit préambule, de quand même bien comprendre cette différence à propos de la loi fédérale. Il y a un arrêt très intéressant qui émane de la Cour constitutionnelle du canton de Genève, qui explique clairement – et, encore une fois, nous sommes bien d'accord avec eux – que, sur la question des leçons obligatoires, il n'y a pas de contestation : il faut mettre cela en place pour l'école obligatoire. Donc, les trois périodes par semaine. C'est mentionné comme tel.

Maintenant, et vous l'avez mentionné, Monsieur le Député, effectivement, pour le secondaire 2, pour le post-obligatoire, on parle d'un bloc de 110 périodes annuelles. Et, dans ce bloc, nous estimons – et, là encore, nous allons dans le sens de cette décision de justice du canton de Genève qui fait quand même jurisprudence à ce niveau-là – qu'à travers ceci, les deux périodes hebdomadaires sont suffisantes quand bien même le but est bien sûr d'atteindre ces 110 leçons par an. Pour ce faire, j'ai encore passé plusieurs coups de fil pas plus tard qu'avant-hier, c'est confirmé que cela peut se faire par d'autres biais, par exemple plusieurs leçons comprises dans une journée (des journées sportives) qui sont dédiées à cela, pour atteindre ce chiffre de 110 leçons par an. L'objectif a été rappelé aux directeurs des divisions du CEJEF et nous allons dans ce sens-là.

Mais il était important de bien le préciser : l'école obligatoire, oui, c'est noté, tous les documents de la CDIP reprennent exactement cette norme, à savoir trois leçons hebdomadaires. Pour le secondaire 2, ce n'est pas le cas : on parle de ce total de 110 heures et nous souhaitons atteindre ce total mais pas forcément par le biais de trois périodes hebdomadaires mais par un biais d'une totalité de 110 heures sur l'année.

Un autre argument qui va dans ce sens, et j'en parlais aussi très récemment encore avec le directeur de la Division lycéenne, est qu'il faut aussi finalement savoir ce qu'on veut à travers cela. Si l'on impose cette troisième heure de plus, par exemple dans le cadre du Lycée cantonal mais dans le cadre des autres divisions du CEJEF également, c'est au détriment de quoi ? Il faut respecter aussi les autres exigences fédérales. Et est-ce qu'il est judicieux de mettre des leçons de sport à la place de l'anglais, de l'allemand ou que sais-je d'autre ? On pense que non et nous sommes favorables au fait – je le redis mais c'est peut-être important de vraiment bien comprendre cela et je l'ai déjà expliqué en CGF – de dire que ce total de 110 doit être atteint. Alors, c'est vrai, vous avez raison, peut-être que, dans toutes les divisions, il n'est pas encore atteint exactement. Pour une bonne raison aussi, c'est qu'un temps on a compté les camps de ski et vous y faites allusion également. Or, maintenant, avec OPTI-MA, il y a pas mal de camps de ski qui ont été supprimés et, de fait, on ne les compte plus. Mais nous avons d'autres biais et je puis vous assurer qu'il a été redemandé aux directeurs de division de bien respecter ce quota mais par d'autres biais. Si les élèves ne vont pas en camp de ski, ils peuvent très bien, dans le cadre de cette semaine un peu plus hors cadre, faire des activités sportives en salle ou autre mais qui seront comptées comme telles et qui feront partie de ce total finalement de 110 leçons par année. Le but est donc bien de respecter cela. A ce niveau-là, je suis donc parfaitement à l'aise pour dire que nous souhaitons bien correspondre aux exigences fédérales en la matière.

Par rapport à cette question principalement ici sur Delémont : dans les trois divisions situées à Delémont (Division artisanale, Division commerciale et Division santé-social-arts), nous arrivons à une estimation de l'ordre d'à peu près 20 % de manque. Effectivement, il y a quelques manques pour arriver à ce total des 110 périodes dont je vous parlais. Si on étale ce nombre de leçons sur une semaine, environ 20 % d'une salle de sport pour la Division artisanale, environ 40 % pour la Division commerciale qui, vous le voyez sur les lieux, n'ont pas de salle de sport à proximité, et environ 20 % pour la Division santé-social-arts. On arriverait donc, pour des besoins immédiats maintenant, à un 80 % de la totalité d'occupation d'une salle de sport. Donc, oui, celle-là, et nous l'avons mentionnée comme telle dans le cadre de ce qui vous est proposé par cette planification financière, oui, environ le 80 % à l'heure actuelle d'une salle de sport serait requis. Et c'est pour cela que nous proposons donc cette construction et ces 3,3 millions sont prévus à cet effet.

Nous avons une discussion très fructueuse avec la commune de Delémont dans ce sens-là. En gros, il nous reste deux pistes. Soit on construit un bâtiment véritablement dans le cadre de la Division commerciale puisque c'est elle qui n'a pas de bâtiment dédié au sport, soit – et je pense que cette piste est très intéressante et j'ai déjà eu plusieurs rencontres avec la municipalité de Delémont – on se dit que, finalement, si la municipalité de Delémont construit par exemple une salle triple, nous pourrions financer le tiers de cette salle triple, qui pourrait correspondre à peu près au montant budgétisé.

Nous pourrions y intégrer effectivement la question de Strate J que vous soulevez. Actuellement, nous sommes organisés, et assez bien organisés je dois dire, puisque ces étudiants sont déplacés à Soyhières. Mais il faut aussi relativiser : il n'y a pas besoin de construire une salle de sport pour ces étudiants puisque, par semaine, il est question de neuf périodes de sport. Neuf périodes qui pourraient donc être tout à fait organisées dans le cadre de cette salle de sport qui est prévue comme on vous le propose dans cette PFI.

Une dernière chose peut-être sur le BCB puisque vous en parlez. Bien sûr, j'y suis particulièrement sensible ayant été président de ce club. Je soutiens tout ce que vous avez dit à ce sujet mais, attention, notre rôle n'est pas de se mettre à la place des dirigeants d'un club de sport ou à la place d'une association. Notre rôle est d'être facilitateur pour faire des démarches : «Oui, vous pourrez toujours compter sur nous à ce niveau-là» et je m'adresse aux représentants du BCB. Nous les soutiendrons par rapport au montant qui est le montant de la subvention, le cas échéant si on parle ici d'une salle de sport scolaire, mais jamais l'Etat ne se substitue à des clubs pour construire des installations. Cela n'entre pas en ligne de compte. Par contre, nous sommes bien sûr à disposition pour jouer ce rôle de facilitateur. Ici, l'idéal serait de voir à quel endroit il manquerait des périodes, comme peut-être à Porrentruy, pour faire un projet qui serait de toute façon subventionné dans le cadre – et vous l'avez aussi sur le budget – de la rubrique du Service de l'enseignement. Il y a 5 millions qui sont prévus. Dans ces 5 millions, il y a aussi les salles de sport et, là, on parle du sport scolaire. Donc, dans le cadre d'une organisation ici intelligente, on pourrait bien imaginer que soit financée cette partie, ce 20 %, peut-être dédiée aux activités scolaires, pour déjà faciliter un projet comme celui du BCB.

Peut-être une dernière chose mais j'y reviendrai encore avec quelques compléments. J'ai été long mais c'est un sujet

sur lequel on travaille beaucoup depuis plusieurs mois maintenant et il y aurait beaucoup de choses à dire. J'y reviendrai ici d'ici quelques instants pour la proposition suivante. Mais peut-être juste faire un petit rappel pour bien qu'on comprenne : l'Etat, ici, n'est pas l'Etat-providence. Il ne faut pas qu'on attende que nous construisions des salles de sport tout partout. Déjà, il y a une raison économique bien évidente. Une raison écologique aussi : il faut déjà utiliser les installations à notre disposition et il y en a beaucoup; je vous donne un exemple... enfin, je le donnerai après par rapport à la question de l'Ajoie mais, en Ajoie, on a deux situations très claires où, au lieu de construire, on peut utiliser certaines choses existantes et qui sont vraiment clairement sous-utilisées, quand bien même peut-être il faut se déplacer un peu mais, ça, nous y reviendrons.

Ce que je voulais dire ici, c'est que la question est vraiment de ne pas tout attendre de l'Etat et juste se rappeler qui fait quoi, à qui incombe la responsabilité. Pour tous les mancos au niveau de l'école primaire, la responsabilité incombe aux communes. Pour tous les mancos qu'il y aurait au niveau des écoles secondaires, la responsabilité incombe aux communes organisées en syndicat de communes. Et, pour le secondaire 2, l'Etat, je crois, ne se cache pas et ne fuit pas ses responsabilités dans ce dossier.

Je vous invite donc à soutenir la proposition initiale qui est faite et qui est réaliste. Elle n'est peut-être pas idéale parce qu'on aimerait bien sûr pouvoir construire le plus de salles de sport possible pour pratiquer ce sport qui est si important pour nos jeunes et pour les moins jeunes mais je crois aussi que c'est la solution réaliste qui vous est proposée. Et il y a toujours ce biais quand même, 5 millions sont dédiés à cela, de trouver des alternatives aussi et, là, je suis déjà sur le point suivant, Madame la députée Beuchat, donc de trouver des alternatives pour dire : «OK, peut-être que nous construisons quelque chose avec un soutien cantonal, de l'ordre de la subvention de 20 %, mais en adéquation, pas uniquement pour un club ou pas uniquement pour une seule entité mais dans une logique d'utilité pour le sport scolaire». Merci de votre attention.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 23.

Rubrique 430.5040.00 (page 38) – SIN-SBD / Nouvelle salle de sport en Ajoie

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé : objet non prévu à la planification financière des investissements.

Rubrique 430.5040.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Minorité de la commission :

Ajout de montants en vue de couvrir les besoins en Ajoie de nouvelle salle de sport.

Rubrique 430.5040.00 :	2017 :	0
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	300'000 francs
	2021 :	1'000'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Vous me permettrez de rappeler, en préambule, que l'établissement du plan financier des investissements 2017-2021 est difficile, pour ne pas dire très difficile, et que le Gouvernement a dû procéder à des arbitrages.

Avec la proposition de la minorité, il nous est demandé de prévoir un montant total de 1,3 million pour des projets qui ne sont pas développés actuellement. Effectivement, il nous a été dit en CGF qu'il y avait un réel besoin de salles de sport en Ajoie et qu'il était important de mettre d'ores et déjà ce montant sur la période 2017-2021 afin de pouvoir préparer ces investissements pour la prochaine planification financière.

Nous ne contestons pas qu'il peut exister un manque de salles de sport en Ajoie mais la démarche. Effectivement, les besoins cantonaux à Porrentruy, suite au déménagement de la HEP BEJUNE, ont été améliorés pour ne pas dire satisfaits. Dès lors, comme les besoins cantonaux augmentaient sur Delémont, ils ont été mis en priorité par rapport à des besoins cantonaux éventuels sur Porrentruy. Par contre, s'il existe des besoins communaux et intercommunaux pour des salles de sport en Ajoie, il faut que ceux-ci soient portés par les instances communales respectives et étudiés préalablement par ces dernières. En effet, pour ces cas, le Canton n'intervient pas comme maître d'œuvre mais par l'intermédiaire de subventions qui pourront, cas échéant, déborder sur la planification des investissements 2022-2026.

Eu égard à ce qui précède, je vous recommande, chers collègues, au nom de neuf membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit de ne porter aucun nouveau montant à la nouvelle rubrique 430.5040.00 destiné à une nouvelle salle de sport en Ajoie dans le projet du plan financier des investissements. Je vous en remercie par avance.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), au nom de la minorité de la commission : Le constat n'est pas nouveau : le Jura manque cruellement de salles de sport.

Dans le rapport du Gouvernement du 1^{er} décembre 2015, qui fait suite au postulat no 315 de Bernard Tonnerre, ce besoin est visible sur l'ensemble du territoire cantonal, plus particulièrement sur Delémont et Porrentruy mais aussi aux Franches-Montagnes.

A la lecture de la planification financière, nous remarquons qu'un montant de 3'300'000 francs est prévu pour l'étude et le début de travaux pour une nouvelle salle de sport à la Division commerciale de Delémont. C'est bien mais ce n'est clairement pas suffisant. Cela ne résout qu'une petite part du problème ! A Porrentruy, au niveau du secondaire II, le besoin est bien réel, que ce soit à la Division lycéenne ou à celle des métiers techniques.

L'ordonnance sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, à son article 49, chiffre 3, est sans équivoque, n'en déplaise au Gouvernement. Je le cite pour rappel, cela a déjà été fait par mon collègue Meury : « Dans les écoles du degré secondaire supérieur, l'éducation physique doit comporter au moins 110 leçons par année scolaire. Les leçons sont réparties de manière régulière sur toute l'année scolaire ».

Par « régulière », cela sous-entend qu'il n'y a pas de compensation possible avec un camp de ski par exemple. D'ailleurs, les cantons romands appliquent cette loi au secondaire II, comme ils sont tenus le faire. Au niveau suisse, certains cantons ont même été contraints de s'exécuter suite à des

plaintes; Fribourg vous a été cité. Nous ne voyons pas pourquoi le canton du Jura ferait exception ! Et la méthode d'émettre un doute sur une loi pour convaincre est pour le moins particulière !

Pour des restrictions budgétaires, le Gouvernement veut d'abord rattraper le retard au niveau secondaire I et est prêt à courir le risque d'une plainte émanant de parents dénonçant que le nombre d'heures de sport légalement imposé n'est pas respecté. La minorité de la commission ne veut pas courir ce risque !

La proposition qui est faite par la minorité tient compte de la situation compliquée dans laquelle nous nous trouvons. En inscrivant un montant de 300'000 francs en 2020 et de 1 million en 2021 pour des études et le début de travaux, c'est montrer une volonté de résoudre la problématique en débutant un projet sur l'Ajoie, qui se finalisera durant la prochaine législature.

Le montant de 1'300'000 francs doit permettre d'inscrire, dans la planification financière de l'actuelle législature, une volonté déterminée de régler de manière durable la question du manque de salles de sport sur le site de Porrentruy tout en étant conscient que le projet de la Hutte ajoulote, dans ce contexte, offrirait déjà rapidement une solution durable pour ce qui concerne les difficultés rencontrées par la Division technique et une solution provisoire pour les écoles secondaires.

Ce que nous aimerions encore souligner, c'est que la construction de complexes sportifs répond en tout premier lieu au manque scolaire mais aussi aux besoins d'associations, de clubs sportifs et de la population, qui sont des vecteurs sociaux indispensables à notre société.

La culture est un point fondamental de notre attractivité mais le sport l'est tout autant, voire plus. Le développement de telles infrastructures doit dès lors se faire sur l'ensemble du territoire ! L'attractivité de notre Canton n'en sera que renforcée.

Pour qu'un projet ambitieux puisse voir le jour en Ajoie, il dépendra non seulement des montants que nous vous demandons d'inscrire dans cette planification mais aussi, et surtout, il dépendra d'une volonté commune des institutions concernées : Canton, communes, associations, clubs, etc.

Dans la planification financière, le Gouvernement propose une répartition des investissements sur cinq ans selon plusieurs critères qui nous ont été communiqués. Mais il ne faut pas oublier que ce Parlement a toute la latitude pour donner sa vision et ses priorités, même si elles diffèrent de celles du Gouvernement.

Quant à savoir si le frein à l'endettement sera respecté durant les années concernées, cela devra se débattre au moment des budgets ! Un décalage dans le temps de certains projets pourra sans aucun doute laisser une ouverture sans que, d'ores et déjà, des compensations doivent être trouvées. Mais aussi et surtout, plus on est loin de l'année de référence, plus les estimations sont difficiles : elles dépendent de décisions qui ne sont pas encore connues et qui doivent encore être prises. Alors, n'hésitons pas à être ambitieux pour notre région ! Osons faire un pari sur l'avenir ! Un investissement n'est pas qu'une dette, c'est aussi un levier pour l'économie, pour l'emploi.

Je vous remercie pour votre soutien à la proposition de la minorité de la commission.

M. Romain Schaer (UDC) : L'UDC reste attentive sur les questions budgétaires mais sait aussi faire la part des choses pour le bien de la population.

S'il est vrai que le Canton est responsable des infrastructures du secondaire 2 et qu'il reste en appui pour le primaire et le secondaire 1, il nous paraît important de marquer l'intention d'appuyer les districts si ces derniers veulent investir dans le sport, à défaut de Porrentruy qui en oublie presque sa piscine.

C'est plus pour un rappel ou un appel du pied au district de Porrentruy et à ses communes que le Canton peut soutenir les projets communaux ou intercommunaux que pour prendre le «lead» dans la construction des halles de sport que l'UDC soutiendra, en majorité, la proposition de la minorité. Le SIDP doit enfin sortir de sa pensée du petit et agir enfin en grand facilitateur. Merci.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Je ne vais pas faire trop long, je l'ai déjà été suffisamment il y a quelques minutes. Peut-être quelques compléments par rapport à ce que je viens d'entendre.

Dire que vous trouvez étonnant d'aller dans le sens de ne pas respecter la loi, je tiens alors à préciser que je n'ai jamais... que le Gouvernement ne va bien sûr jamais dans un tel sens.

Petite parenthèse quand même, petite digression : je goûte relativement peu cette notion d'ingérence qu'il y a eue à ce sujet-là au niveau fédéral. De venir nous dire dans les cantons – alors que l'éducation, en l'occurrence la formation, sont des prérogatives cantonales – de la part du Parlement fédéral ce que nous devons faire en termes de période hebdomadaire de sport, je pense que ce n'était pas acceptable. Alors, en l'occurrence, ils ont quand même accepté ceci mais cette ingérence-là, de toute façon, par principe, j'y suis largement hostile.

Ceci étant dit, sur la question de ces 110 périodes annuelles, nous pouvons respecter la loi. Nous voulons respecter cette loi. Je l'ai déjà dit et je m'y engage encore. Mais nous souhaitons trouver d'autres solutions et d'autres moyens parce qu'il y en a. Et ce n'est pas anodin si la CDIP mentionne pour l'école obligatoire – j'y reviens mais c'est tellement clair qu'il faut vraiment être assuré de cette clarté – qu'il est noté trois périodes par semaine. Et pourquoi alors a-t-on fait finalement un bloc de 110 pour le secondaire 2 ? Et c'est justement pour nous permettre cette flexibilité pour ces étudiants plus âgés du secondaire 2. Et nous avons des pistes, je le disais tout à l'heure, par exemple à Courtedoux et à Alle, communes limitrophes à celle de Porrentruy. Le maire de Courtedoux, typiquement, nous écrit pour mentionner le fait que la salle de sport de son village est sous-utilisée et, finalement, pourquoi ne pas, sur un axe très bien desservi par les transports publics entre Porrentruy et Courtedoux, venir utiliser, par bloc bien sûr et pas pour une leçon, ce qui n'aurait aucun sens, donc par bloc de deux heures, voire plus, déplacer des élèves jusqu'à cette salle pour une location modeste. Voilà une piste intéressante qui ne coûtera pas trop cher et qui, en plus, est écologique puisqu'on ne doit pas construire un nouveau bâtiment.

Même exemple, la question d'Alle : j'ai encore eu le maire pas plus tard que ce samedi au téléphone à ce sujet; magnifique anneau d'athlétisme, magnifique infrastructure sportive, terrain de football à l'entrée du village et une salle des fêtes qui est vide en journée parce qu'elle n'est pas adaptée pour

le sport. Il suffirait d'un petit investissement pour adapter cette salle au niveau des besoins sportifs et elle pourrait être utilisée alors que, maintenant, il s'agit d'un bâtiment qui est vide en journée. Voilà des pistes, là aussi, avec des liaisons de transports publics qui sont très fréquentées.

Voilà des pistes que nous allons mettre à profit pour justement essayer de régler au mieux cette question qui n'est effectivement, à mon sens, pas acceptable quand bien même certains profs de sport trouvent bien d'aller avec leurs élèves, par tous les temps, courir dehors. C'est effectivement très bien mais cela veut dire qu'il faut peut-être aussi, pour des questions parfois de sécurité, assurer quand même, par moment, que toutes ces leçons puissent être dans un endroit adapté pour atteindre les objectifs du plan d'études romand, avec les infrastructures et tout le matériel à disposition dans une salle organisée en conséquence.

Madame la Députée, par contre, je suis en accord avec vous sur cette question de volonté commune – je l'ai dit aussi il y a quelques instants – de se dire : «Oui, mettons-nous autour de la table». S'il n'y a pas de plan d'investissement, oui, on peut se retrouver, se mettre autour de la table, se demander quels sont les besoins et si, quand même, au niveau des communes, il y a quelque chose à construire et, le cas échéant, notre participation peut être de l'ordre de 20 % selon la richesse des communes.

Peut-être un dernier mot par rapport au député UDC – qui n'écoute pas non plus... mais peu importe – par rapport à la question de Porrentruy. Défendre Porrentruy de cette façon-là, j'en suis un peu étonné et vous le verrez d'ici quelques minutes quand nous parlerons de cette piscine. Il n'y a pas ici de question de district ou à imaginer quoi que ce soit en termes de non-équité entre les districts, surtout pas. Ne jouons pas cette carte-là qui est fautive. Ici, il n'y a pas de projet abouti, il n'y a rien de concret. Donc, pour moi et pour le Gouvernement, on ne met pas dans une planification financière des éléments qui sont potentiels mais on part sur des choses concrètes. Et vous verrez que le Gouvernement est entré en matière, justement dans cette logique-là, par rapport à la piscine municipale de Porrentruy.

Voilà ce que je voulais apporter comme compléments. Merci de votre attention.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 25.

Rubriques 430.5040.00 (page 38) et 740.5060.00 (page 39) – SIN-SBD et OVJ / Aménagement d'une troisième halle d'expertise à Delémont

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de planification inchangé – aménagement d'une troisième halle d'expertise à Delémont en 2017.

Rubrique 430.5040.00 : 2017 : 380'000 francs

Rubrique 740.5060.00 : 2017 : 300'000 francs

Minorité de la commission :

Abandon du projet d'aménagement d'une troisième halle d'expertise à l'OVJ à Delémont.

Rubrique 430.5040.00 : 2017 : 0 franc

Rubrique 740.5060.00 : 2017 : 0 franc

M. Jean Bourquard (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Je n'aurai pas le succès de Raphaël Ciocchi mais cela ne fait rien, je monte quand même ! (*Rires.*)

J'interviens sur la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission qui soutient le projet initial, à savoir l'aménagement d'une troisième halle d'expertise à l'OVJ à Delémont en 2017 et, ce, pour un montant global de 680'000 francs, à savoir 380'000 francs à la rubrique 430.5040.00 pour des travaux sur l'enveloppe du bâtiment et 300'000 francs à la rubrique 740.5060.00 destinés, eux, à l'aménagement et à l'équipement de la nouvelle halle 3.

Chers collègues, je dois vous avouer que je suis étonné des arguments utilisés pour contester ces deux montants, maintenant, à l'heure où le Gouvernement assume ses responsabilités et je l'en remercie, suite à la décision populaire de ne pas autonomiser l'Office des véhicules. Ces investissements auraient eu lieu, quel que soit le statut de l'OVJ.

La problématique des retards accumulés dans le domaine des expertises n'a donc pas changé. Les exigences fédérales n'ont pas changé non plus et, tout à coup, les arguments avancés pour justifier le projet d'autonomisation deviendraient caduques, n'auraient plus aucun sens ! Mais de qui se moque-t-on alors ? Respecter nos obligations en matière d'expertise des véhicules m'apparaît comme une évidence et un devoir. On parle ici de sécurité et, quoi qu'on en pense, cela reste un argument majeur.

Certains détracteurs de la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission viennent maintenant nous dire que tout ceci n'a pas d'importance, que l'on peut accumuler les retards sans autre forme de procès et que, finalement, la Confédération ne dira rien. Soyons sérieux, chers collègues, si le Jurassien est frondeur et ne se plaindrait évidemment pas que l'on ne le convoque pas comme prévu par la loi, je crois que nous autres, députés, devons assumer notre responsabilité.

De plus, comme cela a été rappelé par le président du Gouvernement, la halle actuellement utilisée pour les expertises sera à refaire d'ici cinq ans environ et si, comme certains le pensent, les règles changeaient en matière d'obligation d'expertise ou de fréquence d'expertise, on pourrait toujours renoncer aux investissements pour la remise aux normes et en état de cette ancienne halle.

Il va sans dire que je renoncerai à vous distiller ces mêmes arguments lorsque je serai appelé à intervenir au point 7.11 qui concerne l'engagement de deux EPT pour assumer le travail supplémentaire de cette nouvelle halle 3.

En conséquence, je vous remercie de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission et vous en remercie tout en vous confirmant que le groupe socialiste soutiendra bien évidemment la proposition de majorité. Merci de votre attention.

La présidente : Pour la proposition de la majorité de la commission... non, pardon... de la minorité de la commission, Monsieur le député Pierre Parietti.

M. Pierre Parietti (PLR), au nom de la minorité de la commission : Effectivement, c'est un lapsus : ce n'est pas en tant que représentant de la majorité de la commission – c'est peut-être regrettable – que je m'exprime.

Lors de la votation de février 2016, le souverain cantonal a refusé la loi sur l'OVJ, acceptée pourtant par le Gouvernement et le Parlement mais victime du référendum qui a conduit à la situation préservant son existence en tant que service de l'Etat. Autonomisation : terminé !

L'électorat, à l'époque, il n'y a pas si longtemps, n'avait cependant pas accepté les effets induits (non chiffrés à l'époque) et ne s'était pas prononcé sur un coût d'investissement de près de 700'000 francs et des frais de fonctionnement annuels chiffrés à 180'000 francs mais exclusivement sur la loi, c'est-à-dire l'autonomisation ou non.

Pas sûr que la connaissance de ces chiffres apparaissant désormais dans le PFI et le budget 2017, mais également dans les suivants pour ce qui concerne les frais de fonctionnement, pas sûr que la connaissance de ces chiffres aurait conduit à la même situation...

Aujourd'hui, c'est à nous, membres de la députation, que l'on veut imposer des dépenses financières que nous ne souhaitons pas...

La pression mise par la Confédération s'agissant d'un retard à rattraper d'ici février 2017 (!) – c'est dans le texte – et donc d'ici deux mois nous laisse quelque peu songeurs, non seulement au niveau cantonal pour ce qui concerne le Jura mais par rapport à d'autres cantons qui pourraient être confrontés à la même situation. C'est un alibi qui agite bien du monde et on est en droit de douter que tous les cantons pourront respecter ce délai. Le canton du Jura ne le pourra pas, ni dans les vingt-quatre prochains mois, il faut bien en convenir !

Nous restons convaincus que des mesures organisationnelles moins dispendieuses, mieux ciblées, avec, le cas échéant, des collaborations stratégiques pouvant engager d'autres centres professionnels, pourraient offrir une alternative mieux adaptée à la situation de notre Canton.

N'oublions pas que la dépense proposée pour l'installation se fera pour rattraper, en trois ans selon les infos remises par le chef du département, un retard qui conduira alors à devoir par la suite replier la voilure...

Avons-nous donc le moyen de se surdimensionner pour ensuite boucler une halle, réduire des effectifs et rentrer dans le rang des bons élèves ? A cette perspective, nous disons non.

Il n'y a dans ce projet aucune plus-value apportée, uniquement des dépenses que tout responsable d'entreprise sensibilisé par une analyse coût/performance solutionnerait plus de manière plus judicieuse, par exemple :

- élargissement des plages de travail (nombre d'heures par jour, jours d'ouverture dans l'année);
- renforcement momentané de certains postes;
- réorganisation et réaffectation des postes de spécialistes pour les tâches très spécifiques
- ... et bien d'autres pistes sont envisageables.

On nous dit également que le parc véhicules jurassien augmente régulièrement; nous en convenons aujourd'hui mais cela ne signifie pas pour autant que cette justification soit pérenne.

On nous dit qu'en cas d'accident pour un véhicule qui serait en retard dans l'échéance du contrôle périodique, la responsabilité de l'Etat serait engagée; on est en droit légitime d'en douter et cette menace n'est pas très élégante...

On nous dit que l'obsolescence programmée des équipements de contrôle est de cinq à six ans; nos choix d'achats des équipements sont-ils vraiment les bons ? L'affirmation est-elle crédible pour un tel investissement ?

On nous dit que l'on va ouvrir une antenne à Moutier dans le cadre de la prochaine réunification; on va donc à terme amener également un potentiel de contrôles plus élevé !

On ne nous dit pas que du personnel d'appoint pour le secrétariat sera nécessaire vu l'intensification des contrôles techniques des véhicules sur le banc... Les experts devront-ils se muer en personnel administratif ?

Bref, les incertitudes sont encore bien trop nombreuses et méritent d'être affinées avant de passer à l'investissement en question.

Tous ces éléments plaident donc en faveur d'une suppression du budget de 680'000 francs et c'est la proposition ferme que nous formulons au nom de la minorité de la CGF.

Si nous devons être suivis dans la proposition ainsi formulée par cette minorité, alors nous serions à même de proposer un ajustement de l'effectif attribué à l'OVJ dans le cadre du budget mais pas à la suppression pleine et entière des 1,95 EPT tels que mentionnés dans le rapport. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet tout à l'heure.

Je vous invite donc à refuser les montants mentionnés aux deux rubriques, à savoir la position «Aménagement de la halle 3» pour un montant de 380'000 francs et la position «Aménagement et équipement de la halle 3/expertises» pour 300'000 francs. Je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC) : Tout d'abord, le groupe UDC tient à saluer la remise en question de la stratégie d'investissement prévue dans le budget 2017 pour l'Office des véhicules.

Un peu d'histoire. Pour pallier aux retards accumulés dans l'expertise des véhicules, le Gouvernement a proposé une solution toute faite que notre Parlement avait d'ailleurs acceptée. Pour faire capoter ce projet, les stratèges de gauche ont eu fin nez de soumettre ce projet au verdict du peuple ! Celui-ci n'a pas hésité une seconde, par un refus cinglant, de remettre à l'ordre ses dirigeants politiques, de rappeler qu'il vivait très bien le fonctionnement actuel de l'Office des véhicules et qu'il ne souhaitait pas un développement massif de cette structure.

Je m'étonne donc qu'aujourd'hui, cette même gauche oublie le verdict clair du souverain. Voudriez-vous défendre la question d'une troisième piste devant la population ? Sûr que non parce que, la réponse, vous la connaissez !

Malheureusement, nous ne sommes pas dans une année électorale et vous pouvez vous permettre d'ignorer le fait que votre politique va à l'encontre de la volonté des citoyens et que vous trahissez une décision populaire, qui plus est qui ne souffrait d'aucun doute.

Pour optimiser l'utilisation des pistes, l'élargissement des heures d'ouverture est à considérer car je suis convaincu que même des professionnels seraient prêts à présenter des véhicules plus tôt ou plus tard dans la journée pour s'assurer de pouvoir expertiser leurs véhicules rapidement.

Les retards qui concernent les véhicules spéciaux ne sont d'ailleurs aucunement liés à cet investissement car ils n'empruntent pas cette piste. Les promesses d'une piste d'expertise faites à Moutier seraient de plus remises en question par la surcapacité delémontaine, à sept minutes de distance. Et, finalement, la décision de doubler la durée de validité du contrôle technique des véhicules lourds aura aussi pour effet de diminuer le travail en ce domaine.

En enlevant 630'000 francs aux investissements dans l'OVJ, on permettra aussi de finaliser ce budget dans un cadre financier correct.

Le groupe UDC appuie donc unanimement la minorité.

Mme Anne Froidevaux (PDC), présidente de groupe : Ce n'est un secret pour personne, le PDC était favorable au projet d'autonomisation de l'Office des véhicules jurassien. Le peuple en a décidé autrement et, un peu moins d'une année plus tard, nous sommes toujours devant la même problématique : devoir rattraper le retard dans les contrôles techniques des véhicules jurassiens, notamment pour des raisons de sécurité des usagers, et éviter l'arrivée d'acteurs privés sur ce marché qui pourraient, en ne s'intéressant qu'aux activités lucratives, porter un fort préjudice à notre OVJ.

Pour ces raisons, le groupe PDC acceptera, en majorité, la proposition du Gouvernement.

M. Loïc Dobler (PS) : Je n'avais pas prévu de monter sur cette question tant il me semblait que le message du peuple avait été clair à l'endroit de Monsieur Stettler. D'habitude, quand on se prend une claque pareille, on a au moins la décence de se contenir, par la suite, dans les débats parlementaires sur ce genre de sujet. Moi, je ne me prononce pas sur le fond du fait qu'il faille investir ou pas pour cette troisième halle mais que ce soit l'UDC qui vienne nous expliquer ce que le peuple a voulu en la matière alors que l'UDC soutenait un projet opposé à la prise de position des Jurassiennes et des Jurassiens, cela me fait doucement sourire ! Les Jurassiennes et les Jurassiens ne se sont pas prononcés pour ou contre une troisième halle à Delémont. Ils se sont prononcés pour un Etat fort, pour un service public fort, bref tout le contraire de ce que veut l'UDC dans le canton du Jura !

M. David Eray, ministre de l'environnement : Effectivement, je ne vais pas me plonger dans l'analyse du vote pour savoir comment ont voté les citoyens et pour quelles raisons. Simplement, on est devant un paradigme : soit l'Etat investit dans une troisième halle avec deux pistes pour répondre aux exigences fédérales en termes de sécurité, soit on ne le fait pas et, à ce moment-là, on devra ouvrir le marché aux privés parce que, les privés, ils ont déjà fait la demande pour pouvoir faire des expertises dans le canton du Jura. Et si on leur refuse et qu'ils s'adressent à l'autorité supérieure, l'Office fédéral des routes, ce dernier nous imposera de leur octroyer une licence d'expertise. Et c'est ce que nous ne souhaitons pas. C'est pour cela que le Gouvernement vous propose d'investir dans cette halle avec deux pistes supplémentaires.

Peut-être juste redonner quelques chiffres. Ce sont des chiffres arrondis. Actuellement, nous avons 16'000 véhicules en retard d'expertise. Cela représente environ 9'000 sur le site de Delémont, 4'300 sur Porrentruy, 2'900 sur Saignelégier. Et c'est pour cela qu'avec ces deux pistes dans une halle à Delémont, donc une halle supplémentaire équipée avec deux pistes et deux experts, nous espérons pouvoir absorber ce retard sur grosso modo trois ans. Delémont, oui, mais les experts seront engagés avec trois lieux de travail (Saignelégier, Porrentruy et Delémont). Et quand le retard sera absorbé sur Delémont, ils seront appelés à aller aussi dédoubler les équipes sur Porrentruy et sur Saignelégier pour que le retard soit réduit à un niveau acceptable pour l'Office fédéral des routes par rapport aux exigences fédérales.

C'est dans cette optique-là que nous vous proposons d'accepter cet investissement de deux pistes dans la troisième halle.

Maintenant, Monsieur Parietti, vous parlez d'une logique de chef d'entreprise. Alors, on peut l'interpréter d'une autre façon aussi : on peut aussi se dire que l'OVJ est une entreprise qui a des clients. Il y a 16'000 clients qui ont besoin d'un

service d'expertise pour leur véhicule et l'entrepreneur qu'est l'OVJ investit dans une capacité de production d'expertises pour pouvoir satisfaire ses clients qui sont devant la porte, les 16'000 clients, et qui attendent de pouvoir expertiser leur véhicule pour avoir des conditions de circulation en toute sécurité selon les normes fédérales. On peut donc aussi l'interpréter différemment et pas seulement dans l'axe que vous avez évoqué tout à l'heure mais c'est une discussion qu'on pourrait avoir longtemps.

Concernant le personnel administratif supplémentaire en vue du regroupement avec Moutier ou du vote consultatif de Moutier qui, nous l'espérons, sera favorable au canton du Jura, nous n'avons là pas encore tellement demandé de personnel supplémentaire administratif pour l'OVJ, d'une part parce que l'intégration de Moutier dans le canton du Jura ne sera pas avant 2021 (le 1^{er} janvier) mais, d'autre part, parce qu'il y a aussi un axe 6 dans le programme de législature par lequel nous souhaitons améliorer l'organisation de l'administration, l'efficacité, les outils de travail. Et nous espérons, au travers de cet axe 6 sur lequel nous avons commencé à travailler, également pouvoir absorber une charge administrative supplémentaire sans toujours augmenter les EPT dans l'administration. C'est pour cela que ce point n'est pas ressorti dans la demande qui est faite actuellement.

Voilà pour ce qui est de ce point.

Le Gouvernement appelle le Parlement à soutenir cette proposition d'une troisième halle équipée avec deux pistes et, plus tard, avec deux EPT supplémentaires ou 1,95 pour être précis.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 22.

Rubriques 530.5620.00 (page 40) – OCS / Subventions pour les installations sportives régionales – Piscine en plein air de Porrentruy

Minorité de la commission :

Projet de planification inchangé : objet non prévu à la planification financière

Rubrique 530.5620.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	0 franc

Majorité de la commission :

Ajout d'une subvention à la commune de Porrentruy pour la rénovation de la piscine communale

Rubrique 530.5620.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	500'000 francs
	2021 :	500'000 francs

Contre-proposition du Gouvernement du 20 décembre 2016 :

Ajout d'une subvention à la commune de Porrentruy pour la rénovation de la piscine communale

Rubrique 530.5620.00 :	2017 :	0 franc
	2018 :	0 franc
	2019 :	0 franc
	2020 :	0 franc
	2021 :	484'000 francs

La présidente : Nous avons, dans le projet de base, une minorité et une majorité de commission ainsi qu'aujourd'hui une contre-proposition du Gouvernement. J'appelle le représentant de la majorité de la commission pour donner sa position suite à la contre-proposition du Gouvernement. Monsieur le député Pierre Parietti, vous avez la parole.

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la majorité de la commission : On se retrouve dans une situation quelque peu similaire à celle qu'on a connue il y a une quinzaine de jours. Il y a quinze jours, nous étions réunis dans les différents groupes – c'était journée de Saint-Nicolas – avec un projet de budget, avec un plan financier dans lequel cette rubrique n'existait pas... jusqu'à il y a quinze jours. Et, en fin de soirée, commençait la valse des téléphones entre des responsables politiques de tous bords confondus pour s'inquiéter de la problématique de la piscine de Porrentruy qui n'apparaissait nulle part dans les dossiers que nous aurions à traiter aujourd'hui.

Je constate que la situation d'il y a quinze jours, on l'a retrouvée sur le fond hier soir ou ce matin en prenant connaissance de cette contre-proposition du Gouvernement, formulée aujourd'hui par l'ajout d'une subvention de 484'000 francs sur l'exercice 2021 du plan financier.

Nous évoquions, dans le cadre de la majorité de la commission, suite aux discussions qui avaient suivi cette fameuse Saint-Nicolas, deux montants de 500'000 francs qui n'avaient qu'une valeur très aléatoire puisque nous n'avions pas grand-chose comme élément de dossier. Nous constatons avec plaisir qu'en quelques jours, le remue-méninges a conduit à une situation nettement plus favorable : d'une part l'ouverture effective d'une ligne financière pour un montant de 484'000 francs et le deuxième point positif réside dans le fait qu'il y ait un montant qui correspond vraisemblablement aux usages calculés pour une subvention dans ce genre d'installation.

La surprise résultait du fait qu'au début du mois de décembre, le conseil de ville de Porrentruy était réuni par le conseil municipal pour prendre connaissance du projet de réaménagement et de mise en conformité de la piscine municipale de Porrentruy, installation sportive et ludique... je peux imaginer que c'est dans le même ordre d'idée que ce qui s'est fait il n'y a pas tout à fait dix ans sur Delémont. C'est donc une appréciation très positive qui a été prise par le Gouvernement.

Tenant compte de la proposition qui est faite ou de la contre-proposition formulée par le Gouvernement, la majorité de la commission, je crois, peut retirer la proposition qu'elle avait formulée à hauteur de deux fois 500'000 francs, ces valeurs étant tout à fait discutables et aléatoires. Et nous ne faisons pas de fixation sur le montant. Nous sommes très heureux de voir que le Gouvernement nous a entendus, a entendu dans le fond l'ensemble des groupes qui se sont préoccupés de cette situation.

Je propose donc le retrait de cette proposition de majorité de la commission. Merci de votre attention.

M. Claude Mertenat (PDC) (de sa place) : La minorité de la commission se rallie à la contre-proposition du Gouvernement.

M. Martial Courtet, ministre des sports : Pas grand-chose à ajouter ici finalement.

Pourquoi ce projet-ci a retenu particulièrement notre attention ?

Premièrement, je le disais, en comparaison avec mes propos la dernière fois que je suis monté à cette tribune, il s'agit d'un projet concret. Nous avons pu le calculer. Toutes les informations ont été transmises à l'Office des sports qui a pu faire un calcul précis. Je n'entre pas dans le détail bien sûr mais une pataugeoire à titre d'exemple ou un terrain de jeu n'est pas pris en compte dans le soutien cantonal. Par contre, les bassins, locaux techniques, chauffage, etc., sont pris en compte à 50 %. On a fait un rapide calcul avec les 20 % puisqu'il s'agit d'une infrastructure à vocation régionale et nous arrivons à ce chiffre qui vous est proposé ce jour de 480'000 francs.

C'est donc concret. C'est réalisable dans ces cinq prochaines années. Il y avait donc effectivement du sens à intégrer ceci dans la PFI de façon très concrète de la part du Gouvernement.

Un autre élément qui était important : quand on a entendu parler de cette notion de 1 million attendu par la municipalité de Porrentruy, on s'est vite rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'un tel montant et la volonté aussi du Gouvernement était de dire : «Mais, attention, dans votre projet, n'ayez pas des espoirs aussi élevés par rapport à cela !»

Le calcul est précis et on arrive au montant qui est mentionné ce jour, dans un souci finalement d'efficacité aussi pour Porrentruy. Et, ainsi, le député Schaer sera content de voir que nous sommes dans un souci d'équité toujours entre les différents districts. Et vous dire que la piscine de Delémont, effectivement, a été rénovée selon un projet proche de celui-ci en 2009. Et nous avons repris exactement les mêmes critères pour vous dire que vous n'avez pas de souci à vous faire : pour la piscine de Delémont, le montant était de l'ordre de 234'000 francs. Donc, je crois que vous pouvez être complètement rassuré dans votre démarche. Merci de votre attention.

La présidente : Nous allons donc voter sur cette nouvelle proposition du Gouvernement, qui est l'introduction d'un montant de 484'000 francs en 2021.

La majorité de la commission retire sa proposition.

La minorité de la commission se rallie à la contre-proposition du Gouvernement.

Au vote, la contre-proposition du Gouvernement est acceptée par 53 voix contre 1.

Rubrique 770.5540.00 (page 43) - SDI / Participation à une société anonyme dans le domaine de l'informatique

Projet de budget :

Rubrique 770.5540.00 : 2017 : 0

Gouvernement et commission :

Adaptation suite à un nouveau dossier arrivé après bouclage de la planification financière pour éviter un crédit supplémentaire

Rubrique 770.5540.00 : 2017 : 60'000 francs

La présidente : Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de la proposition du Gouvernement et de la commission ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc pouvoir voter sur cette proposition du Gouvernement et de la commission.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 49 voix contre 2.

La présidente : Ainsi, nous allons pouvoir nous fixer sur l'arrêté et je vous propose de passer à son acceptation.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 57 voix contre 2.

La présidente : Je vous donne dix minutes de pause avant d'entamer le budget dans le détail. A tout à l'heure !

(La séance est suspendue durant dix minutes.)

La présidente : Voilà, nous allons reprendre pour examiner le budget.

7. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2017 (suite)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2017.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente : Le secrétaire :
Anne Roy-Fridez Jean-Baptiste Maître

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La présidente : Avant d'entrer dans les discussions de détail du budget, vous dire que trois modifications interviennent par rapport aux décisions qui viennent d'être prises et elles ont des incidences sur le budget 2017 :

- La rubrique 400.5640.01 (subventions pour les projets CJ) passe à 554'000 francs au lieu de 533'000 francs.
- La rubrique 420.510.00 (en lien avec la traversée de Courroux) passe à 100'000 francs au lieu de 50'000 francs.
- La rubrique 770.5540.00 (participation à une société anonyme dans le domaine de l'informatique) : nous avons introduit 60'000 francs alors qu'il n'y avait rien.

Nous passons à la discussion de détail du budget.

Rubriques 110.3000.00 et 110.3130.00 (pages 70 et 71) – PLT / Participation du Parlement à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé	
Rubrique 110.3000.00 :	950'500 francs
Rubrique 110.3130.00 :	21'100 francs

Minorité de la commission :

Abandon de la participation du Parlement à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	
Rubrique 110.3000.00 :	930'500 francs
Rubrique 110.3130.00 :	6'800 francs

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), au nom de la majorité de la commission : Je ferai très court.

Les raisons de la majorité de la commission, pour lesquelles elle vous invite à ne pas suivre celles de la minorité, sont simples.

Effacer purement et simplement les montants attribués à l'APF (cotisations comprises) s'assimile à un retrait pur et simple de cette assemblée.

Il est étonnant que ces propositions soient à nouveau faites car elles remettent en cause la décision prise par le Parlement lors de sa session de décembre 2014 à l'occasion du débat sur OPTI-MA. Il avait été admis que le Jura avait toute sa place – une place de choix par ailleurs – au sein de l'APF.

Tout comme pour les autres domaines, les efforts consentis en termes financiers ont été et restent importants.

D'autre part, pour des raisons techniques évidentes, il n'est pas possible de se retirer de l'APF en l'annonçant en décembre pour l'année qui suit. Il y a forcément une procédure à suivre et un délai à respecter.

Je voudrais rappeler que l'AFP est sans conteste une ouverture sur le monde, d'autant plus importante dans ces temps mouvementés, où l'on montre notre attachement à notre langue et où l'on peut la défendre.

Je crois que vous avez suffisamment d'éléments pour confirmer la décision de 2014 et refuser clairement la proposition de la minorité.

M. Thomas Stettler (UDC), rapporteur de la minorité de la commission : L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunit tous les pays du monde qui tiennent à cultiver et à promouvoir la langue française. Nous n'avons bien entendu rien à reprocher à cette noble cause.

Toutefois, il est à relever que la Suisse y siège déjà et que les intérêts de notre pays sont parfaitement représentés dans cette institution.

La culture francophone a été un moteur de la création du jura et c'est bien dans ce combat de la défense d'une minorité qu'on trouve l'origine d'un rapprochement accru de notre Canton avec l'APF.

Aujourd'hui, la République et Canton du jura fait partie de la Confédération qui garantit la défense de la deuxième langue la plus parlée du pays.

Le siège du Jura à l'assemblée de l'APF est donc superfétatoire et n'apporte pas de plus-value intéressante au débat.

Nous savons que le budget attribué à nos représentants a déjà subi une coupe conséquente mais n'étant pas une tâche essentielle au fonctionnement de l'Etat, la minorité de

la commission ainsi que le groupe UDC vous proposent de l'abandonner.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 9.

La présidente : Alors, peut-être pour que tout le monde soit au clair sur les horaires de cet après-midi, il est évident que nous allons traiter le budget jusqu'à son terme, 18 heures ou pas. Et si nous traitons le budget avant 18 heures, nous essaierons encore de traiter l'un ou l'autre point inscrit à l'ordre du jour. Voilà pour la petite précision en termes d'horaire.

Rubriques 130.3132.00 (page 73) – SIC / Honoraires, mandats – Mandat statistique à l'OFS

Projet de budget :

Rubrique 130.3132.00 :	95'000 francs
------------------------	---------------

Gouvernement et commission :

Adaptation du budget, soit une augmentation de 60'000 francs, pour le mandat statistique à l'Office fédéral de la statistique afin de densifier de l'échantillon concernant la structure des salaires.

Rubrique 130.3132.00 :	155'000 francs
------------------------	----------------

La présidente : Le projet de budget était de 95'000 francs. Aujourd'hui, le Gouvernement et la commission vous proposent de passer à 155'000 francs. Est-ce que la discussion est demandée sur cette modification ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que, du côté du Gouvernement, on souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc vous faire voter sur cet amendement.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 55 voix contre 1.

Rubriques 790.3638.00 et 790.4630.01 (page 75) – COP / Aide au tiers-monde – Projet au Cameroun

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé	
Rubrique 790.3638.00 :	450'000 francs
Rubrique 790.4630.01 :	- 200'000 francs

Minorité de la commission :

Suppression des montants pour le projet d'aide au développement au Cameroun et des subventions fédérales correspondantes

Rubrique 790.3638.00 :	80'000 francs
Rubrique 790.4630.01 :	0 franc

M. Jean Bourquard (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Je n'ai pas l'habitude de prendre un ordinateur à la tribune mais j'ai fait tellement de ratures que je n'arrive plus à me lire sur mon papier ! (*Rires.*)

J'interviens à nouveau au nom de la majorité de la commission qui soutient le projet initial du Gouvernement, à savoir le maintien de 450'000 francs à la rubrique 790.3638.00 pour la poursuite du projet «Cameroun» dans le cadre de l'aide au tiers-monde qui coûte, lui, 370'000 francs. Je relève ici que le montant pour le Cameroun est brut et qu'il reste 170'000 francs à charge des finances cantonales après la déduction de la participation fédérale de 200'000 francs.

L'UDC, par son représentant à la CGF, en s'attaquant au montant de 370'000 francs pour l'aide au Cameroun, s'attaque en réalité ici à l'un des fondamentaux de l'Etat jurassien qui, dans sa Constitution, stipule, à l'article 53 que «L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés».

Si je laisse aux auteurs de cette attaque en frontale contre l'aide au tiers-monde la responsabilité de leur proposition, j'aimerais quand même leur rappeler que c'est en intervenant dans les pays pauvres ou à problèmes que l'on peut certainement le mieux éviter une immigration que ces mêmes auteurs refusent à tout prix.

Nous sommes ici dans une action et un projet à long terme, plus précisément dans un crédit-cadre qui se termine à fin 2017 pour ce projet Cameroun, et je trouverais pour le moins particulier que le Jura quitte le bateau dans lequel il est embarqué avec la Confédération une année avant la fin de ce projet. A l'intention de Thomas Stettler et de ses collègues agriculteurs, je signale que le programme soutenu au Cameroun porte justement sur la formation professionnelle duale dans le domaine agricole. Il est probablement utile de le rappeler ici. Par ailleurs, en soutenant la proposition de minorité de la commission, nous nous discréditerions à coup sûr aux yeux de la Berne fédérale. Je tiens aussi à préciser, pour rassurer nos collègues UDC, que la Confédération contrôle l'utilisation et l'efficacité de chaque centime investi dans ce type d'aide à des projets bien précis et suivis sérieusement.

Ce Parlement, auquel je suis fier d'appartenir, ayant toujours soutenu l'aide au tiers-monde, j'espère fermement qu'il continuera à le faire, même après la fin programmée du présent projet qui, je viens de l'apprendre ce matin tout comme Monsieur le ministre Jacques Gerber, pourra être poursuivi au-delà de 2017 grâce à un soutien du Département fédéral des Affaires étrangères qui souhaite que cette action bénéfique, et dont les résultats sont reconnus, puisse continuer à développer ses effets positifs.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien et vous signale que le groupe socialiste va soutenir cette proposition de majorité.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : La motivation de la minorité à abandonner les montants attribués à l'aide cantonale au Cameroun réside dans la clarification des mandats cantonaux et fédéraux.

Est-ce qu'il est juste qu'un Etat qui s'endette de plus en plus, année après année, fournisse des prestations à l'extérieur ?

Pourquoi avons-nous des projets «made in Jura» alors que des organisations professionnelles spécialisées sont déjà sur les lieux et maîtrisent certainement bien mieux et plus rationnellement les projets que notre délégué jurassien paumé au milieu de l'Afrique ?

Ce don ne serait-il pas gratuit ? Si le projet est jurassien, c'est qu'on aimerait quelque chose en échange. Comme notre ancien ministre en visite dans la brousse a été accueilli comme un roi par une délégation organisée pour éblouir des yeux qui auraient pu voir une réalité bien moins reluisante des effets de notre soutien !

Et je tiens à rappeler au député Bourquard que ce qui est revenu de cette visite de notre ministre, c'était une photo d'une école d'agriculture qui servait principalement, je crois, à l'organisation de mariages. Et, sur la photo, vous avez vu une septantaine de personnes, il est vrai, qui avaient un âge

moyen, je pense, au-dessus de 50 ans. Ils ont rapatrié tous les gens du bled pour faire la photo pour faire croire qu'il y avait beaucoup de monde dans cette école d'agriculture ! Alors, permettez-moi un peu de sourire !

D'autre part, on a soutenu un projet de radio locale qui, je crois, s'est éteint depuis déjà un bon moment.

Donc, permettez-moi quand même de douter de l'impact de notre projet.

Bref, libre à chacun qui en a les moyens de faire de l'aide humanitaire mais un vrai projet de coopération Jura-Cameroun n'a jamais existé et restera toujours à sens unique !

M. Charles Juillard, président du Gouvernement : Il est bon ici de rappeler quand même quelques éléments qui ont été déjà donnés à cette tribune.

Dans le cadre de l'opération OPTI-MA, le Gouvernement a décidé non pas de se désengager dans son soutien dans l'aide humanitaire mais de l'accomplir de manière différente, raison pour laquelle il a dit : Nous ne nous occuperons plus de projets en direct mais nous allons transiter par la FICD (la Fédération interjurassienne de coopération et de développement) à laquelle nous attribuerons des montants à la fois pour un mandat de prestations, puis un deuxième montant pour financer des projets à hauteur de ce que nous consacrons aujourd'hui.

Or, le Gouvernement vous propose ici, au travers de ce budget, rien de plus mais rien de moins que ce qui est prévu dans le cadre des mesures OPTI-MA également.

En ce qui concerne les projets en eux-mêmes, s'il est vrai que, pendant un certain temps, au début en tout cas, il y a eu pas mal de difficultés de reconnaissance et surtout de mise en œuvre de ces différents projets. Un en particulier, celui de la radio locale, était utilisé à des fins bien différentes de ce qui était originellement prévu... vous savez qu'il y a de temps en temps des coups d'Etat dans ces pays et il y en a parfois pas seulement sur le plan national mais aussi un peu sur le plan régional et cette radio était un peu utilisée à des fins politiques politiciennes – un peu parfois comme la tribune du Parlement – pour faire autre chose que de diffuser de l'information objective et surtout de l'information qui était destinée en complément à ce qui est dispensé dans cette école de formation agricole.

Actuellement, cette formation agricole est reconnue. Elle est reconnue pas seulement par le Cameroun, pas seulement par l'ambassadeur de Suisse au Cameroun et par la Confédération dans ce qu'elle apporte dans la formation de ces jeunes agriculteurs. Elle est tellement reconnue que des pays voisins souhaiteraient pouvoir y envoyer des jeunes se former pour apprendre ce métier d'agriculteur parce qu'ils n'ont malheureusement pas la chance d'avoir des écoles aussi réputées que les nôtres. Mais ce projet est soutenu.

Or, pour notre part, il n'est absolument pas question de remettre en cause ce qui a été fait mais, je l'ai dit et le répète, nous allons continuer à soutenir. Nous apprenons aujourd'hui qu'un organe de la Confédération avait donné un préavis positif pour la poursuite du soutien. Nous avons quelques doutes à ce sujet. Tant mieux si la Confédération continue à s'engager là-dedans. C'est aussi la preuve d'une reconnaissance du travail qui est fait dans ce cadre-là, avec l'autre projet qui est celui de santé communautaire mais qui n'est pas aujourd'hui l'objet de notre discussion.

Nous allons donc continuer ce soutien. Nous souhaitons que le Parlement nous suive dans cet élément de soutien dans une cause humanitaire. Et quand on parle de cause humanitaire, je ne pense pas qu'il faut attendre de retour forcément sur l'investissement qu'on fait, quand bien même – et, ça, vous devriez pouvoir le comprendre aussi dans votre parti – tous ceux qu'on peut sédentariser dans ces pays-là, ce sont des gens qui ne viennent pas frapper à notre porte ou en tout cas moins rapidement, ce qui devrait aussi vous convenir et ainsi vous inciter à soutenir aussi ce genre de projet.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 11.

Rubrique 210.3636.00 (page 78) – SAS / Institutions sociales jurassiennes – Addictions Jura

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 210.3636.00 : 21'269'600 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 167'000 francs et limitation à 2'000'000 francs de la subvention à Addictions Jura

Rubrique 210.3636.00 : 21'102'600 francs

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la majorité de la commission : La proposition du groupe UDC n'a pas été très argumentée jusqu'à présent. Ça viendra peut-être.

En fait, comme pour l'aide au tiers-monde, où il n'y a pas que de la brousse juste pour le signaler en passant, la Puce verte, l'Assemblée francophone, la Fondation Addictions n'apporte pas de prestations utiles à tous. Elle aurait même tendance à s'occuper de cas limite défendables. Donc, il n'y a aucune raison de continuer à donner autant, qu'ils se débrouillent avec moins. C'est une vision politique connue et qui, malheureusement, se développe mais que nous ne partagerons jamais.

Petit rappel. La Fondation Addictions Jura exerce ses activités dans trois domaines principaux : la prévention, la réduction des risques et la thérapie. Pour ce dernier point, tout le monde connaît notamment Clos-Henri et je pense qu'il n'est pas nécessaire de développer sur cet aspect.

En ce qui concerne la prévention, la Fondation met l'accent sur les comportements qui sont favorables à la santé et tente d'atténuer ceux qui lui sont dommageables. La motivation est le moteur de la prévention souhaitée par la Fondation et devant mener à adopter des comportements adéquats. Les écoles, les espaces jeunes, notamment, bénéficient de ces actions indispensables.

En ce qui concerne la réduction des risques, on est à nouveau dans la motivation à adopter des comportements qui, cette fois-ci, doivent éviter d'exposer la population à des dangers en termes de santé, tels que les risques de contamination. Une information, ciblée mais aussi globale sur les précautions à prendre face aux maladies sexuellement transmissibles ou en matière d'hygiène élémentaire, est dispensée avec compétences, également dans les écoles, par la fondation. Un accompagnement des personnes dépendantes visant à préserver leur santé et les amener à se libérer de leur addiction est encore un atout de la fondation.

Il serait irresponsable de notre part de réduire ces prestations juste dans le but de réaliser des économies. Préserver

la santé de chacun est source d'économies bien plus importantes et, en plus, avec une approche plus humaine.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : Sans nullement mettre en doute l'action de cette institution, la minorité de la commission se résout à vous demander de contenir l'évolution des charges liées à Addictions Jura.

Dans les comptes 2015, 1'771'900 francs de charges figurent à cette rubrique et nous sommes d'avis que 2 millions doivent le faire aussi pour 2017.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : Très brièvement.

Alors, c'est vrai, Monsieur Stettler, qu'Addictions Jura avait un budget de 1,7 million et que celui-ci a ensuite passé à 2 millions. Mais il faut aussi se rappeler que, durant cette période-là, il y a toute une série de réserves qui ont été dissoutes et que, dans ce cadre-là et à la fin de l'exercice 2016, Addictions Jura n'aura plus de réserve. Donc, immanquablement, on a l'effet «Kiss cool» : les montants des enveloppes augmentent.

Par rapport à cela, je vous encourage vivement à maintenir le montant de cette enveloppe parce qu'il faut aussi savoir que s'il venait à diminuer, la Coordination romande des institutions et organisations œuvrant dans le domaine des addictions pourrait aussi diminuer son enveloppe et, donc, restreindre l'activité d'Addictions Jura.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 11.

Rubrique 210.3636.00 (page 79) – SAS / Institutions sociales jurassiennes – Puce verte et Bulle verte

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 210.3636.00 : 21'269'600 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 3'000 francs de la subvention à la Puce verte et de 2'000 francs celle de la Bulle verte, en vue de l'augmentation de la participation des parents de 1 à 5 francs.

Rubrique 210.3636.00 : 21'264'600 francs

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la majorité de la commission : Pour rappel, les maisons vertes sont un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents, jeunes filles au pair, mères de jour).

L'équipe d'accueillants est composée de professionnels de l'enfance et de la famille, disponibles au dialogue et attentifs à ce que chacun trouve sa place.

La maison verte est un lieu public, ouvert à tous, anonyme et sans dossier. C'est un endroit où on parle, on joue, on dédramatise, on crée des liens, on apprend aussi les interdits. C'est également un lieu de prévention et de socialisation. Par les échanges, il permet à l'enfant et au parent de trouver sa place dans notre société et d'en intégrer les règles.

Il s'avère qu'un lieu public, anonyme et sans dossier, correspond aux besoins d'écoute et d'accessibilité dont les parents doivent pouvoir bénéficier facilement, sans contraintes financières ou administratives.

Le principe même des maisons vertes est de rendre, comme mentionné, ce lieu accessible à tous mais particulièrement aux plus démunis. Chacun trouve ici les réponses aux nombreuses préoccupations de la vie quotidienne.

En augmentant le tarif à 5 francs, cela ne ferait qu'une insignifiante économie sur notre budget mais, surtout, cela découragerait les personnes qui en ont le plus besoin à fréquenter ce lieu d'accueil.

Au nom de la nette majorité de la CGF, et surtout en mon nom propre, je vous invite donc à refuser la proposition UDC et à laisser à 1 franc symbolique la fréquentation de la puce et de la bulle verte, donc de simplement maintenir la subvention proposée dans notre budget par le Gouvernement. Merci de votre soutien.

M. Thomas Stettler (UDC), rapporteur de la minorité de la commission : Je crois savoir que la majorité des groupes parlementaires a eu droit à une présentation intéressante et objective de l'engagement, des buts et de l'utilité des maisons vertes.

Fondamentalement, ces institutions aident les parents à éduquer leurs enfants en bas-âge.

Si, dans la famille traditionnelle, ce rôle revient essentiellement aux parents, on constate que, dans la société moderne, on n'a plus toujours les ressources pour conduire au mieux les enfants vers l'avenir.

Même si l'Etat n'intervient pas à ce stade avec l'école obligatoire, la minorité de la commission, quoique réticente, accepte que les maisons vertes soient soutenues dans la mise en place de leurs structures d'accueil.

Un point qu'il nous paraît toutefois utile de corriger. Si les maisons vertes sont financées quasi totalement par la main publique, la participation financière des utilisateurs de 1 franc par après-midi est clairement inadaptée. Nous sommes d'avis que si un service vaut quelque chose, il convient de le payer ou du moins que l'on participe à ses frais. Et nous pensons qu'une tunc pour une demi-journée passée à jouer avec son enfant n'est pas exagérée. Bien au contraire, si l'on veut être préparé pour vivre ou survivre dans le monde, il faut bien se faire à l'idée que la vie n'est pas gratuite. «Cent sous», ce n'est quand même pas le Pérou !

Alors, donnez ce signal : un bon service, ça se paie ! Ceci rappellera aussi aux parents une citation bien vraie : «Quand quelque chose est gratuit, le produit, c'est vous !».

Merci de soutenir la minorité de la commission.

M. Yves Gigon (PDC) : Je ne vais pas répéter ce qu'a expliqué le représentant de la minorité de la commission. La majorité du groupe PDC soutient la proposition de la minorité de la commission. En effet, juste un élément supplémentaire.

Au départ, le subventionnement était donné pour créer une certaine impulsion de cette institution, le but étant, après, qu'elle vole de ses propres ailes. Comme on l'a dit, ce n'est pas un lieu de garde. Ce n'est pas une crèche qui doit être financée entièrement par le Canton. C'est simplement un lieu de rencontres comme il y en a beaucoup d'autres. Utile, certes, mais pas d'une nécessité impérieuse telle que les finances cantonales doivent participer à long terme totalement au financement.

Il ne s'agit pas non plus de créer un précédent. Un coup de pouce donné au départ ne doit pas signifier un financement total permanent.

De plus, comme cela a été mentionné précédemment, la contribution prévue de 5 francs maximum ne paraît de prime abord pas être excessive. C'est pour cela que la majorité du groupe PDC peut soutenir la proposition de la minorité de la commission.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : Les fondements, la nécessité et la pertinence des maisons vertes ne sont plus, à mon sens, à démontrer. Je pense que les arguments qui ont été développés par la députée Chariatte étaient suffisamment clairs.

Toutefois, je tiens quand même à préciser à cette tribune qu'au niveau des maisons vertes et renseignements pris dans l'espace romand, en fait, seuls le Jura, Neuchâtel et une maison verte à Sierre demandent une contribution aux utilisateurs. Partout ailleurs, c'est-à-dire à Genève, dans le canton de Vaud, en Valais, à Fribourg, il y a aussi des maisons vertes et toutes ces maisons vertes sont libres d'accès, sans aucune contribution des personnes.

A mon sens, la fréquentation de tels lieux est quand même très étroitement liée au prix. Souvent, ce sont des familles qui sont déjà en difficultés. Et le fait de pouvoir accéder à un service sans devoir encore payer 5 francs, pour moi, cela a quand même une certaine importance afin de pouvoir favoriser et soutenir la fréquentation de ces lieux.

On a discuté avant, au niveau du budget, de montants très importants et, là, on discute de 3'300 francs, Mesdames et Messieurs les Députés. Donc, c'est très peu. Mais, en même temps, ce «très peu» donne quand même des clés pour les personnes qui visitent cette structure et leur permet peut-être d'aller de l'avant.

Tout à l'heure, Monsieur le député Stettler disait «vivre ou survivre», que «le monde est cruel» et qu'«il faut apprendre que tout ce qu'on doit pouvoir retirer quelque part, il n'y a rien de gratuit». Je suis d'accord avec vous mais je trouve aussi rassurant de savoir qu'il y a un lieu qui est là et qui accueille les familles qui rencontrent des difficultés momentanées.

En ce qui me concerne, et mes collègues aussi, nous ne souhaitons pas de modification du montant et souhaitons laisser cette contribution à la discrétion des personnes qui fréquentent ces lieux.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 16.

Rubriques 210.3636.03, 210.4612.00, 200.3636.01 et 200.3637.00 (p. 79, 80 et 98) – SAS et SSA / Fondation d'aide et de soins à domicile

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 210.3636.03 :	2'680'300 francs
Rubrique 210.4612.00 :	-851'300 francs
Rubrique 200.3636.01 :	3'519'700 francs
Rubrique 200.3637.00 :	11'900'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation des subventions à la Fondation d'aide et de soins à domicile en vue de la suppression de la participation de 5 francs par jour demandée aux bénéficiaires.

Rubrique 210.3636.03 :	3'032'300 francs
Rubrique 210.4612.00 :	-949'900 francs
Rubrique 200.3636.01 :	3'167'700 francs
Rubrique 200.3637.00 :	13'000'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : La proposition qui est soumise par la minorité de la commission est de supprimer la participation forfaitaire de 5 francs par jour aux bénéficiaires de soins à domicile. Il s'agirait donc de réintroduire un montant de 1,1 million dans le projet de budget 2017.

En fait, cette proposition touche les quatre rubriques qui sont indiquées sur le document de travail en notre possession. En effet, elle touche le financement des soins pour 1,1 million mais également les deux rubriques qui constituent l'enveloppe annuelle de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, dont l'une se trouve au Service de l'action sociale et l'autre au Service de la santé publique. De manière interne, il existe une clé de répartition entre ces deux rubriques qui, sans entrer dans tous les détails techniques, a aussi un effet, entre autres, sur la rubrique de la répartition des charges avec les communes de 98'600 francs supplémentaires. En résumé, la proposition de la minorité de la commission aurait comme effet d'augmenter le déficit du budget 2017 de l'Etat de 1'001'400 francs.

La décision d'une participation forfaitaire de 5 francs a été prise par le Gouvernement dans le cadre de ses compétences, en juin dernier, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Pour lui, celle-ci fait partie des efforts demandés pour participer à la maîtrise des charges de l'Etat.

Nous savons qu'une motion a été déposée au sujet de cette participation financière. Celle-ci sera traitée, en temps voulu, conformément à la procédure. Par contre, aujourd'hui, nous ne pouvons pas ignorer le passage ci-après dans le communiqué de presse du 29 juin dernier du Gouvernement au sujet de cette participation financière de 5 francs par jour, à savoir (je cite) : «Une évaluation sera établie par le Service de la santé publique de l'effet de cette mesure sur la consommation des soins à domicile et des autres structures afin d'assurer la cohérence avec la planification médico-sociale. Cas échéant, d'éventuels ajustements pourraient alors s'opérer.» (Fin de citation).

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, au nom de la majorité de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit les montants inchangés aux rubriques 210.3636.03, 210.4612.00, 200.3636.01 et 200.3637.00, qui figurent dans le projet de budget 2017. Je vous en remercie par avance.

M. Raphaël Ciocchi (PS), au nom de la minorité de la commission : Comme l'a rappelé à juste titre le rapporteur de la majorité, en date du 29 juin dernier, le Gouvernement jurassien a décidé que, dès l'année 2017, les bénéficiaires des prestations de la Fondation d'aide et soins à domicile devraient contribuer à hauteur de 5 francs par jour. Certes, les enfants, les personnes résidant en appartements protégés et celles bénéficiant de prestations en centre de jour et de nuit en seraient exonérés.

Toutefois, permettez-moi de rappeler que les patients âgés sont déjà tributaires d'une prime LAMal très élevée, du paiement de la franchise et de la quote-part de 10 %. De plus, beaucoup d'entre eux doivent aussi avoir recours à l'aide à domicile. Et, comme vous le savez, ces personnes ont déjà subi une augmentation de l'aide à domicile de 5 francs par heure au 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, pour une minorité de la commission, il est certain que cette charge financière supplémentaire aura

des incidences considérables sur les patients âgés ayant besoin de soins à domicile et sur leurs proches. En deux ans, la part «santé» de leur budget a gonflé jusqu'à atteindre aujourd'hui la limite du supportable.

Chers collègues, il faut en être conscient, si l'on confirme aujourd'hui cette nouvelle augmentation, de nombreuses personnes âgées vont purement et simplement renoncer aux soins à domicile, avec comme conséquence possible une dégradation de leur état santé, voire peut-être un placement en EMS, ce qui pèsera également, à terme, sur le budget cantonal.

Deuxièmement, une partie non négligeable des bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile se situant à la limite des prestations complémentaires, l'effort qui leur est demandé (5 francs par jour ou plutôt 150 francs par mois parce qu'on prend rarement l'aide pour un jour, les soins également) risque de les faire plonger rapidement à l'aide sociale. Là également, l'aide sociale aura une conséquence sur le budget cantonal.

En bref, de l'avis de la minorité de la commission, cette mesure gouvernementale est une fausse bonne idée. Les 5 francs qu'on enlève aujourd'hui au budget cantonal reviendront demain en un billet de 10 francs qu'on devra retirer du budget cantonal !

D'un point de vue financier, ce n'est pas comme cela que nous allons améliorer la situation à moyen et long termes.

D'un point de vue politique d'autre part, cette mesure contraste avec la volonté des autorités de maintenir les personnes à domicile le plus longtemps possible, une stratégie volontiers soulignée à l'heure des discours.

Pour terminer, permettez-moi ce constat un tout petit peu brut mais empreint d'émotion. La mesure proposée par le Gouvernement – cela a été rappelé tout à l'heure – porte sur 1,1 million de francs. Très concrètement, pour se rapprocher d'un équilibre financier, nous allons faire porter cet effort d'un million de francs non pas sur le dos de tous les contribuables mais sur le dos d'environ 2'000 personnes fragilisées qui n'ont pas choisi leur état de santé !

Chères et chers collègues, je parlais d'émotion, la question vous est posée. Ces personnes que nous côtoyons tous les jours sûrement dans nos familles, dans nos quartiers, attendent votre réponse.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur cette décision du Gouvernement d'avant l'été. Le Gouvernement a analysé différentes variantes, la loi permettant en effet d'aller à une participation pour les bénéficiaires des soins à domicile jusqu'à 20 %, ce qui représenterait, pour le canton du Jura, environ 15.95 francs, loi qui est appliquée dans un certain nombre de cantons... je ne sais pas si c'est une majorité mais en tout cas une majorité de cantons suisses alémaniques.

Le Gouvernement a analysé différentes variantes, a estimé que la variante de 5 francs par jour était une variante supportable. Et les montants qui sont indiqués dans la proposition de budget tiennent en compte, Monsieur le Député, les effets qui pourraient apparaître de voir des personnes, justement à la limite du revenu, tomber aux prestations complémentaires. Donc, les montants qui sont indiqués dans le budget 2017 prennent en compte ces effets collatéraux.

Le rapporteur de la majorité de la commission l'a mentionné, une évaluation sera établie par le Service de la santé publique pour justement éviter, Monsieur le Député, les effets négatifs que vous mentionnez, soit voir des personnes qui sont à domicile passer au home, sachant que leur facture de soins aurait à tel point augmenté qu'elles ne puissent plus l'assumer. Donc, nous serons extrêmement attentifs par rapport à cette évolution. Nous allons suivre la situation mais les mesures et les évaluations que nous prises jusqu'à aujourd'hui nous laissent à penser que la situation devrait rester stable quant aux évolutions des effectifs entre les différentes possibilités de prise en charge des personnes âgées.

C'est pour cela que le Gouvernement demande au Parlement de suivre sa proposition dans le cadre du budget 2017.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 23.

Rubrique 630.3199.00 (page 83) – APEA / Autres charges d'exploitation – Expertises psychiatriques

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, soit 46'000 francs pour des expertises psychiatriques.

Rubrique 630.3199.00 : 110'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 26'000 francs du montant prévu pour les expertises psychiatriques, qui passe à 20'000 francs.

Rubrique 630.3199.00 : 84'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Tout à l'heure, vous ne vous êtes pas lassés d'écouter notre collègue Raphaël Ciochi. J'espère qu'il en ira de même avec moi pour les prochaines interventions ! (*Rires.*)

La minorité de la commission propose de réduire le montant lié aux expertises psychiatriques de 26'000 francs, soit de 46'000 à 20'000 francs. Je rappelle ici qu'il s'agit de charges liées car ordonnées pour le prononcé de certaines mesures de protection de l'enfant et de l'adulte. Une modification du montant au budget n'est pas contraignante étant donné que la dépense se fera. Elle figurera alors comme dépassement de crédit budgétaire. Il est donc beaucoup plus judicieux de s'en tenir à un chiffre le plus proche possible de la réalité, comme nous le demande l'article 21 de la loi sur les finances cantonales.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, au nom de dix membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit le montant inchangé de la rubrique 630.3199.00 qui figure dans le projet du budget 2017. Je vous en remercie par avance.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : J'espère que c'est la dernière fois que je vous «emmerde» ! (*Rires.*) Mais je ne perdrai pas plus de temps sur ce point qui est clairement exponentiel.

Avec une progression de 360 %, les expertises psychiatriques et rapports médicaux détiennent un triste record. Aussi, nous voulons donner un signal clair que tout ne doit pas être soumis à un psychiatre.

Il n'y a quand même pas que des fous dans ce pays ! Il y a aussi des travailleurs sociaux qui ont des compétences et de l'expérience professionnelles, qui doivent être valorisées.

La minorité de la commission vous propose d'arrêter à 20'000 francs le montant attribué à cette rubrique, ce qui correspond au double du budget 2016.

La présidente : Merci Monsieur le Député. Je vous rappelle qu'on s'attend tout de même, dans le cadre de nos débats, à ce que chacun respecte l'éthique de la langue française et fasse usage de mots pour lesquels nous vous accordons une certaine crédibilité. Je vous remercie, par la suite, de bien vouloir respecter cette manière de faire.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 45 voix contre 11.

Rubriques 200.3636.00 (page 97) – SSA / Etablissements médico-sociaux

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 200.3636.00 : 1'500'000 francs

Minorité de la commission :

Maintien du subventionnement au niveau de 2016, soit augmentation de 500'000 francs

Rubrique 200.3636.00 : 2'000'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : La minorité de la commission souhaite maintenir le montant de la subvention au niveau du budget 2016, respectivement à 2 millions.

Ici, je serai très bref en disant que les EMS ont accepté les contrats de prestations 2017. Ceux-ci assurent leur fonctionnement avec les montants arrêtés tout en maintenant le niveau des traitements selon l'information qui m'a été donnée par le chef du Service de la santé.

Je rappelle également ici que la réduction du montant de la rubrique 200.3636.00 est en lien avec la mesure OPTI-MA 43 qui demandait la réduction de l'aide financière du soutien à l'exploitation des établissements médico-sociaux. Avec le montant porté au budget 2017, cette mesure est entièrement réalisée.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, au nom de 8 membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit le montant inchangé de la rubrique 200.3636.00 qui figure dans le projet du budget 2017. Je vous en remercie par avance.

M. Rémy Meury (CS-POP), au nom de la minorité de la commission : Il y a manifestement dans ce budget la volonté de faire peser les soins, pour les personnes âgées en tout cas, sur celles qui y ont recours.

Le ministre, en CGF, est allé clairement dans ce sens. Ça a déjà été évoqué avec la taxe sur les soins à domicile. On franchit un pas plus important ici. Entre 2015 et 2017, la baisse du subventionnement des EMS aura été de 40 %. On sera passé de 2,5 millions à 1,5 million de subventionnement.

On nous affirme que les enveloppes ont été acceptées par les EMS car elles assurent leur fonctionnement. Comment peuvent-ils l'assurer puisque c'est en 2017 qu'ils devront travailler avec l'enveloppe réduite pour la deuxième année consécutive ? Je me réjouis de voir le bilan qu'ils en tireront.

On ne peut pas croire que l'on réduit les prises en charge et les standards de soins de 40 % sans que les prestations soient touchées très sensiblement. Nous attendons que l'on

nous fasse la démonstration, enquête et rapport à l'appui, avant d'accepter une nouvelle diminution des subventions aux EMS.

On demande qu'elles soient maintenues au niveau de 2016, année où le subventionnement avait déjà été réduit de 20 %.

On avisera lorsque l'on nous prouvera, non que l'on déclarera à cette tribune, que les prestations sont maintenues. Et même si le subventionnement des EMS relève d'une compétence légale du Gouvernement, nous osons espérer qu'il reverra sa copie si une majorité du Parlement lui indique qu'il fait fausse route.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : J'aimerais ici affirmer une fois de plus ce que j'ai affirmé en commission : les prestations liées aux EMS vont se maintenir, la qualité de ces prestations va se maintenir. Et je parle en ayant confirmé entretiens mon propos avec les responsables de ces différents EMS.

L'orientation qui est prise, effectivement depuis un certain temps déjà, est que les coûts des EMS soient assurés par les différents outils à disposition et plus à travers les subventions du Canton. Les EMS sont informés de cette orientation déjà depuis un certain temps et c'est pour cela que l'annonce qui leur a été faite par rapport à ce budget 2017 n'a pas été une surprise et que l'ensemble des conventions, aujourd'hui, sont préparées et acceptées par les différentes institutions.

Le Gouvernement, dès lors, recommande au Parlement d'accepter la proposition de la majorité de la commission. Mais, bien évidemment que, Monsieur le Député, que si le Parlement en décidait autrement, le Gouvernement s'y soumettrait.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 25.

Rubrique 320.3635.00 (page 113) – ECR / Subvention pour l'élevage du bétail

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet initial de budget inchangé

Rubrique 320.3635.00 : 998'500 francs

Minorité de la commission :

Maintien du montant de la subvention de 2016, soit augmentation de 70'000 francs.

Rubrique 320.3635.00 : 1'068'500 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Dans le but d'encourager les agriculteurs à livrer leurs animaux de boucherie sur les marchés de bétail organisés à Glovelier, Porrentruy et Saignelégier, le Canton a octroyé une prime moyenne de 150 francs. Effectivement, cette mesure devait permettre d'encourager les agriculteurs à amener leurs bêtes sur ces lieux de rassemblement pour enrichir l'offre et faire jouer tout particulièrement la concurrence.

Aujourd'hui, cette mesure a fait ses preuves et démontré le bien-fondé de l'existence de ces marchés pour faire augmenter les prix. Si l'on supprime cette mesure, les agriculteurs vont tout de même s'y retrouver au niveau des prix des bêtes en continuant d'aller sur ces marchés plutôt que d'attendre les acheteurs dans leurs exploitations.

Par l'intermédiaire de cette mesure incitative, le Canton a encouragé l'organisation des marchés de bétail et atteint le but recherché, soit de tirer un meilleur prix. Dès lors, le but étant atteint, la majorité de la commission soutient la proposition du Gouvernement. Nous sommes persuadés que les agriculteurs savent prendre les mesures adéquates pour obtenir la meilleure rentabilité et qu'ils continueront à fréquenter ces marchés de bétail étant donné que c'est là qu'ils retirent le meilleur prix de leurs bêtes.

De plus, je me permets de relever que l'effort de 70'000 francs qui est demandé doit être mis en relation avec le total de 998'500 francs de la rubrique 320.3635.00.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, au nom de la majorité de la CGF, de soutenir sa proposition, soit le montant inchangé de 998'500 francs de la rubrique 320.3635.00 qui figure dans le projet du budget 2017. Je vous en remercie par avance.

Mme Brigitte Favre (UDC), au nom de la minorité de la commission : Lors du refus de ma motion concernant la réaffectation de la subvention à l'exportation des chevaux, Monsieur le ministre Jacques Gerber, fraîchement élu, nous a promis que cette prime, en un montant d'environ 70'000 francs, persisterait.

À notre surprise, en étudiant le budget de l'année 2017, nous avons malheureusement dû constater que les subventions pour l'élevage du bétail diminueront exactement de ce montant de 70'000 francs.

La baisse des subventions est justifiée par le Gouvernement par la baisse des primes à l'exportation. Or, ce montant devait être maintenu.

Après un certain temps d'incertitude écoulé, nous avons maintenant pu lire dans la presse qu'une réaffectation de la subvention à l'exportation est en cours, c'est-à-dire qu'une moitié du montant reviendra aux éleveurs des chevaux ayant effectué le test en terrain et l'autre moitié ira probablement dans la poche des propriétaires des manèges, dits marchands, qui s'apitoient d'utiliser le cheval des Franches-Montagnes dans leur établissement. Espérons que ces chevaux ne resteront pas simplement des chevaux subventionnés au fond de l'écurie et puissent réellement contribuer à la promotion de notre race indigène.

Donc, oui, comme promis par le ministre, la subvention à l'exportation sera réaffectée. Mais où tombera alors le montant de 70'000 francs ? Est-ce que ce sont les éleveurs de bovins, de caprins ou d'ovins qui devront payer le prix ? Ou est-ce que le Gouvernement espère tout simplement que moins de bétail sera commercialisé et le montant automatiquement baissé ? Ni l'une ni l'autre solution n'est la bonne parce que, dans les deux cas, les agriculteurs seront perdants.

Il est également impératif pour ces éleveurs qu'ils puissent profiter du soutien pour leur activité. Les temps sont durs pour tout le monde. Le marché public du bétail est un des seuls marchés sous surveillance de l'Etat. Il contribue à la transparence du marché de la viande bovine et à la fixation des prix, profitables à l'ensemble de la profession.

En représentant la minorité de la CGF, je vous demande donc, pour un soutien uni des agriculteurs jurassiens, de maintenir, sous la rubrique 3635.00.00, le montant de 70'000 francs. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Le budget comportait malheureusement une remarque à propos de la suppression du montant destiné à la subvention à l'exportation. Je crois que cette discussion a eu lieu au sein de la commission et je vous rassure, Madame la Députée, ce n'est pas la proposition de la minorité qui a fait, en urgence, travailler un groupe pour sortir du chapeau, en quelques semaines, une proposition de réaffectation des subventions à l'exportation. Donc, effectivement, la promesse a été tenue quant au travail qui serait mené par rapport à la réaffectation de ces montants de l'ordre de 70'000 francs. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui de débattre sur les mesures qui seront proposées. Nous aurons certainement d'autres occasions.

Cette remarque, je l'ai dit, n'aurait pas dû apparaître. Cependant, si le projet de chevaux en manège n'obtient pas le soutien de l'Office fédéral de l'agriculture, évidemment qu'on coupera en priorité dans cette rubrique-là parce que nous ne pourrions tout simplement pas mettre en place le programme qui est prévu. Mais tous les signaux, pour l'instant, nous indiquent l'inverse, soit que l'Office fédéral entend soutenir ce projet.

La mesure d'économie concerne l'ensemble de la rubrique. La répartition dépendra donc de l'évolution de l'ensemble des effectifs mais également des effectifs de chevaux qui malheureusement – et, là, je vous rejoins, Madame la Députée – sont toujours en baisse.

Mais, pour mettre en place cette mesure, nous toucherons à l'ensemble des espèces étant donné que la rubrique concerne aussi bien les chevaux, les bovins que les ovins.

Cette coupe n'est pas sans douleur, nous l'admettons, mais le Gouvernement estime qu'elle est acceptable compte tenu de l'effort commun que devaient faire tous les services pour respecter le frein à l'endettement.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 22.

Rubrique 430.3160.00 (page 132) – SIN-SBD / Loyers
Gouvernement et majorité de la commission :

Projet initial de budget inchangé

Rubrique 430.3160.00 : 2'593'000 francs

Minorité de la commission :

Refus d'augmentation de loyer suite au redéploiement du Service de l'économie et de l'emploi.

Rubrique 430.3160.00 : 2'530'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Lorsque nous avons traité en CGF, en 2014, le dossier de la réorganisation, respectivement de la fusion du Service de l'économie et du Service des arts et métiers et du travail, nous savions qu'il y aurait des frais supplémentaires de location. Effectivement, la nouvelle organisation du Service de l'économie et de l'emploi, pour être efficace, ne pouvait pas se faire dans le cadre des mêmes locaux. A cette occasion, il nous avait été précisé que la localisation qui était retenue provisoirement était celle du bâtiment de la Caisse de pensions, sis à la rue de la Jeunesse 1 à Delémont.

Aujourd'hui, il est très difficile de définir le montant supplémentaire lié à la nouvelle location par rapport à l'ancienne. En effet, si une location est payée pour les locaux occupés à Moréfont 1 et qui seront libérés, il n'en va pas de même pour

ceux de la rue de la Préfecture 12 étant donné que ces derniers sont la propriété de l'Etat et que, par conséquent, aucune location interne n'est calculée.

Je ne veux pas reprendre ici les arguments développés lors de la réorganisation de ces services mais rappeler que les économies attendues par la diminution des EPT ne peuvent se réaliser que si toutes les personnes sont réunies au même endroit. Aujourd'hui, je rappelle aussi qu'il n'y a plus qu'un seul chef pour ces deux services !

Voulons-nous maintenant, avec la proposition de la minorité de la commission, maintenir la situation provisoire qui n'est pas en adéquation avec la réorganisation du Service de l'économie et de l'emploi que notre Parlement a acceptée le 29 octobre 2014 ?

En réponse à cette question, je vous recommande, chers collègues, au nom de 8 membres de la CGF, de soutenir la proposition de la majorité, soit le montant de 2'593'000 francs de la rubrique 430.3160.00 qui figure dans le projet de budget 2017. Je vous en remercie par avance.

M. Jean Bourquard (PS), au nom de la minorité de la commission : En rapportant pour la minorité de la commission sur cet objet, il faut que vous sachiez que nous contestons, certes, un point de détail, mais des incertitudes – qui ont été relevées d'ailleurs par le président de la CGF – et la difficulté d'obtenir des réponses précises à nos demandes nous ont incités à maintenir notre proposition de suppression de l'augmentation de 63'000 francs pour les charges du futur loyer Rue de la Jeunesse où seront regroupés différents services suite au projet REFECO que nous avons, il est vrai, voté ici dans ce Parlement.

Quand je parle d'incertitudes, il est vrai qu'à ce jour, il est impossible de déterminer, à quelques dizaines de milliers de francs près, le loyer réel qui sera demandé par la Caisse de pensions. Celle-ci, en effet, se voit maintenant obligée de réaliser des travaux d'adaptation pour accueillir les services transfuges et elle va répercuter cela sur le loyer. Pour compliquer le tout, une partie des coûts doit aussi être refacturé au SECO, pour la part des locaux destinés à l'ORP, et cela exigera une négociation également, incertaine aujourd'hui, quant au montant qui sera finalement pris en compte. Tout ceci pour vous démontrer que ce dossier comporte quelques zones d'ombre et qu'il est impossible d'articuler un loyer précis.

Le loyer final pourrait être largement supérieur, auquel cas les 63'000 francs portés au budget à cet effet seraient insuffisants.

C'est pourquoi, en comparant ce cas avec la rigidité avec laquelle on impose des économies à certains services et à des institutions, nous voulons donner un signal et demander au Gouvernement de trouver une solution permettant d'économiser cette augmentation de 63'000 francs mise au budget 2017.

Nous sommes évidemment intéressés à tout éclaircissement qui pourrait nous faire éventuellement changer d'avis. Merci de votre attention.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Une certitude dans ce dossier, c'est la décision du Parlement sur un message qui était extrêmement clair quant à l'évolution des coûts et des économies d'une fusion de deux services.

Dans le message que, il me semble, une large majorité du Parlement, pas l'unanimité mais même une large majorité de

votre groupe, Monsieur le Député, a accepté, la certitude, c'est que, dans ce message, il était clairement mentionné que le passage d'un bâtiment en propriété de l'Etat à un bâtiment en propriété de la Caisse de pensions allait générer une augmentation de loyer effectif dans la rubrique qui est mentionnée aujourd'hui. Mais le message mentionnait également les économies liées à cette fusion, qui s'élevaient à 335'000 francs, et cette économie nette – 295'000 + 40'000... bon, 295'000. Mais, dans ce cadre, l'incertitude est également là au niveau de la hauteur du loyer quant à la possibilité de ré-allouer notamment la Préfecture. Au final, il est vrai que nous aurons une augmentation mais, aujourd'hui, il y a un certain nombre d'incertitudes, notamment – et vous l'avez mentionné – la participation des ORP, le montant effectif des travaux, la participation de la Caisse de pensions.

Mais je crois que le message a été clair et il est surprenant aujourd'hui de remettre en question finalement la décision du Parlement quant à la fusion qui mentionnait le déménagement et le regroupement de ces services au sein d'un seul bâtiment qui est le bâtiment de la rue de la Jeunesse, qui devrait se faire effectivement dans le courant 2017.

C'est pour cela que le Gouvernement recommande fortement au Parlement d'accepter la proposition qui lui a été faite et la proposition de la majorité.

La présidente : Nous allons donc voter sur ces deux propositions. Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission votent «vert»...

M. Jean Bourquard (PS) (de sa place) : Madame la Présidente !

La présidente : Oui, pardon ?

M. Jean Bourquard (PS) (de sa place) : Nous retirons la proposition de la minorité de la commission.

La présidente : Nous admettons donc que le montant de 2'593'000 francs est maintenu à la rubrique 430.3160.00

La proposition de la minorité de la commission est retirée.

Rubriques 740.3010.00 et 740.3050.00 à 740.3055.00 (p. 133) – OVJ / Traitement du personnel et charges sociales

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – engagement de 2 EPT d'experts techniques

Rubrique 740.3010.00 :	2'761'000 francs
Rubrique 740.3050.00 :	173'900 francs
Rubrique 740.3051.00 :	246'200 francs
Rubrique 740.3053.00 :	5'200 francs
Rubrique 740.3054.00 :	78'700 francs
Rubrique 740.3055.00 :	21'900 francs

Minorité de la commission :

Renoncement à l'engagement de 1.33 EPT supplémentaires pour les expertises, en lien avec le renoncement de l'aménagement d'une troisième halle d'expertise.

Rubrique 740.3010.00 :	2'659'500 francs
Rubrique 740.3050.00 :	167'500 francs
Rubrique 740.3051.00 :	240'500 francs
Rubrique 740.3053.00 :	5'000 francs
Rubrique 740.3054.00 :	75'800 francs
Rubrique 740.3055.00 :	21'000 francs

La présidente : Ici, je m'adresse à la minorité de la commission. Puisque c'est en lien direct avec la troisième piste d'expertises à Delémont, quelle est votre position, Monsieur le député Pierre Parietti ?

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la minorité de la commission : Mon intention n'était pas de prolonger inutilement ce dossier. Néanmoins, la position du Parlement relative à l'investissement pour l'aménagement de la halle 3 conditionne bien évidemment la mise en adéquation des effectifs pour en assurer le bon fonctionnement.

La décision que vous avez prise tout à l'heure est claire : il faut augmenter ces effectifs de 1,95 EPT selon les bases utilisées dans le budget 2017.

Nous ne remettons donc pas en question l'ajustement opérationnel et retirons la proposition d'économie qui est de l'ordre de 100'000 francs selon les chiffres qui nous avaient été communiqués par la Trésorerie générale tout en rappelant que nous étions disposés à accorder le tiers de cet ajustement d'effectif dans le cadre de la structure actuelle si nous avons été suivis.

Nous souhaiterions cependant avoir quand même deux certitudes.

La première, c'est que les futurs experts soient bien affectés aux contrôles nécessitant du personnel formé à cet égard et pas à des tâches administratives mineures inhérentes aux contrôles techniques qu'ils effectueront.

Deuxième assurance que nous souhaiterions avoir, même si la réponse a été partiellement donnée tout à l'heure, c'est que le personnel administratif actuel ne verra pas ses effectifs augmenter pour reprendre des prestations relatives à l'activité des 1,95 EPT de contrôleurs à engager.

Je vous remercie pour la prochaine réponse.

La présidente : Merci Monsieur le Député. J'entends que vous interpellez Monsieur le ministre pour avoir des informations complémentaires sur ce point. Est-ce que, du côté du Gouvernement, on souhaite répondre par rapport aux EPT ? Oui. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Pour vous rassurer, effectivement, les deux personnes qui seront engagées le sont dans le but d'être des experts qui participeront entièrement à l'expertise des véhicules. D'ailleurs, les profils ont déjà été validés en vue d'être prêts pour les mettre au concours dès que le budget serait avalisé par le Parlement. Donc, ce ne sont pas des aides-experts ou je ne sais quoi. Ce sont des experts à plein titre qui officieront dès que possible en tant qu'experts. Simplement, il faut savoir qu'il y aura une période de six à douze mois de formation pour être vraiment au niveau parce qu'il y a des exigences au niveau fédéral. On ne peut pas expertiser comme ça, du jour au lendemain, sans avoir passé certains critères d'examen et certaines formations.

Donc, oui, Monsieur le député Parietti, ce seront deux experts qui expertiseront les véhicules qui seront affectés à ces deux postes que nous demandons.

Pour l'autre question, il n'est pas prévu du tout que nous augmentions les effectifs administratifs en disant : «Comme on a deux experts, il faut maintenant encore de l'administratif à côté». Il n'y est rien prévu de tel. D'ailleurs, le budget des effectifs, vous pouvez aussi le vérifier, il n'y avait que ces deux postes pour les expertises qui étaient prévus à l'Office des véhicules.

La présidente : Nous prenons donc note du retrait de cette proposition. Nous n'aurons donc pas à voter sur cet onzième amendement.

La proposition de la minorité de la commission est retirée.

La présidente : Nous sommes arrivés au terme du traitement du budget dans les propositions de modifications. Il est donc temps de s'informer auprès du Gouvernement si le budget tel que proposé répond au frein à l'endettement.

M. Charles Juillard, ministre des finances (*de sa place*) : Oui, Madame la Présidente.

La présidente : Alors, selon les informations du Gouvernement, le budget tel qu'amendé actuellement correspond au respect du frein à l'endettement. Il est donc temps de vous demander si l'on désire revenir sur l'une ou l'autre des rubriques du budget. Oui, Monsieur le député Raphaël Ciocchi, vous avez demandé la parole ? Sur quelle rubrique souhaitez-vous vous exprimer ?

M. Raphaël Ciocchi (PS) (*de sa place*) : Pas sur une rubrique, c'est sur l'ensemble.

La présidente : Alors, vous viendrez dans le cadre de la votation sur l'arrêté. Nous prenons donc l'arrêté, article premier. Souhaite-t-on intervenir ? Oui, Monsieur le député Raphaël Ciocchi, je vous invite à la tribune.

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Oui, Madame la Présidente, merci beaucoup pour votre souplesse et votre compréhension.

Chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, je me dois simplement de vous informer qu'au vu des considérations et des fortes réserves exprimées ce matin lors de l'entrée en matière, considérant également le résultat obtenu par les propositions défendues ou proposées par notre groupe, une partie du groupe socialiste refusera le budget en vote final alors qu'une autre partie s'abstiendra. Merci.

La présidente : Merci Monsieur le Député. Monsieur le député Thomas Stettler souhaite également s'exprimer.

M. Thomas Stettler (UDC) : Voyez-vous, ce matin, je me suis levé, j'étais tout heureux. Je savais que j'allais encore au petit magasin avant de venir chez vous rechercher enfin mon gain de loterie de la semaine passée. Je pensais faire heureusement partie des gagnants des 20 millions mais, voilà, c'est un petit peu la même chose qu'avec les propositions qu'on vous a faites dans ce Parlement, il nous reste que la frustration d'avoir abouti à rien du tout. Et je crois que les propositions qu'on vous a faites étaient constructives, sages, bien sûr parfois pertinemment orientées sur notre politique mais d'autres auraient pu avoir un bien meilleur accueil de ce Parlement.

Vu le résultat obtenu, le groupe UDC refusera le budget.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 32 voix contre 18.

8. Question écrite no 2846 Stands de tir : état des lieux en 2016 Christophe Terrier (VERTS)

L'activité des stands de tir est réglementée, entre autres, par la fiche du plan directeur cantonal 1.09.3. Selon cette fiche, un stand de tir doit respecter certains critères pour pouvoir abriter une activité sportive ou militaire, notamment en termes de :

- protection contre le bruit	- gestion des déchets
- protection des sols	- aménagement du territoire
- protection des eaux	- sécurité
- sites pollués.	

Nous savons qu'il a fallu une décision de justice pour faire appliquer la législation en ce qui concerne le stand de tir des Breuleux. Il nous paraît nécessaire alors de passer en revue l'ensemble des stands de tir du canton - en particulier celui de Soultz - sous l'éclairage des différents critères législatifs pour se faire une idée précise du travail qu'il reste à accomplir sur notre territoire cantonal à ce sujet. Cet éclairage est primordial pour décider de la fermeture d'un stand de tir au cas où la sécurité des citoyens ne serait pas assurée.

Nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement peut-il rappeler les critères (articles de lois, ordonnances ou autres) qui déterminent si un stand de tir peut bénéficier d'une autorisation d'activité de tir de la part des autorités cantonales ?
2. Le Gouvernement peut-il rappeler sommairement les points litigieux dans la décision de justice par rapport aux critères énumérés au point 1 en ce qui concerne le stand de tir des Breuleux ?
3. Les autorités militaires ont-elles un regard sur une autorisation d'activité de tir ?
Si oui, comment s'exerce-t-il ?
Et quel est le relais ou l'instance en question pour le canton du Jura ?
4. Les autorités communales ont-elles le loisir d'autoriser une activité de tir ?
Si oui, quels sont les critères à respecter pour autoriser une telle activité ?
5. Le Gouvernement peut-il nous donner une liste exhaustive des stands de tirs du canton (toute installation actuelle ou ancienne servant ou ayant servi de stand de tir où le bâtiment de tir et/ou la butte pare-balles n'auraient pas été neutralisés) en mentionnant s'ils sont bénéficiaires ou non d'une autorisation d'activité (ou si celle-ci est pendante) ?
6. Existe-t-il à ce jour des stands de tirs bénéficiant d'une autorisation d'activité de tirs et nécessitant a) un assainissement (si site pollué), b) une modification (si non-respect des normes antibruit), c) une relocalisation (en lien avec un non-respect sur l'aménagement du territoire ou d'une zone de protection), ... pour les différents critères que le Gouvernement aura indiqué à la question 1 ? Une liste exhaustive est souhaitée.
7. Pour les stands de tir mentionnés sur la liste en lien avec la question 6, jusqu'à quand une mesure devra-t-elle avoir été prise et une solution mise en œuvre ?
Des activités de tir sont-elles alors tolérées sur ces stands de tir ?
Qu'en est-il de cette tolérance sur les activités de tir lorsque le critère sécuritaire n'est pas respecté ?

8. Quelles sont les responsabilités respectives des sociétés de tir et des autorités communales ou cantonales par rapport à ces installations de tir en ce qui concerne l'application de la législation (en relation avec le point 1) mais également de l'application des normes de construction du stand et du champ de tir, de l'entretien (cibles, récupération des balles) et d'éventuels accidents de tir dus à une sécurité défaillante ?

Réponse du Gouvernement :

Comme l'indique l'auteur de la question écrite, l'activité des stands de tir est réglementée, entre autres normes, par la fiche 1.09.3 du plan directeur cantonal. L'instance responsable pour le tir sportif est l'Office des sports. L'instance de coordination est le Service du développement territorial. Les autres instances concernées sont la Trésorerie générale, la section de la protection de la population et de la sécurité (ci-après : PPS) de la Police cantonale, l'Office de l'environnement, le Délégué aux affaires communales, ainsi que toutes les communes. Cette énumération seule suffit à illustrer la complexité du dossier et la difficulté à répondre à un ensemble aussi vaste de questions.

Réponse à la question 1 :

Les installations de tir doivent répondre à de nombreux critères avant qu'une autorisation d'exploiter ne soit délivrée par l'autorité militaire cantonale. Les directives pour les installations de tir, reprises dans la documentation 51.065, éditée par l'Armée suisse et intitulée « Les exigences techniques des installations de tir pour le tir hors du service », état le 1er octobre 2006, traitent notamment des éléments suivants :

- l'emplacement des installations de tir;
- le contrôle de la sécurité et de la distance de tir;
- la portée des projectiles et ricochets;
- les zones dangereuses;
- les dispositifs de mise en garde et de barrages;
- le stand de tir;
- la ciblerie;
- la butte;
- les pare-balles.

Ces directives abordent également des aspects de protection de l'environnement liés à la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (dénommée ci-après loi sur la protection de l'environnement), à l'ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit et à l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement.

L'ordonnance du 15 novembre 2004 sur les installations servant au tir hors du service (dénommée ci-après ordon-

nance sur les installations de tir) définit la procédure d'homologation relative aux stands de tir dans ses articles 14 à 21.

Toute nouvelle construction, transformation ou tout nouvel agrandissement d'installations de tir à 300, 50 et 25 mètres nécessite un permis de construire délivré par l'autorité cantonale compétente, soit la Section des permis de construire. Toutefois, le permis de construire ne peut être accordé qu'après l'approbation des plans par l'expert fédéral des installations de tir ou par l'officier fédéral de tir. Une fois les travaux terminés, l'officier fédéral procède à la réception de l'installation et établit un procès-verbal à l'intention de l'autorité militaire cantonale compétente, soit PPS.

Réponse à la question 2 :

Depuis près de 10 ans, le stand de tir des Breuleux a fait l'objet de nombreuses procédures judiciaires qu'il est impossible de résumer en quelques phrases.

En outre et en vertu de l'indépendance des magistrats, il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer sur des décisions de justice et/ou des procédures judiciaires en cours. Pour rappel, le stand de tir des Breuleux appartient au Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes.

Pour le reste, certains arrêts des tribunaux sont publics et consultables librement, notamment au moyen d'Internet.

Réponse à la question 3 :

Selon l'art. 19 de l'ordonnance sur les installations de tir, l'autorité militaire cantonale compétente délivre l'autorisation d'exploiter l'installation de tir dans la mesure où le procès-verbal de réception atteste de sa conformité, de sa sécurité et du respect des exigences techniques.

Le décret d'organisation du 27 avril 2016 du Gouvernement et de l'administration cantonale précise à l'art. 85, al. 2, ch. 3, let. b, que PPS, en charge des affaires militaires et notamment du commandement d'arrondissement, est l'autorité jurassienne compétente pour délivrer une autorisation d'exploiter une installation de tir.

PPS est responsable de l'application des dispositions légales. Les arrêtés et les autorisations relèvent du niveau départemental.

Réponse à la question 4 :

Non, l'autorisation d'exploiter une installation de tir est délivrée uniquement par PPS. Toutefois, l'officier fédéral de tir peut accorder une autorisation provisoire.

Réponse à la question 5 :

La liste mentionnée ci-après présente les stands de tir en activité dans le canton du Jura (état au 1^{er} novembre 2016).

Localité	Statut	300 m	50 m (pistolet)	50 m (petit calibre)	25 m (pistolet)	10 m (air comprimé)
Bassecourt-Develier	Régional	x	x		x	
Boécourt	Communal	x				
Bure (Mormont)	Régional	x	x		x	
Châtillon	Intercommunal	x				
Corban	Communal	x				

Localité	Statut	300 m	50 m (pistolet)	50 m (petit calibre)	25 m (pistolet)	10 m (air comprimé)
Cornol	Communal	x				
Courgenay-Courtemaury	Régional	x				
Courroux	Régional	x				
Delémont	Régional		x		x	
Epiquerez	Communal	x				
Fregiécourt	Régional	x				
Les Breuleux	Régional	x				
Ocourt	Communal	x				
Saignelégier	Régional		x		x	
Saint-Ursanne	Communal	x				
Soubey	Régional	x				
Soulce	Communal	x				
Soyhières	Régional	x				
Vellerat	Communal	x				
Vendlincourt	Régional	x				
Vicques	Régional	x				
Bassecourt	Privé					x
Boncourt	Privé					x
Corban	Privé					x
Courcelon	Privé			x		
Courgenay	Privé					x
Courrendlin	Privé			x		x
Delémont	Privé			x		
Mervelier-Montsevelier	Privé					x
Pleigne	Privé					x
Porrentruy	Privé			x		x
Saignelégier	Privé			x		x
Saint-Ursanne	Privé			x		x
Undervelier	Privé			x		

Réponse à la question 6 :

Tous les stands de tir actuellement en activité ont été évalués du point de vue de leur conformité aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Seul le stand de tir régional de Courroux présente un dépassement léger des valeurs limite d'immission et nécessite un assainissement. Le projet d'assainissement, avec la construction d'une digue anti-bruit, a été établi et validé par l'Office de l'environnement. Il devra être réalisé au plus tard en 2017. Tous les autres stands de tir en activité respectent les exigences légales en matière de protection contre le bruit.

Les sols, les eaux et les déchets sont abordés sous l'angle des sites pollués. Certains stands en activité sont classés comme «nécessitant un assainissement» au sens de l'ordonnance fédérale du 26 août 1998 sur les sites pollués. Cependant, il ne s'agit pas d'assainissements prioritaires. Les sites présentant un risque notable pour les eaux souterraines ont

été assainis entre 2009 et 2013 : Vicques, Vendlincourt, Delémont et Courgenay-Courtemaury. Les autres seront assainis à moyen ou long terme, après différents autres sites contaminés portant une atteinte plus forte à l'environnement.

Concernant la pollution encore en cours, qui existe sur certains stands non équipés de récupérateurs de balles (tirs en terre), elle est tolérée jusqu'en 2020. Au départ, la planification mise en place par la Confédération prévoyait d'interdire cette pratique à fin 2012. Ce délai a été repoussé du fait de difficultés à équiper des milliers de stands dans un délai court (manque de fournitures et d'entreprises spécialisées).

Il n'existe pas de projet de relocalisation par rapport aux thèmes mentionnés. La liste des stands régionaux a été établie en tenant compte de l'ensemble des dispositions évoquées et régissant cette activité.

Réponse à la question 7 :

Selon l'art. 32e, al. 3, let. c, de la loi sur la protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être déposé :

- après le 31 décembre 2012 dans le cas des sites situés dans une zone de protection des eaux souterraines;
- après le 31 décembre 2020 dans le cas des autres sites.

En tenant compte de ces délais, les installations de tir devront obligatoirement être équipées de récupérateurs de balles afin de bénéficier d'une autorisation d'exploiter.

Le canton du Jura compte une centaine de buttes de tir. Les 14 situées en zone de protection de captages d'eau potable ont été assainies. Les autres ne sont pas prioritaires, n'ayant pas d'impact avéré sur les ressources en eaux. A l'horizon 2040, l'ensemble des sites pollués, y compris les buttes de tir, devra être assaini.

Concernant la sécurité, les installations de tir doivent répondre aux prescriptions exigées par la Confédération dans la documentation «Les exigences techniques des installations de tir pour le tir hors du service». En application de l'art. 21 de l'ordonnance sur les installations de tir, l'officier fédéral de tir peut, pour des raisons de sécurité, ordonner la fermeture provisoire d'une installation de tir jusqu'à la décision de PPS. Celle-ci peut, pour des raisons de sécurité, décréter la fermeture totale ou partielle d'une installation de tir ou sa suppression.

Réponse à la question 8 :

Les prestations des communes et des sociétés de tir sont régies par les articles 7 à 9 de l'ordonnance sur les installations de tir.

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'une installation de tir à 300 mètres, les communes (art. 7 et 8) ont à charge, notamment :

- l'acquisition des terrains;
- la construction d'installations de tir avec tous les équipements;
- les coûts d'entretien et de renouvellement des équipements.

Les communes ne possédant pas d'installation de tir et ne pouvant pas assumer sur leur territoire leurs obligations en vertu de l'art. 133, al. 1, de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (état le 13 septembre 2016) doivent faire l'acquisition proportionnelle des installations de tir assignées ou utilisées par leurs habitants. Elles participent équitablement aux frais d'entretien et de rénovation.

Les sociétés de tir (art. 9) contrôlent l'ensemble des équipements du point de vue de la sécurité d'exploitation et de la mise en place des dispositifs de barrage durant les tirs. Elles ont également la responsabilité d'afficher les avis de tir à temps et aux endroits désignés à cet effet par la commune, de les communiquer aux propriétaires fonciers et aux fermiers et, si nécessaire, de les notifier dans l'organe officiel de publication de la commune.

La société coopérative USS Assurances, ayant son siège à Berne, assure les membres et les fonctionnaires des fédérations sportives de tir. Quant à l'assurance militaire, elle prend en charge toutes les personnes concernées par les tirs militaires hors du service. En cas d'accident de tir, une procédure judiciaire serait diligentée par le Ministère public.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Je suis partiellement satisfait.

9. Question écrite no 2847

Gare CJ du Noirmont : quand le personnel n'est plus là, les automates dansent, mais personne ne sourit...

Jean Bourquard (PS)

La désertification de la gare du Noirmont s'est faite malgré l'opposition des autorités communales et des fidèles utilisateurs des transports publics qui commencent vraiment à regretter l'absence de personnel dans ce nœud de correspondance franc-montagnard.

En théorie, tout devait «bien se passer», selon les CJ, puisque les usagers auraient à leur disposition des automates fiables et modernes qui leur permettraient d'obtenir le titre de transport de leur choix. Or, il n'en est rien ! Deux automates sont installés sur le site de la gare : l'un, d'ancienne génération, se trouve à l'est de la gare, l'autre, plus moderne, à l'ouest de celle-ci. Malheureusement, force est de constater que ces deux machines sont extrêmement capricieuses et délivrent parfois des titres de transport erronés, parfois même pas de titre de transport du tout, ce qui peut faire la joie du voyageur qui reçoit un ticket prouvant sa bonne foi et l'autorisant à monter dans un convoi sans son précieux sésame.

Mais ces deux automates sont responsables d'autres caprices, comme on peut le constater sur la feuille annexée qui montre le résultat d'une même requête effectuée au Noirmont sur chacun des deux automates, ainsi que par internet, ceci pour un trajet simple course, adulte, «Les Breuleux–Bienne». Je rappelle ici qu'il est en effet possible d'acheter dans une gare un billet avec comme origine d'un voyage une autre gare du réseau, qu'il soit CJ ou CFF...

On constate avec stupéfaction qu'au Noirmont, l'automate «est» délivre un billet qui passe obligatoirement par Glovelier (!), sans possibilité de modification de cette option non choisie, au prix exorbitant de 36 francs. Celui délivré par l'automate «ouest» revient à 18.20 francs, tandis que le billet virtuel sur internet revient, lui, à 11 francs, ce qui est également le prix de ce billet pris au guichet de la gare CJ de Saingnégier. Cela fait une différence de plus de 300 %.

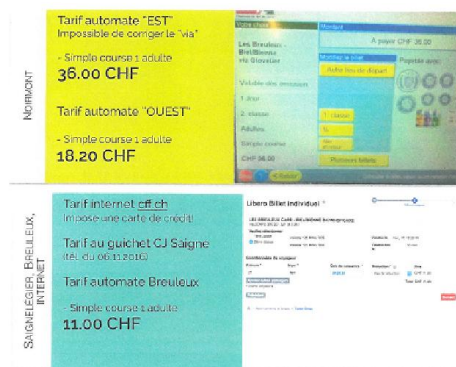
Si, déjà, un utilisateur non averti n'y verra probablement que du feu et sera ainsi lésé, on est en droit de se poser la question de la fiabilité générale des automates CJ installés en gare du Noirmont, voire ailleurs sur le réseau.

Je pose en conséquence les questions suivantes au Gouvernement :

1. Le Gouvernement peut-il intervenir auprès des Chemins de fer du Jura afin de faire modifier le logiciel des automates à billets actuels, de façon à garantir un service digne de ce nom aux utilisateurs de son réseau, voire d'exiger la pose de nouveaux automates qui garantissent la délivrance de titres de transports conformes à la tarification officielle ?
2. Un nouveau projet de modification partielle de la gare du Noirmont est-il prévu ou en discussion, avec une possibilité d'y réaffecter du personnel CJ, par exemple issu de services actuellement localisés dans le Jura bernois, assurant du même coup une desserte commerciale digne de ce nom pour ce nœud de correspondance ?

Annexe :**Billet Breuleux-Bienne**

Adulte simple course sans réduction,
3 tarifs : 36.00 CHF - 18.20 CHF - 11.00CHF

**Réponse du Gouvernement :**

Le Gouvernement a déjà eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises sur les thématiques de l'occupation de la gare du Noirmont et de la localisation des services des CJ, notamment dans le cadre des réponses à la question écrite no 2594 traitée par le Parlement le 27 novembre 2013, à l'interpellation no 837 traitée par le Parlement le 27 mai 2015 et à la motion no 1135 acceptée le 23 mars 2016.

Le réaménagement de la gare du Noirmont, cœur du réseau ferroviaire des CJ, a représenté le plus important projet jamais réalisé par la compagnie en termes financiers, s'élevant à quelque 22 millions de francs. Il nous paraît important de rappeler ici quelques-uns des impératifs auxquels il devait répondre :

- améliorer la sécurité et le confort des usagers par la création de marquises ainsi que de quais élargis et rehaussés répondant aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand);
- restructurer les traversées des voies ferrées sur l'ensemble du périmètre afin de supprimer ou d'assainir différents passages à niveaux;
- automatiser les installations de la gare de manière à pouvoir les télécommander depuis le centre de gestion de la compagnie et ainsi pouvoir s'affranchir de la présence de personnel en gare du premier au dernier train, sept jours sur sept.

A posteriori, le Gouvernement constate que les objectifs initiaux visés par le projet de réaménagement de la gare du Noirmont sont atteints.

Aux questions précises, le Gouvernement répond de la manière suivante :

1. Par l'intermédiaire de la Section de la mobilité et des transports, le Canton du Jura s'est enquis de la situation auprès de la direction des CJ. Il s'est avéré que le distributeur posé côté est de la gare du Noirmont est d'ancienne génération et que son logiciel contenait une erreur de programmation tarifant le parcours Les Breuleux-Bienne via Glovelier-Delémont. La situation a, depuis, été rétablie.

Par ailleurs, le nouveau distributeur placé sur le côté ouest de la gare du Noirmont ne propose pas le titre de transport «Libero» pour le parcours Les Breuleux-Bienne, car Le Noirmont ne fait pas partie du périmètre de cette communauté tarifaire. Dès lors, ce distributeur propose un billet

de parcours du service direct pour cette relation. Cette règle s'applique partout en Suisse.

2. Aucun nouveau projet de modification partielle de la gare du Noirmont n'est prévu. Ainsi que le Gouvernement l'avait déjà indiqué dans sa réponse à la question écrite no 2594, l'habitude des usagers ne permet pas de justifier la présence permanente, même de manière réduite, d'une activité commerciale des CJ en gare du Noirmont.

M. Jean Bourquard (PS) : Je ne suis pas satisfait.

10. Motion no 1157

APEA : un contrôle approfondi des processus s'impose
Romain Schaer (UDC)

Après plus de trois ans de mise en route, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) devrait avoir atteint sa vitesse de croisière dans son fonctionnement, dans le traitement des dossiers, dans l'optimisation et l'automatisation des processus.

Suite à plusieurs échos émanant de divers services ou de parents, il apparaît que des grains de sable viennent perturber les rouages de l'APEA.

L'UDC a toujours mis l'enfant au centre de sa politique, notamment au niveau scolaire. C'est pourquoi le groupe parlementaire UDC souhaite que la lumière soit faite sur l'APEA et ceci de manière approfondie et neutre.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de faire réaliser rapidement un audit de l'APEA pour clarifier notamment :

- le bon fonctionnement de l'APEA;
- le suivi des dossiers traités par l'APEA;
- les relations avec les autres services/organes;
- la pertinence des processus actuels

M. Romain Schaer (UDC) : Avant toute chose, permettez-moi de remercier ici à la tribune les quelque dix personnes qui se sont annoncées auprès de moi, de manière volontaire, pour témoigner de leur désarroi face à l'APEA et aux services en relation avec l'APEA. J'avoue qu'elles ont eu du courage de sortir de l'anonymat. Merci à elles.

Sans aucun doute, l'APEA ne fait pas que du mauvais travail. Sans aucun doute que l'APEA ne peut assumer toutes les responsabilités des décisions prises, notamment la mise en application des décisions. Le Service social régional (SSR) est aussi un acteur non négligeable dans le processus de la protection de l'enfant et de l'adulte.

En tant qu'ancien maire qui n'a pas connu l'APEA, je peux parler en connaissance de cause, sans devoir imaginer les situations que peut vivre parfois l'APEA. Donc, là, pas de souci, je connais quelques gammes et je sais faire la part des choses. Si l'APEA intervient ou est appelée à intervenir, c'est que la situation n'est plus du tout normale. A ce stade, les libertés parentales se voient restreintes, ce qui, forcément, ne plaît pas toujours.

Pour la partie pratique, sous l'ère de l'APEA, je connais aussi quelques partitions puisque j'exerce en tant que président de commission d'école. J'ai vécu, étape par étape, le placement d'un enfant de notre cercle et je peux vous confirmer que seule une personne acharnée à voir un enfant placé

dans un milieu adapté pour son bien peut passer tous les obstacles. Si je devais le refaire, je le referais mais avec beaucoup moins de patience et de compréhension vis-à-vis des services. Le renvoi des responsabilités, la multiplication des séances-réseau, l'amoncellement des rapports et, cerise sur le gâteau, le secret de fonction découragent la plupart des bonnes volontés.

Bien entendu, nous pouvons nous contenter d'annoncer le cas et basta. Dans notre cas, nous voulions connaître la destinée de l'enfant, respectivement des enfants de la classe concernée. Incroyablement compliqué mais, au bout de six mois, nous avons pu placer l'enfant dans un milieu adapté à ses problèmes avec, en parallèle, le souci des parents qui cherchaient à fuir le Canton, se sentant quelque peu à l'étroit soudainement. Vous voyez, je parle par expérience, modeste je l'avoue, mais tout de même.

Pour d'autres cas rapportés, le droit d'être entendu a fait défaut, une certaine légèreté dans les expertises/rapports a été soulevée et la navette entre APEA et service social donne l'impression d'un flottement.

La situation également du personnel semble fragilisée. Ceci est confirmé par le récent départ d'un membre permanent professionnel.

Aussi, j'entends bien que si la décision de l'APEA ne vient pas, l'appel à l'autorité de surveillance reste la soupape de sécurité. Oui, c'est juste, mais tout le monde n'y fait pas recours. Tant pis me direz-vous. Et bien non.

Très souvent, les personnes concernées sont fragilisées et n'ont plus nécessairement la force ou l'énergie de porter le cas plus loin, appréhendant un nouvel échec ou une nouvelle sanction ou une répétition des séances. Très souvent, la partie lésée ne souhaite pas empirer la situation à cause des enfants. Alors, l'argument «faites appel à l'autorité de surveillance» n'est que peu satisfaisant. Bien que certains appels aient remis l'APEA sur le bon chemin, l'inverse est aussi vrai.

Quant à l'argument pécuniaire, «que coûtera l'audit ?», je vous répondrai que l'audit rapportera plus à moyen terme car cela permettra de faire la lumière sur les lacunes et mettra les cautions nécessaires au bon fonctionnement de l'APEA et de ses ramifications.

Chers collègues, ne voyez pas cet audit comme une expédition punitive contre la ministre de tutelle ou contre l'APEA. Voyez ce contrôle approfondi comme une remise à niveau des différents processus, à leur optimisation pour rendre encore plus performante l'APEA. Il est plutôt une aide à la conduite qu'un bâton dans les roues du Gouvernement.

Pour ce faire, nous demandons que l'expertise soit dotée du pouvoir de lever le secret de fonction lors des différentes auditions afin que les réels problèmes soient entendus et documentés. Cette mise à terre momentanée, et spécifique à l'enquête, du secret de fonction permettra d'éviter la mise en touche des questions délicates.

Je vous remercie de voir l'intérêt de l'enfant dans cette motion avant tout. En soutenant la motion, vous soutenez le travail futur de l'APEA et des services concernés. Merci de votre soutien.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : On peut observer aujourd'hui, sur le plan national, un climat relativement tendu autour des APEA qui font face à une campagne de dénigrement importante, et qui réclame notamment le retour de certaines prérogatives aux communes.

La Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (abrégée COPMA) a diffusé un communiqué de presse à ce sujet le 26 septembre 2014 pour relever en substance que l'introduction du nouveau droit et l'augmentation considérable de la charge de travail posent des exigences importantes aux APEA. Elle a également précisé que celles-ci remplissent leurs tâches le mieux possible compte tenu d'exigences légales élevées et de ressources en personnel souvent limitées.

La COPMA a constaté enfin qu'elle considérait comme injustifiées les critiques, parfois violentes, du travail des APEA. Une nouvelle conférence de presse a eu lieu le 8 septembre dernier, conférence au cours de laquelle une série de contre-vérités ont pu être déconstruites par la COPMA.

Contrairement à l'opinion émise selon laquelle l'APEA aurait atteint sa vitesse de croisière mais également aux prévisions en la matière, il n'est pas encore possible aujourd'hui d'affirmer que l'APEA a désormais atteint cette étape.

La diversité et la complexité des situations, les difficultés rencontrées et l'important volume de travail notamment n'ont pas encore permis à l'APEA de trouver son rythme de croisière à ce jour.

Cela étant, la motion formule des doutes sur le fonctionnement de l'APEA, sur les processus mis en place par cette dernière, sur la base d'échos émanant de divers services ou de parents ou de personnes sous mesures APEA. Elle ne contient cependant pas d'éléments de faits tangibles et objectifs susceptibles d'étayer les doutes en question.

On peut toutefois comprendre que, de façon inévitable, l'activité de l'APEA génère des mécontentements puisque celle-ci est notamment amenée à prendre des mesures de protection en faveur d'enfants en danger dans le cadre familial ou en faveur d'adultes en difficulté, contre le gré de ceux-ci.

Or, le mécontentement engendre de fortes critiques qui, souvent, sont sans fondement véritable. Ces critiques, à mon sens, traduisent assurément les situations difficiles vécues par les personnes soumises à des mesures décidées par l'APEA.

On peut aisément comprendre qu'une personne en difficulté, réfractaire à toute aide, ne voit pas d'un très bon œil sa mise sous curatelle et la ressent comme une punition à son égard.

On peut également imaginer que des parents suspectés de maltraitance envers leurs enfants n'acceptent pas facilement un retrait de la garde et le placement de ces derniers.

A ce jour, ni le Gouvernement ni l'APEA n'ont reçu de plaintes d'autres services portant sur les relations avec cette dernière. Quelques questionnements, quelques observations, quelques réclamations, parfois légitimes, parfois infondés aussi.

L'APEA veille, et ceci de manière très rigoureuse et très exigeante aussi, à mettre au centre de ses préoccupations les intérêts et le bien-être des personnes en difficulté, enfants et adultes.

Est-ce utile de le rappeler, le rôle de l'APEA est de venir en aide aux enfants et aux adultes qui le nécessitent. Elle n'a pas pour but de les réprimer ou de prendre à leur encontre des décisions qui n'auraient pas pour seul et unique objectif de les protéger !

En matière de protection de l'enfant, elle prend également soin d'agir avec bienveillance à l'égard des parents et de rechercher à tout prix leur collaboration.

En matière d'information, un mémento et protocole officiel a été établi et a été diffusé au début de l'année 2016 par l'APEA à ce sujet, d'entente avec des représentants communaux, l'Association jurassienne des communes et divers services de l'Etat et en accord avec le préposé à la protection des données.

Depuis lors, ce qui pouvait être ressenti comme insuffisamment clair dans la transmission des informations est aujourd'hui précisé, ceci à la satisfaction des partenaires intéressés.

On ne peut certes aujourd'hui pas nier qu'un certain nombre de plaintes sont formulées à l'encontre de l'APEA, générées, comme mentionné précédemment, par le mécontentement de certaines personnes touchées par son intervention mais également par certaines collectivités publiques locales qui ont perdu un certain nombre de prérogatives dans le domaine considéré et des informations au sujet de leurs ressortissants.

Dans ce contexte, il ressort souvent que l'on puisse être tenté de penser que cette autorité n'ait tout simplement rien fait ou ait statué de manière inadéquate dès lors que l'on n'est pas informé des démarches effectuées par l'APEA et des décisions prises par cette dernière, ni des tenants et aboutissants de ses décisions.

Il convient toutefois ici de rappeler que si l'autorité communale le souhaite, elle peut parfaitement appeler l'APEA qui donnera quelques indications quant à la situation dénoncée, comme précisé dans le mémento rédigé à l'attention des communes. Si par exemple la commune était intéressée à connaître le nom du curateur, c'est sans aucun problème que son nom lui sera transmis.

Venons-en maintenant à l'opportunité de mener un audit ou pas au sein de l'APEA.

Pour décider de conduire un audit au sein d'une organisation, il faut un certain nombre de fortes suspicions, de forts doutes quant à la qualité du travail fourni, quant au respect des règles ou encore avoir à faire face à de très nombreuses réclamations de la part des personnes impliquées dans son activité, dans ses processus.

Le but d'un audit n'est pas de tenter de justifier des suspicions qu'aucun élément de fait ne vient étayer, ni d'alimenter une campagne de critiques de principe à l'encontre d'une autorité spécifique de l'Etat.

En outre, la réalisation d'un audit est une opération – comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Député – coûteuse, qui ne doit être décidée qu'en présence d'un minimum d'éléments objectifs, qui font assurément défaut en l'espèce.

On peut également relever que l'APEA est soumise à une autorité de surveillance qui est la Cour administrative du Tribunal cantonal. Cette dernière procède chaque année à une inspection de l'APEA; elle n'a pas relevé de dysfonctionnements de celle-ci et n'a pas été saisie non plus de plaintes à ce sujet.

Dès lors, le Gouvernement estime aujourd'hui que l'APEA fonctionne correctement, avec les moyens qui sont les siens et le nombre de postes qui lui ont été accordés aussi.

Le Gouvernement est conscient qu'un certain nombre d'éléments doivent encore être ajustés, améliorés mais il estime qu'en l'état, rien ne justifie aujourd'hui la décision de mener un audit au sein de l'APEA. Il entend les préoccupations exprimées dans la motion et ces dernières seront bien évidemment prises en compte.

Par rapport à ce que vous avez indiqué tout à l'heure, Monsieur le Député, notamment la collaboration avec les Services sociaux régionaux (SSR), il est vrai aussi que, parfois, on a le sentiment que l'APEA ne fait pas correctement son travail parce qu'en fait, parfois, l'APEA prend une décision et ce sont les SSR qui doivent l'exécuter. Et, parfois, on a le sentiment que l'APEA ne fait pas son boulot mais, en fait, quelque part, c'est du ressort des SSR.

La même chose avec votre questionnement par rapport à la démission d'un membre de l'autorité de décision de l'APEA. Force est de constater, et on le sait, il y a des départs naturels qui s'opèrent dans les administrations et ce départ ne traduit pas forcément un dysfonctionnement de l'APEA.

Ce que je peux encore vous dire, c'est vous assurer que, dans ce cadre, l'APEA ne manquera pas de poursuivre ses efforts pour encore travailler à l'amélioration générale de son fonctionnement et des relations avec ses partenaires.

Nous devons impérativement réitérer notre confiance à cette autorité, qui est somme toute encore relativement nouvelle, et nous devons aussi reconnaître que la mission qu'elle remplit n'est pas des plus aisées, sans toutefois déjà la questionner dans ses fondements de base.

L'APEA traite de situations difficiles et délicates et mener prochainement un audit en son sein n'aurait que pour conséquence de mettre en doute sa crédibilité, son assise et sa reconnaissance auprès de la population.

Ainsi, et en conclusion, le Gouvernement vous propose donc de rejeter la motion.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Dans le domaine tutélaire, le mécontentement est logique. Il faut s'y attendre, c'est connu. J'ai été moi aussi responsable communal dans ce domaine pendant des années et j'ai eu l'occasion d'avoir plusieurs téléphones assez croustillants à la maison ! C'est dans l'ordre des choses.

Je m'attendais à ce que vous apportiez un peu plus d'éléments, Monsieur Schaer. Vous citez des échos, des bruits, que vous avez entendus et qui vous autorisent à lancer des accusations dans votre motion. Mais elles s'avèrent désormais gratuites et je dirais même sans fondements. Vous parlez de dix personnes qui ont eu le courage de témoigner et d'abandonner leur anonymat. Leur anonymat vis-à-vis de vous, je crois, mais pas vis-à-vis d'autres personnes. Vous citez un cas où, en tant que président de la commission d'école, vous avez demandé le placement d'un enfant et, l'APEA ne s'étant pas exécutée dans les trois jours qui ont suivi, vous considérez que c'est un scandale et qu'il faut mener un audit sur ce service. Vous n'avez rien. Vous avez du vent et je trouve assez scandaleux que vous puissiez, dans une motion, discréditer à ce point un service de l'Etat par des déclarations intempestives.

On pourrait faire le même exercice pour bien des services :

– J'ai entendu dire que certaines voitures passaient trop difficilement l'expertise. Un audit sur l'OVJ ?

- J'ai entendu dire que des contribuables n'étaient pas satisfaits de payer des impôts. Vous aussi, j'en suis sûr. Un audit sur le Service des contributions ?
- J'ai entendu dire...

On peut utiliser ce terme «j'ai entendu dire», c'est beaucoup trop facile et lancer des affirmations de ce type n'est pas admissible en l'état.

Vous affirmez autre chose et, ça, ça m'intéresse car c'est la première fois que j'ai l'occasion – et je vous en remercie – de pouvoir m'exprimer à ce sujet-là. Vous affirmez dans votre texte, comme ça, en passant, comme si c'était une vérité (je cite) : «L'UDC a toujours mis l'enfant au centre de sa politique, notamment au niveau scolaire».

Quelle merveille. Mais quelle déclaration gratuite et fautive une fois encore. Je ne peux pas la laisser passer ainsi. Rappelez-vous le 23 octobre 2010 – vous y étiez peut-être – à Liestal, vous avez adopté, l'UDC, lors d'un congrès, votre programme scolaire. Plusieurs thèses contenues dans ce document ont été confirmées en avril 2013 dans un autre texte intitulé «Ecole obligatoire et formation professionnelle». Les deux textes sont consultables sur votre excellent site.

Il vaut la peine, avec les affirmations que vous avez tenues, de s'y arrêter un instant tant les exclusions de toutes sortes transpirent dans ces deux textes. Je ne prends que quelques très brèves propositions de ce programme comportant 137 pages. Je regarde Gaby Voirol pour dire que je ne prends pas les 137 pages ! Je cite :

«Un plafond financier contraignant doit être imposé aux prestations thérapeutiques à tous les degrés scolaires. L'augmentation disproportionnée des dépenses de pédagogie curative doit être stoppée, puis progressivement réduite.» (Fin de citation.)

On y réfléchit aussi dans le Jura. Jusque-là, cela pourrait passer. Mais on associe cette perspective à ceci (nouvelle citation) :

«Non à l'enseignement «intégratif» ! Les enfants attribués aux classes régulières doivent pouvoir suivre l'enseignement régulier sans soutien individuel. Pour les élèves de la section C – les CCC, les OPP, vous les appellerez comme vous voudrez – l'accent en ce qui concerne l'enseignement des langues doit être mis sur la langue nationale qui prédomine au lieu de domicile. L'enseignement obligatoire des langues étrangères doit être remplacé par un enseignement d'activités manuelles.» (Fin de citation.)

On n'envisage jamais de donner la possibilité à des enfants en difficulté d'améliorer leurs compétences dans des domaines scolaires que l'on veut finalement réserver à une élite. Et l'on tape sur le clou :

«Les classes ordinaires ne doivent recevoir que les élèves pouvant attester de bonnes connaissances linguistiques. Le succès ou l'échec des cours intensifs de langue doivent avoir des conséquences sur l'autorisation de séjour de toute la famille.»

Une citation qui comporte enfin un peu de franchise dans ce programme.

Et d'accentuer la nécessité de sélectionner toujours et à tout moment, citation encore :

«Les performances scolaires doivent être systématiquement notées. Des examens de passage/examens de fin d'année dans les branches-clés doivent avoir lieu à la fin de la troisième, de la sixième et de la neuvième année

scolaire. L'échec entraîne la non-promotion. L'entrée à l'école secondaire exige un examen d'admission. Le résultat de l'examen après la neuvième année scolaire doit influencer le salaire de l'apprenti : un bon résultat entraîne un bonus, un mauvais résultat un malus.» (Fin de citation.)

Je précise que la 9^e année est volontairement maintenue comme dernière année scolaire, l'école enfantine ne devant pas être obligatoire aux yeux de l'UDC.

Et comme on approche de Noël, un petit cadeau pour vous, Mesdames. En bonne place dans le programme scolaire UDC on peut lire :

«La discrimination des garçons par un enseignement excessivement axé sur les disciplines linguistiques doit être éliminée.»

En clair, connaître les langues ne sert à rien, surtout si ça favorise scolairement les filles, qui ont une autre utilité que de faire preuve d'intelligence. (Rires.)

L'UDC met ses enfants au centre de ses préoccupations politiques. L'exclusion des autres, présentant des différences, quelle qu'en soit la nature, est programmée, Mesdames et Messieurs de l'UDC.

Cette motion contient trop de déclarations erronées et d'attaques pour qu'elle soit acceptable et je vous invite à la refuser massivement.

Mme Katia Lehmann (PS) : La demande d'un audit pour évaluer le fonctionnement de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte ne nous convainc pas non plus.

On peut peut-être imputer à cette autorité de surveillance, en fonction depuis trois ans, quelques péchés de jeunesse. Les «échos» de parents ou de certains services nourrissent les rumeurs et sèment le doute mais un audit paraît disproportionné pour (je vous cite) «des grains de sable».

Par sa fonction même, l'APEA ne peut pas obtenir une satisfaction unanime. Il y aura toujours forcément des personnes déçues, frustrées, révoltées par les décisions prononcées. Cela ne doit pas remettre en question le fonctionnement de cette autorité.

Le transfert de compétences entre les communes et l'APEA permet une prise en charge professionnelle et pluridisciplinaire des problématiques.

Les communes, en tant qu'anciennes autorités tutélaires, ont dû s'adapter au changement de système. Elles ont désormais à leur disposition un protocole d'intervention définissant précisément les compétences respectives. Ce document précise également que le secret de fonction et la protection des données ne permettent pas à l'APEA de communiquer systématiquement aux autorités communales sur les dossiers en cours.

Les modifications de la loi que nous avons acceptées récemment vont aussi dans un sens de facilitation et de simplification des procédures. Malgré un nombre de postes très limité, l'APEA remplit ses fonctions avec compétence et efficacité.

Sans argument favorable et à l'heure où le mot «économie» revient en boucle, nous pensons qu'un audit serait, dans le cas présent, une dépense inutile ! Le groupe socialiste ne soutiendra pas cette motion.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : La motion qui nous est soumise critique le fonctionnement de l'APEA et requiert la mise en œuvre d'un audit.

Pour justifier cette demande, et selon son texte, le motionnaire se fonde sur des échos émanant de différents milieux ou de différentes personnes qu'il ne cite pas.

La question est donc de savoir si le Parlement peut légitimement décider d'ordonner l'audit d'une institution sur la base de simples rumeurs et sur la base de griefs dont on ignore totalement la nature.

Il se peut que l'APEA ne soit pas exempte de critiques. Toutefois, pour justifier un audit, il faudrait au minimum indiquer quels sont les failles et les dysfonctionnements dont on entend se prévaloir.

Rien de tel en l'occurrence. Cette motion émet des griefs sans donner la moindre indication sur leur nature et leur consistance.

Elle n'est dès lors de loin pas suffisamment étayée, ne repose sur aucun fait objectivement avéré et, dans ces conditions, le groupe PLR, dans sa grande majorité, ne pourra pas y souscrire. Je vous remercie de votre attention.

M. Yves Gigon (PDC) : En premier lieu, à titre personnel, je tiens aussi à saluer l'excellent travail de l'APEA. C'est un organisme qui prend des décisions dans des domaines extrêmement sensibles qui touchent la protection des adultes, la protection des enfants. Et les décisions qu'elle prend touchent aussi à la liberté de chaque citoyen. C'est très difficile et c'est normal que cela occasionne parfois des malentendus, parfois des critiques et parfois des incompréhensions.

Nous ne sommes pas sourds, en tout cas personnellement, aux bruits qui courent et ce que je reproche aussi à la motion, c'est qu'elle est extrêmement vague sur les critiques qui ont été formulées sur des cas concrets. Nous n'en avons entendu qu'un.

Mais moi aussi, comme beaucoup d'entre nous, j'ai entendu des critiques sur le fonctionnement, sur la manière dont les dossiers sont traités. Est-ce vrai ou pas ? Je n'en sais rien.

J'ai envie de dire à tous ces gens, à toutes les autorités, à tous les organismes qui sont insatisfaits du fonctionnement de l'APEA ou du traitement de certains dossiers, et j'aimerais dire aussi aux particuliers qui ne sont pas satisfaits du traitement de leur dossier, de saisir l'autorité de surveillance qui est le Tribunal cantonal, la Cour administrative non pas en tant qu'organe de juridiction et de recours mais simplement en tant qu'autorité de surveillance.

J'ai entendu aussi que certains particuliers ne portaient pas à la connaissance de l'autorité de surveillance leurs problèmes, leur mécontentement, les dysfonctionnements, parce qu'ils avaient peur. Ils avaient peur pour la suite du traitement de leur dossier sur la prise de décision par la suite. Je peux l'entendre.

C'est la raison pour laquelle je serais, à titre personnel, tenté d'accepter cette motion. Non pas parce qu'il y a des dysfonctionnements avérés – je n'en sais rien – à l'APEA mais parce que, même si le résultat de cet audit – le seul fait objectif, c'est qu'on entend les critiques – permettrait de dire qu'il n'y a pas de problème de fonctionnement, aucun souci, que les procédures sont extrêmement bien appliquées, cela ferait au moins taire ces bruits. Si cet audit met en évidence des lourdeurs éventuellement dans le fonctionnement, un dysfonctionnement éventuel, cela permettra d'améliorer le processus. Tout le monde pourrait y gagner.

Au niveau de l'auditeur, au niveau des coûts, au niveau de la connaissance du dossier, j'inviterais, si jamais cette motion était acceptée, le Gouvernement à mandater l'autorité de surveillance en qualité d'expert puisqu'elle connaît parfaitement bien le dossier. En plus, cela limiterait fortement les coûts.

Je vous invite à accepter cette motion.

M. Romain Schaer (UDC) : S'agissant des attaques personnelles que mon collègue Meury a fait à mon encontre, je ne vais pas m'abaisser à vous répondre.

M. Rémy Meury (CS-POP) (*de sa place*) : Il n'y avait rien de personnel !

M. Romain Schaer (UDC) : Je ne vais en tous les cas pas répondre à vos propos, cela ne vaut pas la peine.

Pour les questions des sources, c'est effectivement difficile parce que les personnes qui se sont approchées de moi l'ont fait à titre personnel et volontaire. Il y a aussi toute la problématique de la protection des données et du secret de fonction. Très souvent, les personnes disent entre les lignes mais ne vont pas déposer un dossier-béton avec lequel j'aurais pu intégrer dans cette motion avec des cas concrets. Vous le savez très bien pour ceux qui ont pratiqué également cet exercice pour le placement d'enfants : vous ne pouvez pas le chanter sur les toits. Donc, c'est ça la difficulté.

Et c'est également pour cette raison que l'UDC souhaitait mettre cet audit en place, pour effectivement faire une fois table rase de ces «ouï dire» ou pas mais dire «ça fonctionne» ou «ça ne fonctionne pas».

En tous les cas, des personnes aussi bien informées le disent également : «Oui, il y a des problèmes. Oui, on peut les solutionner». Mais faisons-le clairement.

C'est tout ce que je peux vous dire. Je ne peux pas déclarer plus. Je n'ai vécu effectivement qu'un seul cas, par bonheur, mais cela m'a suffi pour me dire qu'il y a tout de même quelque chose que l'on peut faire. Voilà.

Alors, j'espère que vous allez soutenir cette motion. C'est «mal barré» mais, en tous les cas, de mon côté, j'aurai fait ce que j'ai pu et les personnes qui comptaient sur cet exercice pour améliorer les choses auront au moins cette réponse : «On a essayé».

Quant au programme de l'UDC, je suis très heureux que certaines personnes le lisent. Et heureusement qu'il y a l'UDC parce que je ne sais pas ce que vous feriez sans nous car cela vous occupe quand même !

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : Peut-être encore de manière très brève pour répondre tout d'abord au député Gigon qui indiquait que, finalement, il comprend toute la difficulté de fonctionnement de l'APEA, toutes les situations difficiles, pénibles qu'elle traite, mais, au motif de faire taire les bruits, il soutient dans le fond la motion. Moi, cela ne me satisfait pas tellement comme position parce que, de toute façon, quand bien même on mènera un audit, quand bien même on arrivera à la conclusion que les processus sont correctement menés, il y aura toujours des gens qui seront insatisfaits parce que, on le sait, l'APEA prend des mesures vis-à-vis de personnes qui les influencent dans leur vie privée, dans leur organisation. Et des personnes satisfaites à 100 %, il n'y en aura donc jamais. Donc, même si on mène un audit, je n'ai pas le sentiment qu'on arrivera véritablement à faire taire ces bruits.

Par rapport au motionnaire, au député Schaer, je voudrais juste dire que, pour un dysfonctionnement qui préside au dépôt d'une motion, si je veux bien entendre quelque part qu'il y a des gens insatisfaits – et tant mieux qu'ils s'adressent aux députés parce que cela nous permet aussi de vivifier notre Canton et de nous améliorer – il faut aussi voir qu'en parallèle de ce cas qui a dysfonctionné et qui a été utile pour le dépôt de l'intervention, il y a aussi peut-être une cinquantaine ou une centaine de cas qui ont été traités à satisfaction. Et on sait aujourd'hui que, dans ce domaine-là, c'est vraiment difficile d'avoir un taux de satisfaction de 100 %.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'APEA n'est pas insensible à ces critiques. On les entend, on les voit sur «Facebook», on n'est pas en train de se mettre un rideau devant les yeux et on va travailler à améliorer tout cela. Mais je pense aussi qu'aujourd'hui, l'APEA a besoin d'entendre qu'on lui fait confiance et que c'est une autorité reconnue. Merci de votre attention.

Au vote, la motion no 1157 est refusée par 39 voix contre 13.

11. Postulat no 366

Primes d'assurance maladie impayées : reconsidérer l'indemnisation des assureurs maladie Serge Caillet (PLR)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les cantons indemnisent 85 % des créances dues à un assureur-maladie au titre de l'assurance de base sur présentation d'un acte de défaut de biens. En contrepartie, les assureurs renoncent à suspendre les prestations pour les personnes concernées. L'assureur-maladie conserve l'acte de défaut de biens et se charge du recouvrement des sommes dues.

Une initiative pendante sur le plan fédéral demande que les cantons indemnisent l'assureur-maladie à hauteur de 90 % de la créance figurant sur l'acte de défaut de biens. Santéuisse a déjà mis cette solution en place avec les cantons de Neuchâtel et Bâle-Campagne par le biais d'un contrat prévoyant également la cession des actes de défaut de biens mais à raison de 92 % de la créance due.

Les assureurs-maladie privilégient des contrats sur une base volontaire, par lesquels ils peuvent céder les actes de défaut de biens (au lieu de les conserver) plutôt qu'une modification de la loi.

Cette cession présente des avantages pour les assureurs, les cantons et les assurés :

- Comme le canton a accès aux données fiscales de la population, il est mieux placé pour procéder à un recouvrement efficace. De plus, il y est incité financièrement puisqu'il conserve les sommes récupérées.
- Les arriérés de paiement de la personne assurée sont effacés auprès de sa caisse maladie. L'assuré est de nouveau autorisé à changer de caisse pour obtenir éventuellement une prime moins chère.

Au vu de ce qui précède, et dans l'intérêt d'assurés précarisés à qui on épargnerait des poursuites ultérieures, le Gouvernement est chargé d'analyser l'intérêt de passer un contrat-cadre avec Santéuisse s'inspirant de celui déjà conclu par notre voisin neuchâtelois.

La présidente : Monsieur le Député, nous avons pris note que vous retirez cet objet. Dès lors, nous n'allons pas traiter ce postulat puisque Monsieur le député Serge Caillet le retire.

(Le postulat no 366 est retiré par son auteur.)

12. Modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale (première lecture)

Message du Gouvernement :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement a l'honneur de soumettre au Parlement un message portant introduction du soutien et de la promotion de l'innovation dans la législation cantonale ainsi que l'octroi d'un crédit d'engagement au Service de l'économie et de l'emploi. En conséquence, il invite le Parlement à :

1. modifier la loi sur le développement de l'économie cantonale du 26 octobre 1978 (RSJU 901.1), en introduisant les propositions de dispositions prévues en matière soutien et de promotion de l'innovation;
2. modifier l'arrêté du 22 novembre 2006 relatif à l'aménagement de structures immobilière, financière et promotionnelle propres à favoriser la création d'activités économiques (RSJU 901.112);
3. accepter l'arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement de 1'050'000 francs au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement d'un contrat de prestations conclu avec Creapole SA pour les années 2017 à 2019.

1. Introduction

1.1. Définition de l'innovation

On définit l'innovation comme «la mise en œuvre réussie économiquement sur un marché, d'une idée nouvelle pour ce marché». La capacité d'innovation est déterminante pour un pays comme la Suisse qui ne dispose pas de matières premières naturelles. Depuis l'abandon du taux plancher par la Banque Nationale Suisse en janvier 2015, l'innovation a encore gagné en importance. De nombreuses entreprises exportatrices et leurs fournisseurs ne pourront rester compétitifs que s'ils parviennent à innover davantage afin de proposer de nouveaux produits ou à réduire encore plus leurs coûts de production.

L'arrêté parlementaire du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (RSJU 901.111) donne la vision stratégique de la République et Canton du Jura en matière de politique économique. Ce programme a été élaboré afin de contribuer à augmenter la compétitivité de l'économie jurassienne et à développer de meilleures conditions-cadres. Une seule priorité stratégique, à savoir l'innovation, sous-tend ce programme.

Afin de rendre le canton davantage attractif face aux autres régions et d'agir de manière proactive, vu le contexte économique actuel, il apparaît encore plus important d'ancrer le soutien et la promotion de l'innovation dans la loi sur le développement de l'économie cantonale et de donner au Gouvernement les instruments adéquats permettant de soutenir les institutions de recherche et de développement ainsi que les organismes liés à l'innovation et au transfert de technologies. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la ligne du Programme de législature du Gouvernement 2016-2020 et notamment des axes stratégiques suivants :

- n° 2 : diversification de l'économie jurassienne;
- n° 3 : valorisation de la participation à la métropole bâloise;
- n° 4 : acteur de la transition numérique.

Elle constitue une première étape de la mise en œuvre de la mesure n° 13 de la feuille de route visant à promouvoir l'innovation économique en soutenant le développement de projets et l'acquisition de compétences nouvelles dans le canton.

1.2. Evolution de l'innovation

Avec le choc de la mondialisation et la concurrence extrême que celle-ci a introduite, les paradigmes changent et renversent les approches d'hier. Aujourd'hui, il n'est plus possible d'imaginer qu'une économie moderne maintienne ou développe sa compétitivité sans innovation. Ne dit-on pas que 50 % des produits et services que nous consommons aujourd'hui n'existaient pas il y a dix ans et que 75 % de ceux qui existeront dans 10 ans sont encore inconnus aujourd'hui ?

La digitalisation et la 4^{ème} révolution industrielle en cours n'épargneront aucun secteur de l'économie. Cette dernière révolution industrielle ou Industrie 4.0 [Industrie 1.0 : les machines à vapeur ont été le moteur de cette première révolution industrielle. Introduites dans l'industrie à la fin du 18^{ème} siècle, elles ont contribué massivement à l'essor de l'industrialisation. / Industrie 2.0 : Henri Ford introduisait en 1913 la chaîne de montage pour la production de ses voitures. Chaque travailleur n'accomplissait qu'une seule opération spécifique, augmentant ainsi les cadences de production, c'est l'ère du taylorisme (organisation scientifique du travail). L'électrification du monde industriel est en marche. / Industrie 3.0 : l'avènement de la microélectronique au milieu des années septante redessine complètement le monde industriel avec l'arrivée des premières machines à commande programmable, l'automatisation des opérations industrielles, les télécommunications et l'informatique. / Industrie 4.0 : l'interaction entre l'homme et la machine se rapproche et s'intensifie. Les différents dispositifs industriels numériques sont intelligents et capables en permanence d'échanger entre eux et avec les humains les informations relatives à l'état de situation des processus en cours, c'est l'ère des objets connectés] permettra aux technologies de l'information et de la communication d'intégrer les processus pour donner naissance aux fabriques intelligentes. Des machines mises en réseau se commandent elles-mêmes et l'homme surveille électroniquement l'ensemble du processus de production qui n'est plus limité à sa propre entreprise, mais qui englobe, au-delà, le réseau des fournisseurs et des clients.

L'Etat joue un rôle actif, mais complémentaire à celui de l'économie, dans le soutien et la promotion de l'innovation via divers organismes qui vont accompagner les entreprises engagées dans ces nouveaux processus. Le Gouvernement constate que de nombreux efforts ont d'ores et déjà été consentis durant les législatures précédentes. Les outils mis en place ont porté leurs fruits. Les structures d'innovation créées au milieu des années 2000 (Creapole, FITEC, Société jurassienne d'équipement) sont des partenaires reconnus auprès des entreprises jurassiennes et des autres cantons. Toutefois, s'il veut rester dans la course, valoriser ses atouts et diversifier encore davantage son tissu économique, le Jura doit s'engager toujours plus au niveau régional, qu'il s'agisse de l'agglomération bâloise et de la Suisse romande, voire au-delà des frontières nationales. En outre, les entreprises ont dû développer des capacités d'anticipation et de réaction vu la vitesse des processus d'innovation. Il en va de même pour l'Etat. Force est de constater que les bases légales et les outils

de l'action publique ne sont plus adaptés à la situation actuelle. C'est ce qui amène le Gouvernement à proposer au Parlement le présent projet de modification de la loi sur le développement économique.

2. L'innovation, élément-moteur de compétitivité et de diversification pour notre économie

2.1. L'innovation au niveau national

La loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (ci-après : LERI; RS 420.1; voir également la liste des abréviations et le glossaire, pp 20 et 21), dote la Confédération d'une base légale lui permettant de soutenir de manière ciblée des projets de recherche appliquée et de développement. La LERI constitue également une base légale permettant à la Confédération de soutenir la réalisation d'un parc national d'innovation. Ce dernier a été lancé officiellement le 18 janvier dernier à Berne sous la dénomination «Switzerland Innovation». La Fondation Swiss Innovation Park représente l'organisation faitière au niveau suisse et a notamment pour but de mettre en réseau les sites reconnus, aujourd'hui au nombre de cinq, soit, Park BaselArea, Park InnovAARE, Park Zurich, Park Network West EPFL et Park Biel/Bienne.

La commission pour la technologie et l'innovation (ci-après «CTI») promeut quant à elle des projets visant à élaborer de nouveaux produits, à garantir le transfert de savoir et de technologie des hautes écoles dans la pratique et à développer de nouvelles entreprises (startups).

La politique régionale (ci-après LPR) a aussi pour objectifs de créer des conditions favorables à l'innovation et à la compétitivité des régions, afin d'y générer de la valeur ajoutée. Dans cette optique, des aides financières peuvent notamment être octroyées pour des initiatives, programmes et projets encourageant l'esprit d'entreprise et l'activité entrepreneuriale et renforçant ainsi la capacité d'innovation d'une région. La période 2016-2019 vise en outre à stimuler la collaboration à un niveau intercantonal, avec la mise en place de systèmes régionaux d'innovation, à l'instar de BaselArea swiss et de la Suisse occidentale.

La LPR et la CTI sont complémentaires : tandis que cette dernière encourage exclusivement les projets d'innovation fondés sur la science, la LPR accroît le dynamisme des systèmes d'innovation régionaux.

Par ailleurs, le 20 avril dernier, le Conseil fédéral a adopté une stratégie, dénommée «Suisse numérique». Celle-ci fixe les lignes directrices régissant l'action de l'Etat et indique comment et dans quels domaines les autorités, l'économie, les milieux scientifiques, la société civile et les acteurs politiques doivent collaborer pour que la Suisse renforce sa position en tant qu'économie novatrice. Le document comporte 25 objectifs et 52 mesures qui vont de l'élaboration, d'ici la fin de l'année, d'un rapport sur l'économie numérique, à la promotion de la mobilité intelligente en passant par la cyberadministration et de nouvelles offres de formation. Cette stratégie «Suisse numérique» souhaiterait que les technologies de l'information et de la communication apportent un élan d'innovation, permettant la création de valeurs et la croissance économique.

2.2. L'innovation dans le Jura

Le Parlement, dans son arrêté du 27 novembre 2013 relatif au 6^{ème} Programme de développement économique,

partage l'appréciation du Gouvernement et confirme l'innovation comme axe prioritaire du Programme de développement économique. Dans le but de développer la compétitivité de l'économie jurassienne, il fixe ainsi deux objectifs :

- 1) Valoriser de manière accrue les savoir-faire et les compétences de l'économie jurassienne. Cela signifie que l'on vise à s'appuyer en tout premier sur les savoir-faire et les compétences des entreprises jurassiennes afin de développer notre économie. En d'autres termes, on place au centre de la réflexion la valeur du produit, de la production et des compétences nécessaires à la production.
- 2) Diversifier le tissu économique par l'innovation et l'apport de nouvelles activités. Une forte diversification rend structurellement une économie plus robuste et moins fragile face aux crises et récessions économiques. Il faut considérer la diversification dans un sens large. On considère que nous sommes en présence d'une diversification lorsqu'il y a l'apparition d'un nouveau produit ou d'une nouvelle compétence qui n'était pas présente initialement dans l'économie. Ce processus est rendu possible par l'innovation (qui a lieu essentiellement dans les entreprises existantes) ou l'apport de nouvelles activités économiques (création de startups/spin off ou implantation d'entreprises externes au canton du Jura).

Il est à relever que les efforts déjà accomplis dans ce domaine commencent à porter leurs fruits et se répercutent notamment sur l'indicateur de compétitivité des cantons (cf. UBS 2016), en particulier au niveau de l'innovation, avec 33.7 points en 2014 contre 37 en 2016. De plus, les résultats des années 2014 et 2015 de la Promotion économique cantonale montrent que près de 50 % des créations d'emplois à moyen terme sont issus de projets innovants de diversification.

2.3. La promotion économique, au défi de l'innovation

Suite à la crise horlogère des années septante, les Promotions économiques misaient en priorité sur l'implantation d'entreprises étrangères. Il s'agissait avant tout de diversifier rapidement le tissu économique régional. Cette démarche a permis aux cantons de l'Arc jurassien de bénéficier d'un soutien via l'arrêté fédéral instituant une aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée (arrêté Bonny), prévoyant des octrois de cautionnements, des contributions au service de l'intérêt et des exonérations fiscales en faveur des PME.

Ces outils étaient adaptés au contexte de crise de l'époque : ils ont permis de maintenir notre tissu industriel et d'en initier la diversification, tout en sauvant et créant de nombreux emplois dans nos régions. Mais ils s'avèrent aujourd'hui moins pertinents que par le passé : la prospection à l'étranger destinée à attirer sur sol suisse des entreprises étrangères ne

suffit plus à elle seule à assurer les conditions de notre développement. La concurrence avec l'étranger s'est durcie : d'autres régions offrant des avantages similaires à la Suisse. Le contexte international s'est encore tendu avec la mise en œuvre de contraintes nouvelles qui, sur le plan fiscal, tendent à mieux encadrer la concurrence entre les Etats. Ce sont ces tendances qui se reflètent sur les figures 1 et 2 ci-après.

Même si elle reste importante, la prospection à l'étranger a perdu en intensité par rapport aux années 1980 et 1990. C'est ce qui a amené la Confédération à réduire son champ d'intervention et à maintenir uniquement les exonérations fiscales en les assortissant de conditions plus strictes que par le passé. Dans l'environnement international actuel, les conditions-cadres de l'économie suisse ne sont donc plus aussi compétitives qu'autrefois.

En outre, pour s'implanter dans une région et y investir durablement, les entreprises ont besoin de perspectives à moyen et long termes. C'est ici que la sécurité du droit joue un rôle essentiel. Autrefois, la Suisse était réputée pour sa stabilité et sa prévisibilité. Or, un certain nombre de décisions ont ébranlé cette image, suscitant des incertitudes nouvelles pour de potentiels investisseurs étrangers. L'abandon du taux plancher n'est de loin pas seul en cause. L'avenir des accords bilatéraux avec l'Union européenne est suspendu à la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. La Suisse est entrée à reculons pour adapter sa place financière aux nouvelles normes en matière d'évasion fiscale; elle a finalement dû renoncer au secret bancaire sous la pression internationale. Enfin, au moment de la rédaction du présent message, la réforme des entreprises III n'est toujours pas entrée en vigueur, alors qu'elle clarifie les conditions appliquées aux entreprises sur le plan fiscal.

La promotion économique jurassienne a donc dû s'adapter en conséquence. Aujourd'hui elle s'oriente en priorité sur le développement, la valorisation et le renforcement des capacités locales. Elle conserve les activités de suivi des entreprises, la gestion des aides financières et fiscales et l'établissement des conditions-cadres. A cet effet, elle dispose d'un budget dédié aux projets innovants pour les projets de création d'entreprise et de PME existantes. Les outils et les modalités d'octroi sont évalués régulièrement en fonction de l'évolution de la situation. Le cas échéant, le Gouvernement sera saisi pour une modification de ces outils. L'innovation occupe une place centrale dans les actions de la promotion économique, parallèlement à des actions plus ciblées sur la mise en valeur du savoir-faire et des compétences de nos entreprises, dans le cadre de salons internationaux, de missions économiques à l'étranger et de mise en réseau d'entrepreneurs.

Figure 1 : Evolution des implantations d'entreprises étrangères en Suisse et des emplois potentiellement créés, 2005-2015, Sources: S-GE/CDEP

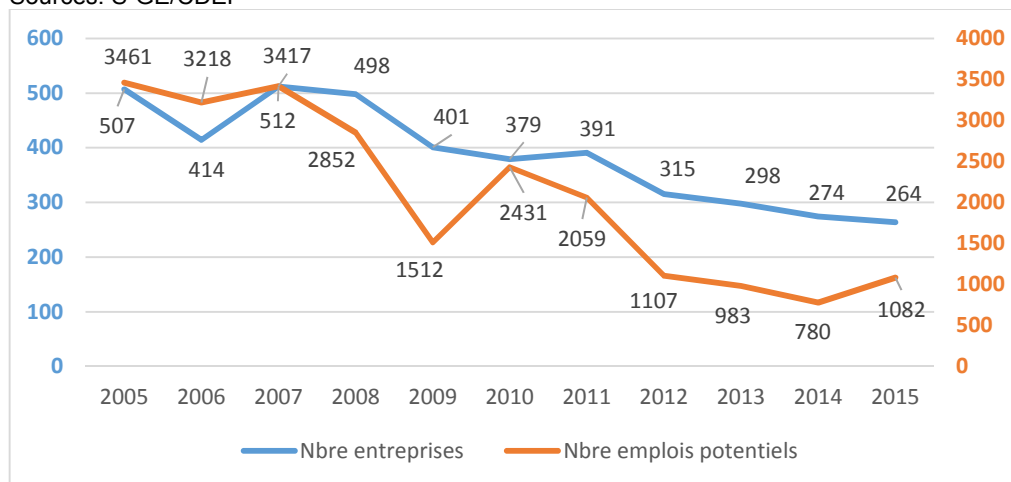
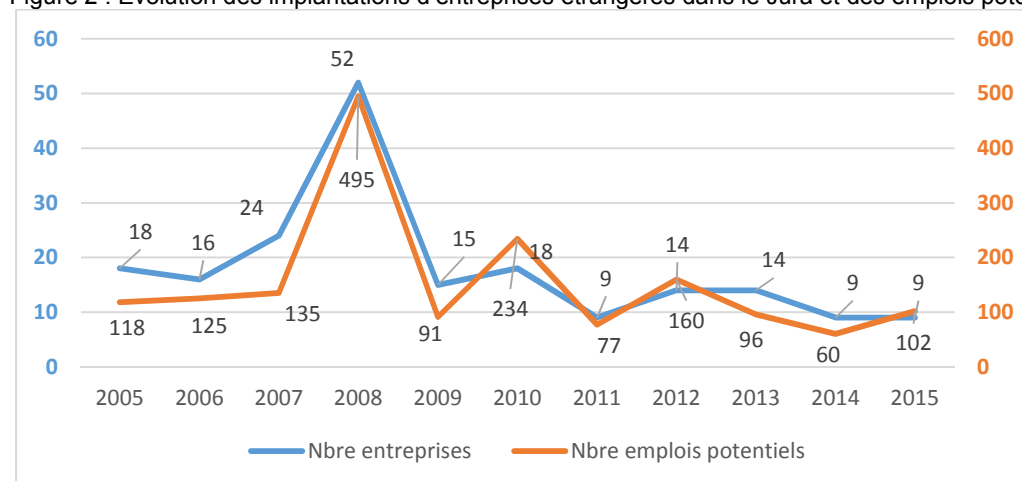


Figure 2 : Evolution des implantations d'entreprises étrangères dans le Jura et des emplois potentiellement créés, 2005-2015



2.4. Un pôle d'innovation fort dans le Jura

Le soutien des autorités cantonales à l'innovation n'est donc pas nouveau. Outre le 6ème Programme de développement, cette volonté politique de partenariat public-privé s'est déjà manifestée le 22 novembre 2006 avec la décision du Parlement de se doter de structures fortes, favorisant l'innovation au sens large et d'engager une politique volontariste apte à positionner le Jura comme un canton innovant. A cet effet, un triptyque de développement économique composé d'un organisme de coaching (Creapole SA, ci-après «Creapole»), d'une structure immobilière (Société jurassienne d'équipement SA, ci-après SJE) et d'un organisme de financement (Fondation d'impulsion technologique et économique, ci-après FITEC) a été mis place.

La répartition des tâches au sein du triptyque se compose aujourd'hui comme suit :

- Creapole : cette société anonyme a pour but d'identifier des projets d'activités économiques nouvelles et d'en favoriser la réalisation par des actions d'accompagnement et de soutien. Son action vise à moderniser et à diversifier le tissu économique du canton du Jura. Elle développe des actions de sensibilisation et de stimulation à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à la promotion de nouvelles

technologies. Elle accompagne les créations d'entreprises innovantes. Elle soutient également les PME jurassiennes dans leurs projets d'innovation, respectivement dans le transfert technologique nécessaire à leur développement futur. Elle assume enfin la promotion des incubateurs construits par la SJE. L'Etat jurassien détient 34 % du capital-actions de 100'000 francs. Creapole joue le rôle d'intégrateur du triptyque permettant la coordination nécessaire à l'efficacité du système. Creapole est rémunéré via un contrat de prestations pour les prestations demandées par l'Etat jurassien.

- SJE : cette société immobilière est chargée d'aménager des structures d'accueil dans les trois districts. Trois incubateurs ont vu le jour permettant aux startups et spin-off de trouver des locaux modernes et bien équipés au sein d'un terreau fertile indispensable à leur développement. Le media-lab se trouve au Noirmont avec l'accueil d'entreprises œuvrant principalement dans le domaine des techniques de l'information et de la communication. Le medtech-lab se trouve à Courroux dans la zone innodel avec l'accueil d'entreprises dans le domaine des sciences de la vie. Le micro-lab se trouve à Porrentruy avec l'accueil d'activités dans les domaines des micro- et nanotechnologies. L'Etat jurassien détient 42,67 % du capital-

actions de 1.5 million de francs. Par convention du 3 décembre 2013, l'Etat jurassien s'engage à couvrir le déficit de la SJE (locaux non loués dans les incubateurs) pour une durée de 20 ans, à compter pour chaque incubateur de sa date d'entrée en fonction. La couverture du déficit est prévue jusqu'au 31 décembre 2029 pour le media-lab du Noirmont, 31 décembre 2030 pour le medtech-lab et 31 décembre 2033 pour le micro-lab. L'Etat a mandaté Creapole pour gérer la SJE et ses bâtiments, le dernier contrat signé portant sur la période 2016-2019.

- FITEC : cette fondation de droit privé a pour but de financer des projets innovants dans leur phase de démarrage. La fondation entend également constituer un support important au lancement de programmes destinés à favoriser l'émulation et l'émergence d'entreprises et de projets innovants.

2.5. Rôles des entreprises et des collectivités publiques dans le processus d'innovation

Le tissu économique jurassien, très fortement industriel, occupe une place de choix sur la scène microtechnique nationale et internationale. L'ingéniosité et la créativité de nos entreprises engendrent de nombreuses innovations qui repoussent jour après jour les frontières du «réalisable techniquement». L'Etat joue un rôle majeur en matière d'encouragement de l'innovation, complétant ainsi les activités de recherche du secteur privé et favorisant la collaboration étroite et la mise en réseau des milieux scientifiques et des entreprises.

Le sixième programme de développement économique avec son fil conducteur de l'innovation présente une vision renouvelée du rôle de l'Etat en matière de soutien au développement de l'économie jurassienne.

Dans le processus de création de valeur qui incombe aux entreprises et qui va, de l'idée à la commercialisation du produit, le rôle de soutien de l'Etat est appelé à s'établir en amont, afin de créer les impulsions utiles au développement économique. Parmi les mesures adoptées, on peut citer l'amélioration continue des conditions-cadres, l'amélioration du financement des projets d'innovation, le soutien au développement d'infrastructures stratégiques notamment dans le domaine de la formation et la mise à disposition de zones d'activités et de locaux équipés de qualité.

Le sixième programme de développement économique définit deux acteurs essentiels de l'innovation :

- d'une part, l'Etat apporte des améliorations aux conditions-cadres de l'économie (innovation institutionnelle) afin de favoriser le développement des activités économiques et des entreprises;
- d'autre part, les entreprises, dans lesquelles l'innovation peut prendre quatre formes :
 - L'innovation-produits : elle porte sur la création d'un nouveau produit (bien ou service) ou sur l'amélioration d'un produit existant.
 - L'innovation processus : elle concerne la mise en place d'une nouvelle technique de production (automatisation complète du processus de production d'un produit par exemple) ou l'amélioration de certains éléments de ce processus (fiabilité du contrôle de qualité par exemple).
 - L'innovation organisation : elle a trait aux améliorations apportées aux structures et au fonctionnement de l'entreprise.
 - L'innovation-marché : elle porte sur la manière originale de commercialiser son produit ou ses services.

2.6. Nature des prestations actuellement fournies par Creapole

Dans le canton du Jura, l'éventail des prestations fournies par Creapole est au cœur du dispositif actuel de soutien et de promotion de l'innovation. Il est réparti comme il suit :

- Le cercle 1 constitue le socle des prestations de base demandées par l'Etat. Cela porte notamment sur :
 - les actions de sensibilisation et de stimulation de l'esprit d'entreprise, à l'innovation et à la promotion de la technologie;
 - les approches visant à identifier les projets de jeunes dans les hautes écoles;
 - l'accompagnement de personnes désireuses de créer leur propre entreprise innovante;
 - le soutien à l'innovation (coaching / appui) et au transfert technologique dans les entreprises existantes;
 - la gestion et la promotion des incubateurs de la SJE.

Ces prestations ne peuvent être rentabilisées sur le plan économique. C'est pour cette raison qu'elles dépendent pour l'essentiel du financement de l'Etat. Cette approche est conforme au principe de subsidiarité visé par l'article 10 de la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (RSJU 621).

- Le cercle 2 regroupe les projets d'innovation, de recherche et développement associant les Hautes Ecoles et les acteurs de l'économie privée, qui disposent de leur financement propre, public et/ou privé, ainsi que les prestations entrant dans les Systèmes régionaux d'innovation (ci-après RIS) [Les Systèmes régionaux d'innovation (RIS) sont des espaces où des personnes, des entreprises et des institutions innovent via l'échange et l'interaction. Plus cet échange et la mise en réseau sont bons et plus le processus d'innovation est rapide et efficient. Au sens de la LPR, les RIS sont : des espaces fonctionnels avec une taille critique et une certaine proximité avec les PME, qui dépassent en général des frontières cantonales et, en partie, nationales; des espaces pour lesquels les différents cantons définissent ensemble une stratégie d'innovation et des offres d'encouragement de l'innovation (ces dernières sont adaptées aux besoins des PME dans les diverses régions; des systèmes apprenants où les offres sont systématiquement testées et développées en fonction de leur utilité et de leur impact, ce qui, en règle générale, requiert une gouvernance.] de Suisse occidentale et de Suisse du nord-ouest.

Le lancement du processus d'innovation nécessite une impulsion, un environnement et un panachage des actions et des partenaires. Cette classification en deux cercles de prestations destinées à promouvoir l'innovation et à concrétiser avec succès des projets innovants montre à quel point l'action de l'Etat est nécessaire et incontournable, mais aussi à quel point elle mérite d'être complétée et accompagnée par des sources différentes, des acteurs, des activités et des fonds provenant du monde de la recherche et de l'économie.

3. Etat de la situation dans le canton

3.1. Moyens financiers engagés depuis 2007

Les tableaux ci-après résument les engagements financiers de la Confédération et de la République et Canton du Jura :

- a) En ce qui concerne Creapole, la LPR n'entre plus en matière depuis 2016 pour les activités du cercle 1 de Creapole. La Confédération souhaite en effet que ce soutien passe par la mise en place des RIS, à une échelle inter-cantonale. Par décision du 17 novembre 2015, le Gouvernement et Creapole ont signé un contrat de prestations portant sur les prestations du cercle 1 d'un montant de 350'000 francs pour l'année 2016.

A relever que les contributions financières allouées au «medtech process+» [démarche initiée par Creapole, qui a pour but de soutenir les activités économiques et la création de valeur ajoutée liées aux technologies médicales, en réunissant les acteurs du domaine au sein d'un centre de compétences facilitant les processus de pré-industrialisation, d'industrialisation et de commercialisation dans les medtech.] portaient sur les années 2012 à 2015, mais ont été versées entièrement en 2012 et 2013.

Figure 4 : Contributions financières périodiques publiques de fonctionnement versées à Creapole de 2007 à 2015

Creapole	2007 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Totaux
JU – part cantonale LPR	423'628	524'800	466'000	500'000	450'000	495'000	389'500	389'500	3'638'428
CH – part fédérale LPR	367'728	524'800	466'000	500'000	450'000	495'000	389'500	389'500	3'582'528
Medtech process +					327'500	322'500	0	0	650'000
Gestion SJE						30'000	30'000	30'000	90'000
CDEP-SO (platinn)		1'397	29'100	9'750	7'200	20'700	31'500	56'200	155'847
NW (i-net)						50'000	50'000	50'000	150'000
LACI	115'360	56'320	65'440	40'160	28'160	30'880	35'520	55'000	426'840
Totaux	906'716	1'107'317	1'026'540	1'049'910	1'262'860	1'444'080	926'020	970'200	8'693'643

Légendes : CDEP-SO : Conférence des directeurs de l'économie publique de Suisse occidentale
 NW : nord-ouest de la Suisse
 platinn : organisme d'accompagnement et de coaching de la CDEP-SO
 LACI : Loi fédérale sur l'assurance chômage

Figure 5 : Planification des contributions annuelles publiques octroyées à Creapole SA pour la période LPR 2016-2019

Creapole	2016	2017	2018	2019	Totaux
JU – part cantonale LPR	0	0	0	0	0
CH – part fédérale LPR	0	0	0	0	0
JU – cercle 1	350'000	350'000	350'000	350'000	1'400'000
BaselArea LPR Medtech process cercle 2	295'800	295'800	295'800	295'800	1'183'200
BaselArea LPR Coaching JU cercle 2 (y.c. Accelerator)	150'000	150'000	150'000	150'000	600'000
Gestion de la SJE	30'780	30'780	30'780	30'780	123'120
CDEP-SO LPR platinn cercle 2	72'297	72'297	72'297	72'297	289'188
NW (i-net)	0	0	0	0	0
LACI	60'000	60'000	60'000	60'000	240'000
Totaux	958'877	958'877	958'877	958'877	3'835'508

Par rapport à la période précédente, les efforts principaux attendus de BaselArea concernent l'implantation de projets de recherche sur le site jurassien du Parc d'innovation de la Suisse du nord-ouest (cf. figure 5).

- b) En ce qui concerne la SJE, les projets «medtech·lab» (infrastructure et aménagements intérieurs) ont été soutenus dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle (LPR+).

Figure 6 : Investissements au titre de la LPR dans les incubateurs SJE

Incubateurs jurassiens	Part LPR cantonale	Part LPR fédérale
media·lab, Le Noirmont	0	0
medtech·lab, Delémont (infrastructure)	325'000	1'000'000
medtech·lab, Delémont (aménagements intérieurs)	47'700	146'700
micro·lab, Porrentruy	162'500	500'000
Sous-totaux	535'200	1'646'700
Total	2'181'900	

Figure 7 : Participation au capital et couverture du déficit de fonctionnement de la SJE

SJE	2007	2009	2011-2012	2013	2014	2015	Totaux
Participation au capital	340'000						340'000
Augmentation du capital		300'000					300'000
Couverture du déficit			648'651	299'154	258'343	197'201	1'403'349
Total	340'000	300'000	648'651	299'154	258'343	197'201	2'043'349

3.2. Bilan et projets réalisés depuis 2007

Globalement, les objectifs énoncés dans l'arrêté parlementaire de novembre 2006 ont été atteints puisque les trois structures, aux côtés des services de l'Etat jurassien, ont permis de créer un écosystème [Ensemble des acteurs et des infrastructures qui permettent l'émergence de projets d'innovation] d'innovation performant et reconnu. Ce triptyque a permis au canton du Jura de se positionner comme un partenaire de choix dans des structures ou projets intercantonaux tels que i-net innovation networks ou le Swiss Innovation Park Basel Area. Nul doute que la présence du canton du Jura dans les RIS intercantonaux aurait été plus difficile sans la présence de Creapole, de la SJE et de FITEC :

- a) Creapole (cf. annexe D : *Bilan global Creapole/SJE/FITEC pour la période 2008-2015*) a permis de soutenir plus de 1'000 dossiers (dont plus de 400 dossiers captifs LACI) de création d'entreprises ou d'innovation au sein de PME. La société a dynamisé la création d'entreprises, notamment en contribuant à amener dans le canton du Jura des dossiers de startups technologiques qui ont contribué à la diversification du tissu économique. Ces startups ont été, pour la plupart, implantées dans les incubateurs de la SJE et financées par des fonds d'amorçage de FITEC.

Grâce à un renforcement du coaching, au cours des années, et des critères de sélection plus strictes (startups en lien avec le tissu économique, possibilité de partenariats avec les entreprises locales), Creapole accompagne en permanence un portefeuille d'une quinzaine de startups, renouvelé par deux à trois nouveaux projets par année.

Progressivement, Creapole s'est concentré sur trois clusters : IT (objets connectés et «smart technology»), medtech et microtechnologies. Aujourd'hui, le Jura dispose de trois incubateurs ciblés sur ces domaines, constituant ainsi des écosystèmes d'innovation contribuant à la diversification du tissu économique. Avec son expérience et ses résultats, Creapole est désormais un acteur de premier plan aux niveaux cantonal et intercantonal, dans des RIS tels que celui de la Suisse du nord-ouest ou de l'arc jurassien.

Aujourd'hui, l'avenir de Creapole est à la fois de consolider sa position centrale de structure d'innovation pour le canton du Jura, tout en veillant à fortement développer ses activités dans le domaine intercantonal, en particulier avec la région bâloise et les régions de l'Arc jurassien.

- b) Grâce à la SJE, le canton du Jura a créé un partenariat public-privé fort afin de construire trois incubateurs. Les investissements consentis dépassent les douze millions de francs répartis dans les bâtiments du Noirmont (media·lab), de Delémont (medtech·lab) et Porrentruy (micro lab). Les bâtiments du Noirmont et de Porrentruy ont atteint des taux d'occupation des surfaces de plus de 80 % relativement rapidement (une année et demie). Par contre, il n'en a pas été de même avec le bâtiment de Delémont qui a demandé beaucoup plus d'efforts pour atteindre le chiffre de 70 % de taux d'occupation à la fin de l'année 2015. Ceci s'explique par le fait que l'implantation de projets medtech nécessite des investissements plus conséquents, ce qui inévitablement rallonge les délais d'implantation des projets.

Aujourd'hui, la SJE a atteint son objectif au niveau de la construction des trois incubateurs. Elle se concentrera les années prochaines à l'entretien des bâtiments pour qu'ils demeurent des outils d'implantation de nouveaux projets d'innovation pour le canton du Jura. A relever que le projet de contrat de prestations 2017-2019 entre l'Etat et Creapole fixe, comme objectif minimal, un taux d'occupation de 90 % pour chaque incubateur.

Figure 8 : Taux d'occupation des incubateurs jurassiens au 1^{er} février 2016

Incubateurs jurassiens	Taux d'occupation au 01.02.2016
media·lab, Le Noirmont	83%
medtech·lab, Delémont	70%
micro·lab, Porrentruy	94%

- c) FITEC a la particularité d'être une fondation privée avec des buts publics et avec comme objectifs principaux, d'une part, de lever des fonds (plus de cinq millions de francs) et, d'autre part, de les investir dans des projets de startups sélectionnés et accompagnés par Creapole. FITEC a procédé à des investissements dans 17 sociétés. Parmi ces sociétés, 4 ont cessé leurs activités pour différentes raisons. Ainsi, aujourd'hui 13 sociétés subsistent, ce qui représente un taux de pérennisation après 5 ans au-dessus de la moyenne dans le domaine des fonds d'amorçage.

Globalement, FITEC aura investi plus de trois millions de francs dans le démarrage de sociétés. A côté de cela, FITEC a soutenu 3 projets à fonds perdu dans le développement durable et a contribué au lancement de projets stratégiques tels que mysmartcity.ch. Avec l'engagement d'un directeur, FITEC souhaite procéder en 2016 à une levée de fonds supplémentaire et à contribuer au lancement de programmes comme mysmartcity.ch.

Du point de vue opératoire, FITEC a diversifié ses soutiens, puisqu'à côté de l'outil traditionnel qu'est le prêt convertible, FITEC prend aussi des participations au capital de certaines sociétés qu'elle juge stratégiques.

4. Défis à moyen terme

L'innovation n'est pas figée. Elle évolue constamment. Elle devient aussi plus complexe, non seulement en raison de sa nature propre, mais encore en raison du nombre croissant de ses acteurs, parmi lesquels il n'est pas toujours évident pour un chef d'entreprise, de sélectionner le bon partenaire. C'est la raison pour laquelle les structures publiques ou soutenues par les collectivités publiques doivent repenser leurs processus en les basant prioritairement sur la nature des prestations, leur qualité et les objectifs visés par les entreprises.

C'est l'objectif souhaité par la Confédération avec la mise en place du Parc suisse d'innovation et la création des Systèmes régionaux d'innovation. A ce sujet, notre canton n'a pas attendu les injonctions de la Berne fédérale pour adapter son dispositif, avec la création du nouveau Service de l'économie et de l'emploi (ci-après SEE).

Plusieurs organismes, au travers de leurs prestations, contribuent ainsi à la promotion de l'innovation dans le Jura.

4.1. Service de l'économie et de l'emploi

Au sein du SEE, le secteur «Promotion économique» a pour tâches entre autres de mettre en œuvre la politique sectorielle du Gouvernement, de promouvoir le tissu économique jurassien, d'agir en qualité de facilitateur pour les entreprises et de soutenir les différents projets innovants.

Le SEE, au niveau institutionnel, fait office de porte d'entrée, par son «guichet unique», pour l'entrepreneur, alors que Creapole, au niveau opérationnel, va chercher des prestations «innovation» au sein du triptyque ou des structures intercantionales RIS. Nous sommes dans une logique de prestations et de compétences et non de structures, ce qui correspond à l'esprit du 6^{ème} Programme de développement économique.

4.2. Systèmes Régionaux d'Innovation

4.2.1. Suisse du nord-ouest

Le 23 mars 2016, le Parlement a accepté l'adhésion de la République et Canton du Jura à l'association «BaselArea», résultant de la fusion de l'actuelle BaselArea, d'i-net Innovation networks et de la China Business Platform. Cette nouvelle plateforme tri-cantonale (BS - BL et JU) de promotion de l'innovation, de transfert technologique, de prospection sur les marchés étrangers, d'entreprenariat et de mise en relation d'affaires permettra par ailleurs de compléter les tâches du Switzerland Innovation Park Basel Area (ci-après SIPBA) qui va fournir les infrastructures (bâtiments, locaux, laboratoires et équipement) nécessaires au bon fonctionnement du système. Cette interaction entre le SIPBA et BaselArea implique davantage le canton du Jura dans un réseau d'innovation de portée nationale et internationale qui permet de valoriser les compétences acquises avec le triptyque constitué de Creapole, SJE et FITEC.

Avec la création de la nouvelle BaselArea et la constitution du SIPBA, les trois cantons travaillent conjointement pour mieux interconnecter l'espace fonctionnel de la région de Bâle et se vendre encore plus efficacement sur les marchés à l'échelle nationale et internationale.

A relever également que le soutien LPR pour la période actuelle s'est achevé à fin 2015. Dès 2016, l'appui financier de la Confédération au titre de la LPR sera ainsi uniquement accessible via un projet intercantonal s'inscrivant en tant que RIS.

Le système régional d'innovation de Suisse du nord-ouest (RIS NWCH) ainsi enrichi constitue le fondement de base vital du programme de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale susmentionnée, que les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura ont présenté conjointement à la Confédération en été 2015 pour la période 2016-2019.

La coopération intercantonale dans ces projets est logique et sensée car les cantons et leurs entreprises ont des compétences complémentaires avérées. En outre, de par cette coopération intercantonale, un soutien professionnel (services et infrastructures) pour les entreprises innovantes ou désireuses d'innover peut être proposé avec moins de fonds cantonaux qu'aujourd'hui. Enfin, l'espace fonctionnel commun, par rapport aux régions concurrentes de la Suisse et de l'étranger, peut être valorisé de manière plus efficace et plus rentable sur les différents marchés.

De plus, la démarche d'un RIS commun avec nos voisins bâlois s'inscrit dans le contexte économique-politique de la Suisse qui s'est notablement modifié ces derniers mois (initiative contre l'immigration de masse, réforme de l'imposition

des entreprises, franc fort notamment) entraînant une péjoration des conditions-cadre. Le canton du Jura se positionne par conséquent naturellement et logiquement au sein de l'espace fonctionnel de la Suisse du nord-ouest, ce qui lui confère le rôle important de passerelle entre le Pôle bâlois et l'Arc jurassien, respectivement la Suisse occidentale.

4.2.2. Suisse occidentale

Le programme intercantonal LPR 2016-2019 de la CDEP-SO s'inscrit dans cette logique au sein du Système régional d'innovation de la Suisse occidentale (RIS-SO) qui comprend également le programme intercantonal Arc jurassien, les programmes NPR cantonaux ainsi que les programmes transfrontaliers liés aux cantons de Suisse occidentale. Le RIS-SO répond aux exigences de la Confédération quant à la mise en système des actions de soutien à l'innovation dans les régions en s'appuyant sur des instruments jugés utiles à l'industrie et soutenus au cours de la période 2012 – 2015. Le programme intercantonal LPR 2016 – 2019 de la CDEP-SO entend ainsi simplifier l'accès des entreprises aux différentes prestations de support en matière d'innovation et favoriser les synergies entre ces instruments.

Dans la continuité du programme de mise en œuvre 2012-2015 de la CDEP-SO, le nouveau programme doit permettre de :

- Renforcer la capacité d'innovation des PME et startups de la Suisse occidentale par la mise en réseau accrue des prestataires de services existants, à savoir les plateformes de promotion sectorielle Alp ICT, BioAlps, CleantechAlps et Micronarc ainsi que les organismes de prestations de coaching platinn et Alliance.
- Optimiser et renforcer la fourniture des prestations aux PME et aux startups par la focalisation des services des plateformes de promotion sectorielle et de coaching et ce par une analyse systématique des besoins.
- Améliorer et renforcer le développement des synergies en favorisant la convergence des prestations actuelles de soutien à l'innovation tant au niveau intercantonal que cantonal et en adoptant une approche transversale de métier qui valorise les complémentarités de chacune de ces prestations.
- Renforcer l'intensité des collaborations entre les cantons de Suisse occidentale.
- Augmenter l'efficacité des prestations de coaching avec le développement de la prestation «recherche de financement» au travers de MatchInvest (extension des prestations sur l'ensemble des cantons romands).

Par décision du 3 mai 2016, le Gouvernement a accepté la part cantonale de 450'304 francs pour les années 2016 à 2019, soit 112'576 francs annuellement.

Creapole est l'antenne cantonale des deux RIS, ce qui lui permet d'être l'interlocuteur unique pour les entreprises jurassiennes. Ce dispositif permet de garantir la coordination du système d'innovation et, par conséquent, d'éliminer les éventuels doublons.

4.3. Switzerland Innovation Park Basel Area et son antenne jurassienne

Lors de sa séance du 30 septembre 2015, le Parlement a accepté un crédit de 400'000 francs destiné au financement de la participation cantonale au capital de la Société d'exploitation et de la Fondation du SIPBA. Dans le cadre du projet «Switzerland Innovation» lancé par la Confédération, le canton du Jura s'est uni aux cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne en charge de créer un parc d'innovation de la Suisse

du nord-ouest. Ce projet porté également par la Chambre de commerce des deux Bâle a l'ambition de devenir l'un des principaux pôles d'innovation en Suisse aux côtés des deux écoles polytechniques fédérales. Le SIPBA institue un centre de recherche appliquée. La translation de la recherche fondamentale vers la recherche appliquée avec une commercialisation à long terme est non seulement possible, mais voulue. Le canton du Jura souhaite aussi intensifier sa collaboration avec la région bâloise tout en jouant le rôle de passerelle entre cette région et la Suisse occidentale.

Le coup d'envoi officiel du «Switzerland Innovation Park» a eu lieu le 18 janvier 2016 à Berne. Les promoteurs du SIPBA, soit les cantons du Jura, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne ainsi que la Chambre de commerce des deux Bâle ont également inauguré le parc régional à Allschwil désormais baptisé «Switzerland Innovation Park Basel Area». Les quelque 150 premiers chercheurs et développeurs provenant de l'industrie et des hautes écoles ont déjà investi le parc depuis le 1^{er} mai 2015 sur quelques 5'000 m² à Allschwil et travaillent sur des projets spécifiques et interdisciplinaires sous le label BEST «Biomedical Engineering, Sciences and Technologies» (sciences de la vie classiques et technologies transversales). Les projets R&D développés dans le parc devront donner naissance à des innovations en termes de processus et de produits ainsi que de nouvelles entreprises (startups). Le parc réunit les besoins exprimés par l'industrie et les compétences de recherche de niveau international disponibles au sein des hautes écoles de la région.

La prochaine antenne du parc sera déployée dans le Jura, dans la zone d'activités Innodel à l'entrée de Delémont. Elle est destinée à héberger prioritairement les projets dans les domaines des medtech, des nouveaux matériaux ainsi que des techniques informatiques connexes. Elle s'intégrera parfaitement dans un écosystème alliant recherche et développement, technologie et industrie et sera complémentaire aux activités déployées sur le site d'Allschwil. Des surfaces nécessaires ont déjà été réservées dans le bâtiment à construire. Une demande de crédit d'investissement LPR sera adressée au Parlement dans le courant de l'année 2016 portant sur le soutien à la construction de l'antenne jurassienne.

Un deuxième bâtiment sera construit à Allschwil pouvant accueillir quelques 550 chercheurs. L'engouement actuel et les demandes déposées à ce jour pour intégrer des projets au parc démontrent le potentiel de développement et les espoirs placés dans la réalisation du parc, ainsi que les effets induits en termes de création, d'innovation, de diversification, de nouvelles activités, d'emploi et d'entreprises pour l'ensemble de la région. Evidemment, il est important que cela s'opère en pleine symbiose avec les politiques communes en termes de développement de tissu économique et de déploiement de la recherche.

4.4. Triptyque FITEC – Creapole - SJE

Il est stratégiquement important que Creapole poursuive son développement ces prochaines années, en fournissant des services, dans une logique de prestations et de compétences, qui correspondent à l'évolution du marché. Creapole doit continuer, d'une part, de fournir des prestations à l'Etat en se positionnant comme un organisme de pointe et d'expertise sur un marché élargi dans le domaine de la création d'entreprises et de l'innovation, et d'autre part, d'assurer la promotion des incubateurs construits par la SJE. Creapole, bien que basé sur une organisation privée, peut s'insérer dans la future approche du guichet unique de l'Etat, en traitant les

dossiers d'entreprises conformément aux critères d'innovation définis dans le 6ème Programme de développement économique.

Il est nécessaire que Creapole se développe en recherchant, d'une part, des moyens financiers privés, en renforçant le partenariat public-privé, et d'autre part, en élargissant sa palette de prestations et sa zone géographique d'activité avec en priorité la région bâloise.

Enfin, au-delà de son rôle traditionnel de financement de projets, FITEC entend assumer une fonction d'importance dans l'impulsion des programmes de projets suivis par Creapole. La relation plus étroite entre ces 3 entités cousines vise bien une coordination plus forte des stratégies et une intensité plus prononcée des activités opérationnelles.

4.5. Interactions avec la recherche HES et académique

L'excellence de la formation et de la recherche, ainsi qu'une formation duale solide, sont parmi les facteurs les plus en vue qui contribuent au succès et à la prospérité de notre pays. Le très bon positionnement de la Suisse dans de nombreux classements internationaux sur la capacité à innover est largement dû aux investissements dans la recherche et le développement de nos entreprises et hautes écoles.

Il s'agit dans les politiques économiques nationales et locales d'entretenir ce cercle vertueux et de créer les conditions-cadres nécessaires. Le canton du Jura est associé au devenir de plusieurs hautes écoles et son positionnement au sein de l'Arc Jurassien, à proximité des pôles économiques de Bienne et de Bâle, où des projets du Parc d'innovation Suisse vont s'y déployer, le place dans une situation géostratégique confortable. Les contacts et la présence dans le Jura de hautes écoles spécialisées ou de plateformes de recherche (SICAS, CABI, Institut de géoscience dans le cadre de Jurassica, etc.) doivent être valorisés et intensifiés, en particulier en lien avec la HES-SO, la HE-Arc, la FHNW, le CSEM, les Universités de Neuchâtel et de Bâle, l'EPFL avec son site de Microcity à Neuchâtel, ainsi que l'UTBM en France voisine.

Ainsi, l'ouverture du campus StrateJ en septembre 2016 marque une étape importante dans le renforcement des liens entre le tissu économique et les hautes écoles. La présence du domaine ingénierie de la HE-Arc dans le campus pourra y être valorisée. Il s'agit de faire de StrateJ à la fois un produit d'appel pour la formation tertiaire et la recherche, un pont entre la région Arc et le nord-ouest de la Suisse, ainsi qu'une porte vers la France voisine. Un lieu emblématique pour que des projets de collaboration entre hautes écoles de l'Arc jurassien et de la région bâloise s'y épanouissent, voire pour y attirer d'autres hautes écoles ou structures de recherche intéressées par les spécificités du tissu économique ou de l'environnement jurassien. Le site du SIPBA constitue une opportunité de nouer des liens plus étroits avec les hautes écoles de la région bâloise.

Le Créalab [le Créalab est une variante jurassienne du fab lab. Un fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, «laboratoire de fabrication») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement.] qui sera mis en œuvre par le Département de

la formation, de la culture et des sports, verra le jour au sein du campus StrateJ et va générer un espace de formation, d'échange et de passage entre les hautes écoles, le public et les entreprises de la région autour de la promotion et de la diffusion de la créativité et de l'innovation. Avec la réalisation d'un bâtiment qui convoque des expertises de pointe en matière de principes architecturaux et de respect des normes environnementales, il était opportun de s'interroger sur les compétences à développer au sein du campus StrateJ, dans une vision prospective des besoins futurs de la société. En vertu de cet ancrage, axé notamment sur la recherche d'instruments de développement économique et social, les raisons qui ont présidé à la création du Créalab résonnent opportunément avec les orientations stratégiques du canton en matière de politique régionale, notamment en termes d'impact et d'apports pour l'économie jurassienne et ses acteurs, à court, moyen et long termes.

De plus, à l'exemple du rôle que joue FormaTTec dans les collaborations entre les écoles techniques et les entreprises, les interfaces entre les hautes écoles, les écoles techniques et le tissu industriel doivent être renforcées. Cette association, implantée au cœur de la Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) à Porrentruy, vise à promouvoir et à mieux utiliser les compétences du CEJEF, ainsi qu'à renforcer et à compléter les synergies en matière de soutien à l'innovation et au transfert technologique avec les autres partenaires jurassiens et intercantonaux. Cette structure propose de répondre sur mandat aux demandes que formulent les PME de la région et de l'Arc jurassien, souhaitant développer leurs activités, notamment par l'apport de technologies appliquées dont la PME ne dispose pas en interne, en leur offrant des solutions techniques mises au point par des élèves du niveau secondaire II (CFC) ou tertiaire B (ES) et leurs enseignants; ainsi que de sensibiliser à l'esprit d'entreprise et à la créativité dans les écoles. Elle assure un soutien technologique aux PME par la valorisation des compétences de la division technique en direction du tissu économique. De même, FormaTTec vise également à l'intégration des étudiantes et des étudiants à des projets industriels en leur permettant de participer activement à leur réalisation, tout comme il favorise leur entrée dans le monde du travail par l'acquisition de savoir-faire pratiques élargis et de premières expériences industrielles.

5. Modification de la législation en vigueur

5.1. Modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale du 26 octobre 1978 (RSJU 901.1)

L'innovation ne se décrète pas. Son évolution est imprévisible et continue. Les acteurs sont tenus d'adapter leurs prestations et leurs structures dans des délais parfois très courts. En même temps, l'innovation ne peut pas être limitée dans le temps.

Dans cette optique, il est proposé au Parlement de modifier la loi sur le développement de l'économie cantonale (annexe A) :

- en y introduisant la notion de soutien et de promotion de l'innovation;
- en supprimant la tâche de coordinateur de l'Etat des divers organismes de promotion de l'innovation;
- en octroyant au Gouvernement une marge de manœuvre quant au choix des organismes de promotion de l'innovation encouragés et soutenus.

5.2. Modification de l'arrêté du Parlement du 22 novembre 2006 relatif à l'aménagement de structures immobilière, financière et promotionnelle propres à favoriser la création d'activités économiques (RSJU 901.112)

Ledit arrêté (annexe B) autorisait alors le Gouvernement à participer à la mise en place du triptyque Creapole – SJE – FITEC et à verser une subvention à Creapole, pour des groupes de prestations précis. Mais il ne formulait pas en termes généraux les objectifs poursuivis par l'Etat en matière d'innovation et de transfert technologique, ni le cadre, ni les moyens d'action qu'il entendait se donner à cette fin.

Afin de tenir compte de l'évolution des tâches confiées à Creapole, le Gouvernement propose de modifier l'article 3, alinéa 5, en précisant uniquement que le versement de cette subvention est subordonné «à l'engagement de la société de réaliser les buts fixés dans le contrat de prestations conclu avec le Gouvernement». Ainsi, le contrat de prestations signé par le Gouvernement avec Creapole devra être suffisamment souple et adaptable «en cours de route», si les circonstances l'exigent.

S'agissant de la participation de l'Etat au capital social de Creapole et de la SJE, le Gouvernement demande au Parlement une marge de manœuvre en cas d'augmentation du capital social de ces sociétés (voir les articles 3, chiffre 3bis, et 4, chiffre 4, ainsi que les commentaires). Dans une telle éventualité, le Gouvernement veillera naturellement à ce que les sièges ainsi que l'outil de production soient maintenus dans le Jura.

6. Octroi d'un crédit d'engagement de 1'050'000 francs au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement d'un contrat de prestations conclu avec Creapole SA pour les années 2017 à 2019

Dans le cadre de ses compétences financières, le Gouvernement a conclu le 17 novembre 2015 un contrat de prestations avec Creapole portant sur l'année 2016 et sur une enveloppe forfaitaire de 350'000 francs lié au cercle 1 (voir chapitre 2.6 du présent message). Le présent message demande au Parlement de conclure la période LPR avec un crédit d'engagement de trois fois 350'000 francs, soit 1'050'000 francs, portant sur les années 2017 à 2019.

Dans le cadre de son mandat de base (cercle 1), Creapole développe un système de prestations apte à contribuer au développement de la création d'entreprise, de l'innovation et de la technologie au profit de la modernisation et de la diversification du tissu économique du canton du Jura. Pour ce faire, Creapole développe et exploite le centre de compétences dédié à ces domaines pour le canton du Jura et appuie les porteurs de projets, personnes, startups, spin-off et entreprises faisant appel à ses services dans les limites du financement octroyé. Il s'agira de mettre en adéquation les prestations sollicitées avec les montants qui seront octroyés.

Le domaine de l'innovation étant en perpétuelle évolution, ces objectifs ainsi que les tâches confiées à Creapole, seront revues et complétées, au cours des prochaines années, en fonction des besoins du tissu économique et du développement des activités intercantionales, notamment dans le cadre du RIS NWCH et du projet commun d'accélérateur [programme, établi sous la forme d'un partenariat public privé, accueillant pour une période déterminée des startups sélectionnées du domaine des sciences de la vie et leur offrant un accompagnement intensif et une relation privilégiée d'aide, d'échange et d'apprentissage pour leur développement rapide, des

espaces partagés et un accès facilité à d'autres prestations (rédaction du business plan, recherche de financement, etc.).].

7. Perspectives

Le Gouvernement constate que le Parlement a été saisi de nombreuses demandes de crédits d'engagement ayant trait à l'innovation durant les dernières années. Cette situation était justifiée par la mise en place successive des nouvelles structures. A plus long terme, elle est tout sauf optimale, car elle ne permet pas aux autorités de disposer d'un plan d'action et d'une vision d'ensemble cohérente au double plan politique et financier.

C'est pourquoi le Gouvernement envisage, à l'avenir, de regrouper dans un crédit-cadre d'une durée de quatre ans, toutes les demandes de financements destinées aux organismes de promotion et de soutien à l'innovation. Cette méthodologie pourrait être mise en œuvre dès la prochaine période LPR (2020-2023). Elle aura pour principal avantage de permettre au Gouvernement de mieux réagir, notamment dans la conclusion des contrats de prestations et leur adaptation à l'évolution de la situation, tout en restant dans un cadre financier clairement délimité à l'avance. Un tel crédit-cadre (voir annexe E au présent message) intégrerait dès lors l'ensemble des projets et des contrats de prestations qui devraient être conclus avec BaselArea, CDEP-SO, Creapole, SJE, SIPBA. Dans un but de cohérence d'ensemble, il inclurait également les aides financières du SEE. En parallèle, la Commission de l'économie sera régulièrement tenue informée de l'état de la situation et de son évolution.

Le Gouvernement entend livrer en 2018 ses réflexions de manière plus détaillées au Parlement dans le rapport intermédiaire qu'il doit lui fournir, en vertu de l'article 11 de l'arrêté du Parlement du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022.

8. Conséquences

Les modifications proposées engendrent les conséquences suivantes :

8.1. Conséquences financières

Comme ce fut le cas pour BaselArea, le versement d'une subvention à Creapole est considéré comme une dépense nouvelle (art. 42 de la loi sur les finances cantonales; RSJU 611), ce qui implique que le Gouvernement est, au vu de la Constitution cantonale (cf. article 84, lettre g.) et de la loi sur les finances cantonales, compétent pour octroyer des montants n'impliquant pas une dépense unique supérieure à cinq dix-millièmes du montant des recettes portées au dernier budget (453'236 francs pour 2016). De ce fait, au vu des montants demandés, le Parlement est compétent pour octroyer un crédit d'engagement de 1'050'000 francs au Service de l'économie et de l'emploi.

8.2. Conséquences sur le personnel de l'administration cantonale

Le rôle du canton se limite à des représentants au sein du Conseil d'administration des organismes Creapole et SJE comme c'est le cas aujourd'hui. Ces représentants sont représentatifs du tissu économique régional.

Par ailleurs, le programme qui vous est proposé est dans la ligne des objectifs visés par la réorganisation du SEE, une réduction de 1 équivalent plein temps, étant d'ores et déjà effective depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il n'y a donc aucune conséquence sur le personnel de l'administration cantonale.

8.3. Conséquences sur les communes

Le projet n'a pas de répercussions sur les communes étant donné qu'aucune nouvelle tâche ne leur est attribuée et qu'aucun engagement financier prescrit par la loi ne leur est imposé.

9. Conclusion et proposition au Parlement

Les différentes modifications proposées permettront de rendre le canton davantage attractif face aux autres régions et d'agir de manière proactive en donnant au Gouvernement d'une part, une plus grande flexibilité et capacité de réaction dans l'utilisation du futur crédit-cadre, et d'autre part, en adaptant les outils de promotion de l'innovation aux réalités économiques. Il est ainsi judicieux d'ancrer le soutien et la promotion de l'innovation dans la loi sur le développement de l'économie cantonale.

Compte tenu de l'importance des enjeux, des opportunités qui se présentent ainsi que de l'adéquation du projet aux objectifs du 6ème Programme de développement économique 2013-2022 et de coopérations intercantionales, le Gouvernement invite le Parlement à accepter la modification de la législation cantonale introduisant la promotion et le soutien de l'innovation ainsi que l'octroi d'un crédit d'engagement de 1'050'000 francs au Service de l'économie et de l'emploi.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre considération.

Delémont, le 30 août 2016

Au nom du Gouvernement de la
République et Canton du Jura

Le président :
Charles Juillard

Le chancelier d'Etat :
Jean-Christophe Kübler

Liste des abréviations et glossaire

Alliance	Consortium de transfert de savoir et de technologies de Suisse romande et du Tessin. 6000 chercheurs des hautes écoles et des hôpitaux universitaires partenaires en font partie. A travers son programme de liaison, Alliance tisse des liens entre les laboratoires et les entreprises, visant à intensifier les transferts de technologies, au double bénéfice des entrepreneurs et des chercheurs.
Alp ICT	Ce pôle a pour objectif de créer des synergies entre les entreprises actives dans les technologies de l'information et de la communication de Suisse occidentale et les organisations à même de fournir des services dans ce domaine, tant au plan national qu'international.
BaselArea	Plateforme tricantonale (BS, BL, JU) de promotion de l'innovation, de transfert de technologies, de prospection sur les marchés étrangers, d'entrepreneuriat et de mise en relation d'affaires. Cette plateforme est issue de la fusion de trois organismes déjà existants : BaselArea, i-net innovation networks et China Business Platform.
BioAlps	C'est le pôle d'excellence des sciences de la vie de la Suisse occidentale. Il comprend un tissu actif d'instituts de recherche, d'établissements universitaires, de startups et de grandes multinationales concentrés dans une petite zone géographique attrayante avec de grandes infrastructures.
CleantechAlps	C'est le pôle d'excellence de la Suisse occidentale pour les technologies propres. Il apporte visibilité, soutien et réseautage aux instituts de recherche, PME et startup. Son but est de promouvoir la Suisse occidentale en tant que pôle européen en matière de technologies propres afin de favoriser le développement des sociétés et instituts.
CABI	«Centre for Agriculture and Biosciences International» ou Centre international pour l'agriculture et les biosciences.
CDEP-SO	Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais et Jura).
Créalab	C'est une variante jurassienne du fab lab. Un fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, «laboratoire de fabrication») est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement.
CREAPOLE	CREAPOLE SA.
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique.
CTI	Commission fédérale pour la technologie et l'innovation.
DES	Département de l'économie et de la santé.
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.
FHNW	«Fachhochschule Nordwestschweiz» ou Haute Ecole de la Suisse du nord-ouest.
FITEC	Fondation d'impulsion technologique et économique.
FormaTTec	FormaTTec est une association qui vise à promouvoir et à mieux utiliser les compétences de la division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) à Porrentruy. Cette structure propose de répondre sur mandat aux demandes qui formuleraient les PME en leur offrant des solutions techniques mises au point par des élèves du niveau secondaire II (CFC) ou tertiaire B (ES) et leurs enseignants.
HE-Arc	Haute Ecole de l'arc jurassien (Neuchâtel, Berne, Jura).
HES-SO	Haute Ecole spécialisée de la Suisse occidentale.
i-net innovation networks	Plateforme du nord-ouest de la Suisse (BS, BL, AG, JU) pour la promotion de l'innovation, du transfert de technologies, de l'entrepreneuriat et les mises en relation d'affaires. Plateforme intégrée dès le 1 ^{er} janvier 2016 dans la nouvelle structure de BaselArea.
IT	«Information Technology» ou technologies de l'information.
LACI	Loi fédérale sur l'assurance chômage.
LERI	Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation.
LPR	Loi sur la politique régionale.

MatchInvest	Plateforme d'intermédiation indépendante et neutre, pour le financement de l'innovation et la transmission d'entreprises.
media-lab	Inauguré en 2009 au Noirmont, le bâtiment media-lab est à la pointe de la technique et de l'écologie. D'une surface totale de 1200 m ² , ce technopôle construit par la Société jurassienne d'équipement SA est destiné à accueillir de jeunes entreprises (startup) actives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).
medtech	technologies médicales.
medtech-lab	Inauguré en 2011 à innodel, le medtech-lab est un technopôle construit par la Société jurassienne d'équipement SA. Il est dédié à l'implantation de projets provenant d'entreprises, startup ou spin-off, liés au domaine des technologies médicales. Il est destiné à devenir un pôle d'excellence dans le développement de dispositifs médicaux.
medtech process +	Démarches initiées par Creapole, qui ont pour but de soutenir les activités économiques et la création de valeur ajoutée liées aux technologies médicales, en réunissant les acteurs du domaine au sein d'un centre de compétences facilitant les processus de pré-industrialisation, d'industrialisation et de commercialisation dans les medtech.
Microcity	Microcity est le pôle d'excellence et d'innovation dans les micro-nanotechnologies, la micro-fabrication et les processus d'industrialisation. Les acteurs du pôle d'innovation neuchâtelois réunissent des compétences académiques, de recherche et d'industrialisation de niveau international.
micro-lab	Inauguré en 2014 à Porrentruy, micro-lab est un espace d'une surface totale de 360 m ² , situé dans la nouvelle annexe du CEJEF, Division technique. Il est la propriété de la Société jurassienne d'équipement SA et est destiné à accueillir des porteurs de projets actifs dans le domaine de la micromécanique.
Micronarc	C'est le pôle de compétences en micro et nanotechniques constitué par le territoire que délimite le double arc montagneux du Jura et des Alpes. Micronarc en est la plateforme de communication spécifique suscitée par les gouvernements des sept cantons composant la Suisse occidentale (Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève, Valais et Jura).
NW	«Nordwest» ou du nord-ouest de la Suisse
PDE	Programme de développement économique 2013-2022
platinn	Organisme d'accompagnement et de coaching de la CDEP-SO
PME	Petite et moyenne entreprises
PMO	Programme de mise en œuvre 2016-2019
RIS-SO	Système régional d'innovation de la Suisse occidentale
RIS NWCH	Système régional d'innovation de la Suisse du nord-ouest
SEE	Service de l'économie et de l'emploi
S-GE	Switzerland Global Enterprise opère dans le monde entier pour le développement des entreprises, le renforcement et le rayonnement de la place économique suisse. Centre d'excellence en internationalisation, son rôle consiste à promouvoir sur mandat de la Confédération (Secrétariat d'Etat à l'économie SECO) les exportations, les importations et les investissements, à aider ses clients à explorer de nouveaux débouchés.
SICAS	«Swiss Institute for Computer Assisted Surgery» ou Institut Suisse pour la chirurgie assistée par ordinateur
SIPBA	«Swiss Innovation Park Basel Area» ou Parc Suisse de l'innovation Basel Area
SJE	Société jurassienne d'équipement SA
spin-off	Nouvelle entreprise issue d'une entreprise existante, d'une haute école ou d'un centre de recherche, qui est active dans les hautes technologies
startup	Nouvelle entreprise créée et active dans les hautes technologies
UTBM	Université de technologie de Belfort-Montbéliard

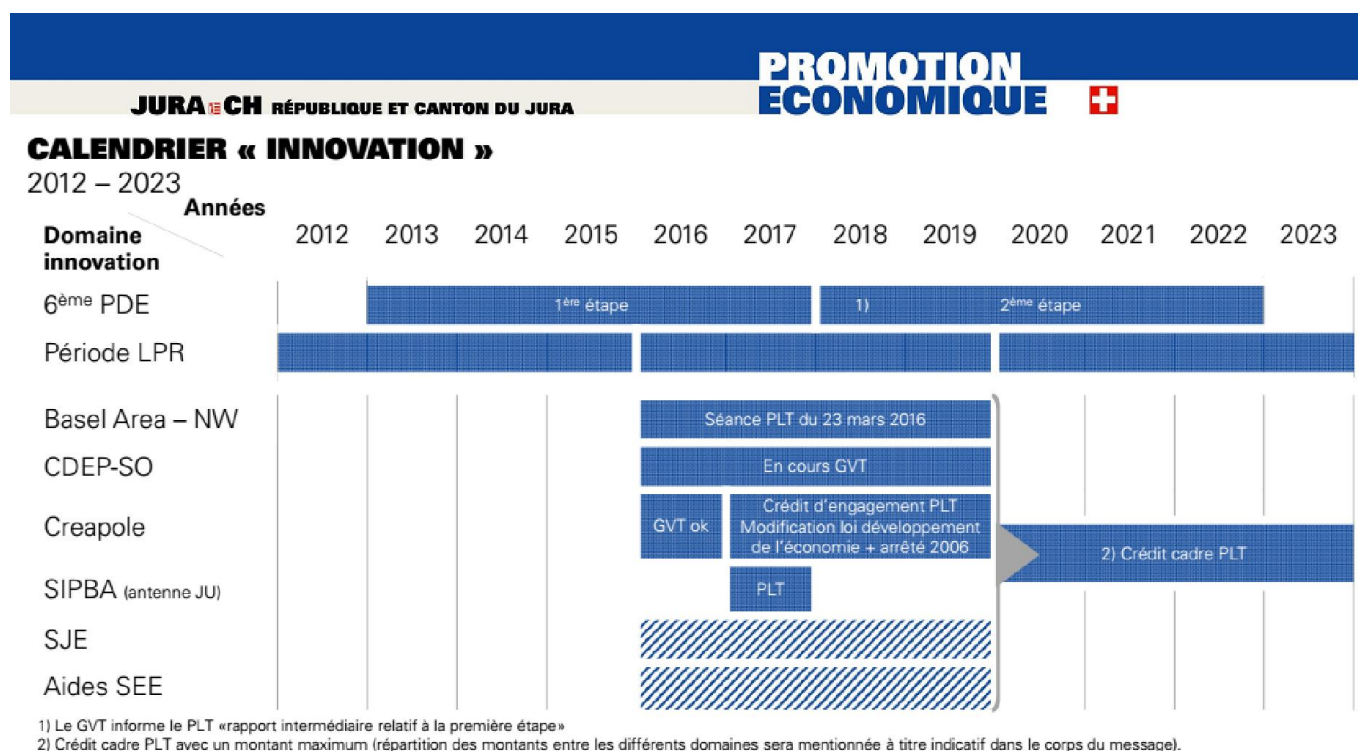
Annexe D : Bilan global Creapole/SJE/FITEC pour la période 2008 à 2015



Synthèse des résultats de Creapole sur la période 2008-2015 (KPI)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	Total /moyenne
1. Dossiers standards de création d'entreprises									
Nombre de dossiers traités	96	104	96	87	63	52	60	57	615
dont dossier LACI	28	73	69	61	47	38	48	45	409
dont dossier arrivant à la fin de la phase 1 (en activité)	46	35	54	36	29	22	31	26	279
en % du total des dossiers	48%	34%	56%	41%	46%	42%	52%	46%	46%
Emplois nouveaux créés	62	35	60	32	33	22	38	32	314
Chiffres d'affaires cumulés (en mios)	11.4	6.3	6.3	2.3	3.8	2.6	3.8	4.0	40.5
2. Dossiers stratégiques de création d'entreprises									
Nombre de dossiers examinés dans l'années	57	96	80	65	47	20	20	18	403
Nombre de dossiers de start-up suivis (au 31.12)	0	8	3	8	12	10	13	14	9
Emplois cumulés	0	23	12	10	12	12	20	40	16
3. Dossiers de soutien à l'innovation									
Nombre de dossiers traités	0	13	25	31	22	20	19	19	80
dont Platinn	0	9	11	5	16	5	12	8	66
4. Immobilier									
Taux d'occupation moyen des technopôles	-	70%	90%	50%	41%	46%	62%	82%	63%
Taux d'occupation Le Noirmont	-	70%	90%	90%	66%	100%	89%	83%	84%
Taux d'occupation Delémont	-	-	-	10%	15%	32%	44%	70%	34%
Taux d'occupation Porrentruy	-	-	-	-	-	6%	53%	94%	51%
5. Réseau et événement									
Nombre d'événements organisés	4	4	6	8	6	8	8	13	57
Participation à des événements	30	45	40	45	35	40	40	45	320
Followers Twitter et LinkedIn	-	-	-	-	-	-	-	2579	2579

Annexe E : Calendrier «innovation» portant sur les années 2012 à 2023



Annexe A : Modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale (tableau synoptique et texte légal)

Texte actuel	Projet de modification	Commentaire
<p>Article premier</p> <p>¹ L'Etat du Jura encourage le développement économique du Canton; il tient compte des besoins des régions et veille à la diversification des activités.</p> <p>³ Il coordonne et soutient l'activité d'organismes cantonaux et régionaux et, au besoin, requiert leur concours.</p>	<p>Article premier, alinéas 1 et 3 (nouveau teneur)</p> <p>¹ L'Etat encourage le développement économique du Canton, en particulier à travers le soutien et la promotion de l'innovation; il tient compte des besoins des régions et veille à la diversification.</p> <p>³ Il soutient l'activité d'organismes cantonaux et régionaux ou à vocation internationale. Il encourage en particulier les institutions de recherche et de développement ainsi que les organismes liés à l'innovation et au transfert de technologies.</p>	<p>L'Etat doit s'adapter aux évolutions du monde de l'économie en introduisant la notion de soutien et de promotion de l'innovation dans une base légale formelle.</p> <p>Compte tenu du nombre d'organismes liés à l'innovation et de leurs compétences élevées, il n'est plus possible pour l'Etat de les coordonner, mais uniquement de les soutenir et de les encourager.</p> <p>Le Gouvernement dispose d'une marge de manœuvre quant au choix des organismes de promotion de l'innovation.</p>

Modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

- I. La loi sur le développement de l'économie cantonale du 26 octobre 1978 [RSJU 901.1] est modifiée comme il suit :

Article premier, alinéas 1 et 3 (nouvelle teneur)

¹ L'Etat encourage le développement économique du Canton, en particulier à travers le soutien et la promotion de l'innovation; il tient compte des besoins des régions et veille à la diversification.

³ Il soutient l'activité d'organismes cantonaux et régionaux ou à vocation internationale. Il encourage en particulier les institutions de recherche et de développement ainsi que les organismes liés à l'innovation et au transfert de technologies.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente : Le secrétaire :
Anne Roy-Fridez Jean-Baptiste Maître

Annexe B : Modification de l'arrêté relatif à l'aménagement de structure immobilière, financière et promotionnelle propres à favoriser la création d'activités économiques (tableau synoptique et texte légal)

Texte actuel	Projet de modification	Commentaire
<p>Article 3</p> <p>(...)</p> <p>⁵ Le versement de cette subvention est subordonné, notamment :</p> <p>a) à l'engagement de la société de réaliser les buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – constituer et animer un réseau de porteurs de projets; – contribuer au développement de l'esprit d'entreprise dans les établissements de formation; – accompagner les porteurs de projets depuis la conception du projet jusqu'à la fin de la phase de lancement; – apporter une attention particulière à la réalisation de projets portés par des femmes, des chômeurs ou des jeunes; <p>b) à la prise en charge, par la société, de la gestion et de la promotion des structures d'accueil aménagées par la société immobilière au sens de l'article 4 du présent arrêté;</p> <p>c) à l'approbation, par le Gouvernement, du programme d'activités et de la dotation en personnel de la société;</p> <p>d) à une étroite collaboration de la société avec le Bureau du développement économique.</p>	<p>Article 3, alinéa 3bis (nouveau) et alinéa 5 (nouvelle teneur)</p> <p>^{3bis} En cas d'augmentation du capital social de la société, le Gouvernement peut renoncer à maintenir la participation de l'Etat au capital social à 34 % au moins.</p> <p>(...)</p> <p>⁵ Le versement de cette subvention est subordonné notamment à l'engagement de la société de réaliser les buts fixés dans le contrat de prestations conclu avec le Gouvernement.</p>	<p>Si Creapole SA décide d'augmenter son capital social dans le futur, ce nouvel alinéa laisse une marge de manœuvre au Gouvernement qui pourra renoncer à augmenter la participation de l'Etat au capital social et, par la même occasion, renoncer au maintien d'une participation de l'Etat à 34 % au moins.</p> <p>Le domaine de l'innovation étant en perpétuelle évolution, ces buts seront revus et complétés, au cours des prochaines années, en fonction des besoins du tissu économique et du développement des activités intercantionales. De ce fait, il ne convient plus de fixer les buts de Creapole SA dans une base légale, mais de le faire dans le contrat de prestations conclu avec le Gouvernement.</p> <p>Les lettres b, c et d sont supprimées.</p> <p>Les obligations prévues actuellement aux lettres b et d figurent clairement dans le contrat de prestations de Creapole SA.</p> <p>En ce qui concerne la lettre c, au vu de la part des actions de l'Etat et sa représentation au sein du Conseil d'administration de Creapole SA, les garanties sont suffisantes et il n'est plus opportun de prévoir dans une base légale que le Gouvernement doit approuver le programme d'activités et la dotation en personnel de Creapole SA.</p>

Modification de l'arrêté relatif à l'aménagement de structure immobilière, financière et promotionnelle propres à favoriser la création d'activités économiques

Le Parlement de la République et Canton du Jura
arrête :

I.
L'arrêté du 22 novembre 2006 relatif à l'aménagement de structures immobilière, financière et promotionnelle propres à favoriser la création d'activités économiques [RSJU 901.112] est modifié comme il suit :

Préambule, troisième référence (nouvelle teneur)

vu l'arrêté du Parlement du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 1 : 2013-2017) [RSJU 901.111],

Article 3, alinéa 3^{bis} (nouveau) et alinéa 5 (nouvelle teneur)

^{3bis} En cas d'augmentation du capital social de la société, le Gouvernement peut renoncer à maintenir la participation de l'Etat au capital social à 34 % au moins.

⁵ Le versement de cette subvention est subordonné notamment à l'engagement de la société de réaliser les buts fixés dans le contrat de prestations conclu avec le Gouvernement.

Article 4, alinéa 4 (nouveau)

⁴ En cas d'augmentation du capital social de la société, le Gouvernement peut renoncer à maintenir la participation de l'Etat au capital social à 34 % au moins.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

La présidente : Le secrétaire :
Anne Roy-Fridez Jean-Baptiste Maître

Annexe C :

Arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement au Service de l'économie et de l'emploi pour le financement d'un contrat de prestations conclu avec Créapole SA pour les années 2017 à 2019

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu les articles 45, alinéa 3, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions [RSJU 621],

vu la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale [RSJU 901.1],

vu l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 1 : 2013-2017) [RSJU 901.111],

vu l'arrêté du 22 novembre 2006 relatif à l'aménagement de structures immobilière, financière et promotionnelle propres à favoriser la création d'activités économiques [RSJU 901.112],

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de 1'050'000 francs est octroyé au Service de l'économie et de l'emploi.

Article 2

Ce montant est imputable aux budgets 2017 à 2019 du Service de l'économie et de l'emploi, rubrique 305.3635.02.

Article 3

¹ Il est destiné au financement d'un contrat de prestations conclu avec Créapole SA pour les années 2017 à 2019.

² Le Gouvernement est compétent pour conclure le contrat de prestations entre la République et Canton du Jura et Créapole SA.

³ Les décisions du Parlement relatives au budget de l'Etat sont réservées.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente : Le secrétaire :
Anne Roy-Fridez Jean-Baptiste Maître

M. Eric Dobler (PDC), président de la commission de l'économie : La commission de l'économie a reçu le mandat d'examiner le message du Gouvernement concernant l'introduction du soutien et de la promotion de l'innovation dans la législation cantonale et le crédit d'engagement au Service de l'économie et de l'emploi. Nous ne traitons ici que du point a) du message; les points b) et c) seront examinés conjointement à l'examen du point a) en deuxième lecture.

L'arrêté parlementaire relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 donne la vision stratégique du canton du Jura en matière de politique économique. Une seule priorité stratégique, à savoir l'innovation, sous-tend ce programme.

Le programme de législature du Gouvernement 2016-2020 contient trois axes stratégiques en lien avec ce projet :

- la diversification de l'économie jurassienne;
- la valorisation de la participation à la métropole bâloise;
- être acteur de la transition numérique.

La démarche proposée constitue la première étape de la mise en œuvre de la mesure no 13 de la feuille de route visant à promouvoir l'innovation économique en soutenant le développement de projets et l'acquisition de compétences nouvelles dans le Canton.

De nombreux efforts ont déjà été consentis durant les législatures précédentes. Les outils mis en place ont porté leurs fruits. Toutefois, s'il veut rester dans la course, valoriser ses atouts et diversifier encore davantage son tissu économique, le Jura doit s'engager toujours plus au niveau régional, qu'il s'agisse de l'agglomération bâloise ou de la Suisse romande, voire au-delà des frontières nationales.

Les bases légales et les outils de l'action publique ne sont plus adaptés à la situation actuelle. C'est pour mener à bien cette politique que cette modification législative est proposée au Parlement.

C'est le point final aux démarches entreprises jusqu'à aujourd'hui, en cohérence avec les démarches en cours au niveau du programme de développement économique et avec

les deux Bâle. Il n'y a rien de nouveau mais, à un moment donné, il nous faut une base légale qui parle de clairement d'innovation.

La proposition qui est faite est donc d'introduire formellement l'innovation dans la loi par la modification de l'article premier.

S'agissant de la problématique de l'innovation, beaucoup en parlent et quelques-uns en font. Parmi ceux qui en font, il y a beaucoup d'organismes qui se trouvent hors du Canton, par exemple dans le domaine universitaire. S'agissant des écoles polytechniques, le Canton n'a aucune prise sur ce type de recherche. Depuis que le Parc d'innovation a été lancé au niveau national, le Canton (qui y joue sa carte) n'a pas les moyens de coordonner la chose. C'est pour cette raison que le terme de coordination est abandonné dans la nouvelle loi. Sur les projets importants qui partent d'une Haute école dans un autre canton, ceux-ci sont intéressés à discuter avec les entreprises jurassiennes et le but est de centrer nos efforts sur des projets concrets, de favoriser les conditions-cadres et l'accueil. La notion de coordination était peut-être juste au moment de la rédaction de la loi (fin des années 70) mais l'on doit aujourd'hui tenir compte de la réalité.

Il s'agit de se concentrer sur l'encouragement et le soutien. Si coordination il doit y avoir, cela restera à l'échelle jurassienne et pas sur des structures hors du territoire cantonal. Il y a des domaines où, en tant que canton, on n'a pas compétence pour coordonner ces différents organismes. On ne peut pas mentionner dans la loi quelque chose qu'on ne peut pas faire dans la réalité.

Je remercie Monsieur le ministre et son chef du Service de l'économie et de l'emploi, Monsieur Schaller, pour leur soutien dans le cadre du traitement de ce dossier en commission.

La commission de l'économie, à sa majorité mais sans opposition, vous invite à accepter cette modification législative.

M. Ivan Godat (VERTS) : Le groupe VERTS et CS-POP s'abstiendra, dans sa majorité, lors du vote sur cette modification de la loi sur le développement de l'économie cantonale.

Cette invocation incessante, tel un mantra, du mot magique d'«innovation» suscite chez certains d'entre nous un scepticisme. Il en va de même de la nébuleuse des organes de promotion de l'innovation dans laquelle le commun des mortels ne comprend plus grand-chose.

Innover dans tout et n'importe quoi, innover pour innover, pourvu qu'on trouve un marché, même si les nouveaux produits mis sur le marché sont inutiles, voire sont néfastes pour l'environnement ou la santé, ne nous semble pas être une voie responsable alors que nous sommes entrés de plein fouet dans une période, qui sera longue, de crise écologique et de raréfaction des ressources.

Innover pour quel projet de société ? Dans quel sens ? Avec quel sens ? Ce sont là des questions qui devraient être posées et dont on ne voit pas la trace dans cette nouvelle loi.

Innover, nous y sommes bien sûr favorables mais pour autant que cela se fasse dans le sens d'une plus grande durabilité ou d'une amélioration de la vie des gens. Nous sommes plus réservés lorsqu'il s'agit d'une incantation tout azimut. Merci de votre attention.

M. Loïc Dobler (PS) : Pour les mêmes raisons que celles évoquées par notre collègue Ivan Godat, nous allons, en grande majorité, nous abstenir sur cet objet.

Nous avons posé la question à plusieurs reprises de l'intérêt d'intégrer, dans la loi, la notion d'innovation. Nous avons encore du mal à comprendre en quoi la loi actuelle empêche l'économie d'innover. Nous n'allons pas nous opposer parce qu'il n'y a pas de raison de s'opposer à l'intégration de l'innovation dans la loi.

Par contre, lors de la deuxième lecture et lors de l'étude du mandat de prestations qui sera également discuté par rapport à Créapole, nous aurons là un certain nombre de réserves à exprimer.

On a vu, dans le cadre du budget, qu'on demandait de plus en plus de résultats dans bien des domaines, notamment aux niveaux de la santé et du social. Il semblerait que, dans d'autres domaines, on soit quelque peu plus laxiste même si je sais que le ministre ne partagera pas mon appréciation en la matière. C'est quand même le sentiment général qui se dégage dans notre groupe.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Après bientôt huit heures de débats, je commence avec mon texte en disant qu'avec le choc de la mondialisation et la concurrence extrême que celui-ci a introduite, les paradigmes changent et renversent les approches d'hier. Alors, je ne suis pas sûr que cette introduction, Monsieur le député Dobler, va vous convaincre à changer votre avis d'abstention.

Mais c'est un fait aujourd'hui : il n'est plus possible d'imaginer qu'une économie moderne maintienne ou développe sa compétitivité sans innovation. Alors, ce n'est pas ici le lieu, dans le cadre d'une loi qui définit le concept général de l'innovation, de donner une grande définition de l'innovation.

Mais la digitalisation et la quatrième révolution industrielle en cours n'épargneront aucun secteur de l'économie, encore moins de l'économie jurassienne. C'est vrai que, dans ce contexte, l'Etat doit jouer un rôle complémentaire à celui de l'économie mais surtout être actif. Actif dans le soutien et la promotion notamment de l'innovation, via divers organismes qui vont accompagner les entreprises engagées dans ces nouveaux processus.

Je ne vais pas, dans cette partie introductive, parler des points b et c. On aura l'occasion de le faire dans le cadre de la deuxième lecture.

C'est ce constat qui amène le Gouvernement à proposer au Parlement le projet de modification de la loi sur le développement économique.

Ce projet soumis au Parlement, vous le savez, est en adéquation avec le programme de législature, le sixième programme de développement économique ainsi qu'avec les différentes démarches entreprises dans le cadre du rapprochement, notamment avec les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, tels BaselArea, le système régional d'innovation ou encore le Parc d'innovation suisse.

J'en conviens, Monsieur le Député, certaines de ces notions peuvent paraître vagues. Nous nous attelons, avec le chef du Service de l'économie et de l'emploi, à clarifier les choses, à rendre plus transparents les processus et surtout également à contrôler les prestations délivrées par ces divers organes. Nous en avons déjà discuté dans le cadre de la commission de l'économie et, bien sûr, nous continuerons à informer cette commission sur l'évolution de nos démarches.

Cette démarche de modification de la loi s'inscrit dans la ligne du programme de législature du Gouvernement – on l'a entendu – à travers l'axe 2 de la diversification, l'axe 3 de la valorisation de la participation à la métropole bâloise et finalement sur l'axe 4 visant à être un acteur de la transition numérique.

D'autre part, elle s'inscrit dans le sixième programme de développement économique qui fixe les objectifs de la valorisation accrue des savoir-faire de l'économie jurassienne et de la diversification du tissu économique par l'innovation ainsi que l'apport de nouvelles activités.

La législation est à dépoussiérer, Mesdames et Messieurs les Députés. Cette législation n'est plus totalement en adéquation, pour deux raisons : d'une part l'évolution rapide et continue de l'économie; d'autre part suite à l'adhésion de la République et Canton du Jura au Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest et de BaselArea, décidée dernièrement par le Parlement.

Ce sont ces lacunes, finalement, que comble l'introduction du soutien et de la promotion de l'innovation dans la loi sur le développement de l'économie cantonale, qui remonte à la création du Canton en 1978. Cette modification législative donne aux autorités politiques une capacité d'action élargie et – c'est à mon avis l'élément principal – un outil de planification qui permet de rester en phase avec les changements rapides de l'environnement économique.

Le Gouvernement constate que le Parlement a été saisi de nombreuses demandes de crédits d'engagement ayant trait à l'innovation durant les dernières années. Et c'est certainement ce flux de demandes successives qui crée un peu le flou par rapport aux actions menées dans le cadre de la promotion de l'innovation. Cette situation était justifiée par la mise en place successive des nouvelles structures. Mais, à plus long terme, elle est tout sauf optimale car elle ne permet pas aux autorités de disposer d'un plan d'action et d'une vision d'ensemble cohérente au double plan politique et financier.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs le Députés, le Gouvernement envisage, à l'avenir, de regrouper, dans un crédit-cadre d'une durée de quatre ans, toutes les demandes de financements destinées aux organismes de promotion et de soutien à l'innovation. Cette méthodologie pourrait être mise en œuvre dès la prochaine période LPR (2020-2023). Elle aura pour principal avantage de permettre au Gouvernement de mieux réagir, notamment dans la conclusion des contrats de prestations et leur adaptation à l'évolution de la situation, tout en restant dans un cadre financier clairement délimité à l'avance. En parallèle, la commission de l'économie sera régulièrement tenue informée de l'état de la situation et de son évolution. A noter que le Parlement garde évidemment toutes les compétences qui sont les siennes au moment de l'adoption du budget.

Le Gouvernement entend livrer, en 2018, ses réflexions de manière plus détaillées au Parlement dans le rapport intermédiaire qu'il doit lui fournir, en vertu de l'article 11 de l'arrêté du Parlement du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022. Mais évidemment, je le répète, même dans ce contexte, le Parlement restera bien évidemment souverain pour l'adoption du budget annuel.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, les modifications législatives qui vous sont proposées permettront, par une planification plus cohérente et plus rigoureuse,

de rendre le canton plus prévisible dans un contexte de collaboration intercantonale renforcée, notamment avec les deux Bâle.

Il sera à même de s'adapter et, dans toute la mesure du possible, de mieux anticiper l'évolution rapide de la situation économique.

Il gagnera en visibilité et en attractivité face aux autres régions.

Compte tenu de ces divers arguments qui précèdent, le Gouvernement vous propose évidemment d'entrer en matière et de soutenir les modifications proposées. Je vous remercie de votre attention.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article premier et le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est adoptée par 42 députés.

La présidente : Chers collègues, il ne nous reste qu'un seul point à traiter à l'ordre du jour. Je vous propose de garder encore un peu d'attention.

13. Interpellation no 863

Système J : quelles actions pour quels effets et à quels coûts ?

Raphaël Ciocchi (PS)

«Système J», c'est le nom d'un projet et d'une association qui ont pour but de stimuler et valoriser la créativité sur le territoire du canton du Jura. Ce projet – soutenu par la Confédération – engage des moyens non-négligeables : un million de francs sur quatre ans jusqu'en 2017 !

Par cet investissement, le Gouvernement et les acteurs du projet visaient «une plus-value pour notre région avec une nouvelle génération d'entreprises, de nouvelles idées, de nouvelles démarches créatives ou encore des solutions nouvelles à des problèmes administratifs».

L'Etat jurassien devait en prendre un tiers à sa charge, le SECO (via la Nouvelle politique régionale) un autre tiers tandis que le dernier tiers était à chercher auprès de partenaires comme des privés, des fondations ou la Loterie romande. Un montant de CHF 289'000.- a été dépensé en 2013 et un autre d'environ CHF 180'000.- en 2014.

En mai 2015, des montants conséquents ont été consacrés à l'organisation d'une «Semaine de la créativité» à Delémont qui a suscité un certain nombre d'interrogations sur la participation, sur les retombées concrètes. Depuis, d'autres actions ont été lancées, mais difficile d'en connaître le nombre exact, les coûts et surtout, les effets concrets.

Un million de francs sur quatre ans, au temps d'OPTI-MA, ce n'est pas rien. Il est de notre responsabilité de s'assurer que cet investissement a véritablement porté ses fruits et cas échéant, s'il faut le poursuivre ou non.

Par conséquent, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A ce jour, quels montants ont été dépensés et à combien s'élèvent exactement la contribution de l'Etat, celle du SECO et celle de tiers (notamment Loterie romande) ?

2. Quelles mesures/actions ont déjà été réalisées dans le cadre de «Système J» ? Plus particulièrement, un bilan a-t-il été établi avec une indication sur les retombées concrètes pour les acteurs concernés, notamment l'Etat, les entreprises et la population ?
3. Enfin, quels montants et quelles actions/mesures sont prévus d'ici à la fin du projet ?

La présidente : J'invite Monsieur le député Raphaël Ciocchi à la tribune pour le développement de son interpellation. *(Une voix dans la salle : «On ne s'en lasse pas !» (Rires.)*

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Chers collègues, je reviens sur ma position de départ... je me lasse moi-même ! *(Rires.)*

Je remercie la présidente pour son professionnalisme. Madame la Présidente, j'ai déjà choisi le verre que vous allez m'offrir ce vendredi au moment de fêter, vraisemblablement, le vice-président Frédéric Lovis !

Plus sérieusement, l'idée n'est donc vraiment pas de faire un long développement pour cette interpellation. Elle me semble déjà suffisamment précise dans son énoncé.

Pour moi, il est important de faire un point de situation sur un projet présenté comme unique mais néanmoins inconnu d'un bon nombre de personnes, y compris de députés. Faire le point sur les actions réalisés dans le cadre de Système J, sur leur coût. Et, surtout, d'en comprendre enfin les retombées concrètes pour notre administration, notre économie et notre population.

Je suis également bien conscient, Monsieur le Ministre, que ce projet a été lancé et soutenu par le précédent Gouvernement. Par avance, je vous remercie pour vos précisions.

M. Martial Courtet, ministre : Il me reste une minute pour terminer. Je pense que je peux y arriver ! *(Rires.)*

Le but de Système J était donc de valoriser le fait que le canton du Jura est créatif et innovant. Ce concept – vous l'avez rappelé – a été lancé déjà en 2012.

Concrètement, des formations ont été organisées, en collaboration avec Avenir Formation. On peut citer par exemple «L'initiation à la créativité» ou «Le management de la créativité».

Il y a également eu des ateliers qui ont été organisés et qui permettent la résolution de problématiques de terrain. La Section des bourses par exemple, dans le Service de la formation, ou bien le Service de l'action sociale ont testé ce genre d'approche.

On peut également citer – et c'est peut-être la plus célèbre – cette fameuse «Semaine de la créativité» qui a eu lieu en 2015, vous vous en souvenez, puisque cette semaine n'avait, il est vrai, par forcément répondu aux attentes de tout le monde, et notamment au niveau de la participation.

Vous donner quelques éléments aussi pour cette année-ci, 2016. L'association a mis l'accent sur les formations aux techniques de créativité et notamment des sessions-tests. Une en mars, à laquelle j'ai brièvement assisté, session à laquelle ont participé des partenaires venant de Belgique, «Creative Wallonia». Et une deuxième session qui a eu lieu en novembre dernier.

Des chiffres puisque c'est demandé. Effectivement, on peut être précis : de 2012 à 2015, la République et Canton du Jura a versé 229'000 francs. La Confédération, par le projet LPR, a versé 160'000 francs. Et les fonds tiers s'élèvent à environ 80'000 francs.

Encore quelques éléments chiffrés : en 2016, donc pour cette année-ci, nous sommes à hauteur de 11'000 francs.

Pour la coordination de ce projet, un poste de chargé de projet avait été accepté. Il y a eu trois personnes différentes. Entre 2013 et 2014, une personne à 50 %; entre 2014 et 2015, une personne à 40 %; et, jusqu'à cette année, une personne à 20 %.

J'en arrive à la conclusion. Je suis quasiment dans les temps !

Quant à la dernière question de votre interpellation, je dois donner ici, au nom du Gouvernement, une réponse très claire. Aucune autre subvention du Canton ne sera accordée à l'association pour les années à venir.

De plus, le Gouvernement a pris la décision de ne pas poursuivre la prise en charge du poste de chargé de projet. Concrètement, dès 2017, il n'y aura plus aucun collaborateur de l'administration cantonale qui travaillera pour cette association.

Le soutien à la créativité n'étant pas, aux yeux du Gouvernement, une prestation ordinaire de l'Etat, l'association Système J poursuivra sa démarche et ses formations grâce à l'expérience qu'elle a acquise jusqu'ici mais avec des actions autoporteuses. Merci de votre attention.

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Je suis partiellement et je demande l'ouverture de la discussion.

(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)

M. Raphaël Ciocchi (PS) : Tout d'abord, je remercie vivement le Gouvernement, via le ministre de la formation, de la culture et des sports, pour sa réponse rapide mais néanmoins détaillée et critique.

Je suis partiellement satisfait et c'est véritablement à l'égard de ce projet. C'est un tout petit peu malheureux qu'on doive le traiter en fin de journée parce que c'est un projet qui mérite une attention particulière. Je me permets de vous rappeler que ce projet avait un budget initial à hauteur de près d'un million de francs.

Pour ma part, je retiens les éléments suivants de la prise de position du Gouvernement. Des formations ont été organisées. J'ai eu la chance de participer à l'une d'elles puisque la créativité m'intéresse. Nous étions à peu près une quinzaine de personnes.

On a également parlé qu'un des services de l'Etat, la Section des bourses, a profité d'une réflexion créative. On appelle cela un design de service. Je n'ai pas encore véritablement saisi les retombées de ce design de service dans la vie de tous les jours de la Section des bourses et des gens qui profitent des prestations de cette section.

Dernier point. On relève aussi une «Semaine de la créativité» comme un élément important. Je remercie aussi le ministre Martial Courtet pour sa critique. Effectivement, ça n'a pas répondu aux attentes. Là aussi, j'ai eu l'occasion d'y participer, cette fois-ci avec plusieurs classes. Je dois vous avouer qu'on était à peu près le seul public à y participer.

Voilà, autant d'éléments qui confirment mon sentiment premier, le sentiment également du groupe parlementaire socialiste. Le projet Système J n'a pas, et de très loin, répondu aux attentes annoncées. Après quatre ans, et si j'additionne bien les chiffres du ministre, on arrive à peu près à 470'000 francs. Après quatre à cinq ans de lancement de ce projet,

qui a obtenu un soutien de la Confédération, un soutien aussi de fonds tiers, on a dépensé à peu près la moitié (470'000) et on s'arrête en cours de route.

Ici, véritablement, n'ayons pas peur des mots : les retombées sont quasi nulles. On a dépensé 470'000 francs pour des formations, pour une «Semaine de la créativité». Je vous rappelle qu'à l'époque d'OPTI-MA et, aujourd'hui, à l'époque de programmes d'économies, je ne sais pas véritablement si on pouvait se permettre d'utiliser cet argent dans ce sens-là !

Le Gouvernement en est conscient, il le confirme : la subvention cantonale sera supprimée; le poste de charge de projet ne sera plus financé. Bref, et je reprends là les propos de Monsieur le ministre Courtet, pour la suite, il ne reste du projet Système J qu'une association qui devra – écoutez-moi bien – engager ou développer la créativité par des actions auto-porteuses. Donc, véritablement, je crois qu'on ne croit plus en ce projet.

J'avais également posé, dans mon interpellation, la question de l'investissement particulier de la LORO. Je ne connais pas ce montant à l'heure actuelle mais je sais que la LORO a participé. Donc, là, j'invite le Gouvernement, qui ne croit plus à ce projet, à utiliser les leviers qui sont les siens pour que ses représentants à la représentation jurassienne de la LORO s'engagent également à diminuer leur contribution, voire à la supprimer totalement.

C'est véritablement malheureux, chers collègues, et je terminerai par ces deux minutes-là. C'est véritablement malheureux ! Nous avons la possibilité de faire bénéficier les Juras-siennes et les Jurassiens d'un million de francs sur cinq à six ans pour développer ou soutenir des projets créatifs et innovants. Nous venons tout à l'heure d'inscrire dans une base légale le terme d'«innovation» et, ici, cela fait cinq ans qu'on a l'occasion de concrétiser ce qu'on a mis dans la base légale et on rate le coche ! Vous m'excuserez mais, en tant que député et aussi en tant qu'enseignant de pratique professionnelle à la Division commerciale, je puis vous assurer, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, et de nombreux jeunes étudiants, Jurassiennes et Jurassiens, toutes divisions ou écoles confondues, primaires et secondaires, auraient pu donner une tout autre dimension à leur projet d'entreprise scolaire ou de travail de fin d'études.

Je suis également sûr que de nombreux Jurassiennes et Jurassiens, de petits entrepreneurs, auraient pu développer une activité dans le domaine agricole, dans le domaine touristique.

Je suis également sûr que certains Jurassiens et Jurassiennes, qui ne vivent pas encore de leur passion, auraient pu lancer un projet qui leur permettrait de vivre de ça.

Je suis également sûr ici, par ces quelques exemples très concrets, que les retombées que l'on aurait pu attendre d'un projet qualifié d'extraordinaire ne sont véritablement pas au rendez-vous. C'est malheureux !

Chers collègues, après une journée à débattre notamment des économies à réaliser, je sais qu'il est tard, on pourrait ouvrir un autre débat, celui de l'argent que l'on utilise mal ou celui de l'argent qu'on n'utilise pas du tout. Il est tard. Je vous propose de poursuivre ce débat l'année prochaine mais je vous remercie de votre attention et de vous souvenir que le débat est ouvert.

M. Martial Courtet, ministre : Vraiment très brièvement parce que, le chiffre, je l'avais, pardon ! J'aurais pu le citer. Dans ces fonds tiers dont j'ai parlé à hauteur de 80'000 francs, il y avait 65'000 francs de la LORO. C'était pour répondre à cette question.

Juste pour dire effectivement, mais vous l'aurez compris, que je suis assez d'accord avec les propos du député mais je crois que ça ne sert plus à rien maintenant de se répandre, d'en rajouter une couche sur ce qui s'est fait avant, lors de l'ancienne législature. Je crois que le Gouvernement a pris ses responsabilités dans ce dossier en ne laissant pas couler encore un peu plus ce navire – si je peux utiliser cette métaphore – et donc en ne creusant pas un peu plus le trou. C'est le souci du député aussi par rapport à ces dépenses. Et je crois que nous répondons ainsi à une forme de logique et de responsabilité. Merci de votre attention.

La présidente : Ainsi, nous avons terminé avec notre ordre du jour tel que prévu aujourd'hui. Je vous avais informés en début de matinée que nous vous confirmerions l'heure de rendez-vous de vendredi 23 décembre. Puisque nous avons traité l'ensemble des points, nous allons vous inviter à revenir ici même à 15 heures vendredi 23 décembre. La confirmation vous parviendra par courriel. Merci et à vendredi. Très bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 18.10 heures.)